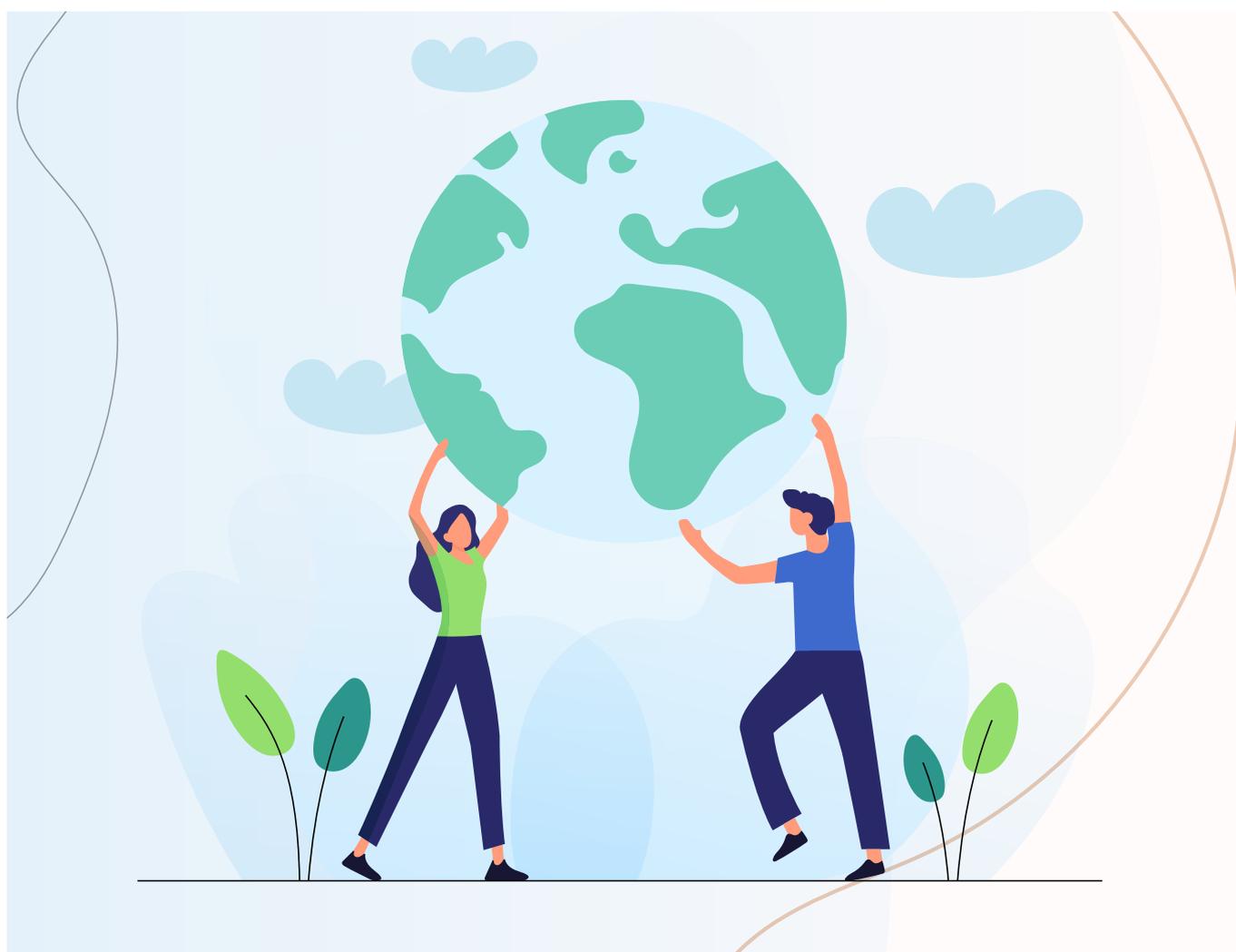


# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



 **OBJECTIFS  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

Département de l'Aude  
Session du 14 mars 2024



## L'ÉDITO

L'exercice est récurrent mais il n'en demeure pas moins essentiel. Chaque année à pareille époque, à l'instar des autres collectivités, le Département produit son rapport sur le développement durable. A travers ce document, nous donnons à voir les politiques publiques et les actions qui concourent à l'amélioration sociale, environnementale et culturelle de l'Aude et de ses habitants.

Avec la raréfaction des ressources naturelles, dans un contexte de changement climatique mais aussi d'accroissement mondial des injustices et inégalités sociales, la compréhension des enjeux de ce qu'est le développement durable est essentielle. Le rapport que vous avez entre les mains doit pouvoir concourir en explicitant le concept et les moyens qui contribuent. Revenir à l'origine de la notion de développement durable paraît aussi pertinent pour en saisir tout le sens et toute la portée. Et peut-être faut-il passer par son acception dans les langues anglo-saxonnes pour mieux cerner les problématiques que couvrent le « sustainable development ».

Ce qualificatif « sustainable » n'en dit-il pas plus que le « durable » de la traduction francophone ? Et ne serions-nous pas fondés aussi à parler de développement soutenable nous aussi ? Cela permettrait de mieux faire appréhender que certes notre modèle de développement doit durer, c'est-à-dire s'appréhender dans le long terme, et qu'il ne peut donc être éphémère. Mais il doit aussi être soutenable, c'est-à-dire que l'on doit pouvoir le poursuivre sans remettre en cause les possibilités de vie qu'il recouvre. Or, nous voyons bien qu'il y a là une bascule à opérer tant nos modèles ne sont plus soutenables sur le plan environnemental et social : Ils consomment trop de ressources et génèrent trop d'inégalités pour envisager qu'ils puissent se perpétuer éternellement sans conduire à un chaos irrémédiable.

Heureusement, les prises de conscience sont légions, autant dans notre proximité qu'à travers la planète, et même si d'autres résistent encore à faire évoluer des modèles qui doivent toucher à leur fin... ou nous conduiront à la nôtre. La préoccupation écologique et le combat pour la justice sociale sont au cœur des préoccupations de nombre de nos concitoyens, et c'est heureux. A notre modeste place, nous y contribuons aussi. C'est le sens de notre volonté de prendre soin, tant des Audoises et des Audois que de notre territoire et notre environnement. A travers ce rapport sur le développement durable, nous vous invitons à en prendre connaissance.

### HÉLÈNE SANDRAGNÉ

Présidente du conseil départemental  
de l'Aude

Directeur de la publication : Hélène Sandragné, présidente du conseil départemental de l'Aude  
Rédaction : direction générale adjointe transition écologique, services du Département de l'Aude  
Coordination : direction générale adjointe transition écologique  
Maquette et mise en page : communication interne et Isabelle Michel  
Crédits photos et illustrations : Département de l'Aude, gettyImages, SIG Département de l'Aude, Jean-le-Blanc (LPO), conservatoire du littoral, syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar), chambre d'agriculture de l'Aude, Idriss Bigou-Gilles, Pascal Rodriguez, Marina Bonetto, Stéphanie Limongy  
Imprimé par l'imprimerie départementale



# SOMMAIRE

Le présent rapport rend compte des actions les plus significatives de développement durable réalisées au sein de la collectivité en 2023, il se décline autour des 5 finalités du développement durable.

## INTRODUCTION ..... 6

### AXE 1

#### LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ..... 11

1. Chantier innovant RD 31 revêtement entre les giratoires de Moujan et Ricardelle à Narbonne ..... 12
2. Création d'un giratoire à l'entrée ouest de Castelnaudary ..... 13
3. Pratiques des mobilités douces :  
covoiturage, vélo, voies vertes ..... 15
4. Bilan du dispositif du télétravail ..... 17
5. Mon Coach Eco-Logis ..... 19
6. Mise en place d'un composteur collectif au Rioc à l'Hôtel du Département ..... 21
7. Prêt Impulse : prêt vert/RSE\* concernant la création d'ombrières photovoltaïques et la rénovation énergétique du collège Alain à Carcassonne ..... 23
8. Cadastre solaire départemental ..... 24

### AXE 2

#### PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES ..... 25

1. Engagement des pépinières départementales dans la politique en faveur de l'arbre et des paysages ..... 26
2. Sécurisation de la ressource en eau potable du département - Adhésion du Département de l'Aude à RéSeau11 ..... 28
3. Charte engagée pour le végétal ..... 30
4. Adoption de la charte de l'Arbre et du Paysage ..... 31
5. Plan de gestion des plantations d'alignement ..... 33
6. Programme des zones humides de la Montagne Noire ..... 35
7. Travaux de revégétalisation des abords des routes départementales ..... 37

### AXE 3

#### FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS ..... 38

1. Agir avec les Audoises et les Audois ..... 39
2. Budget participatif #2 ..... 41
3. Relais de la flamme olympique et Terre de Jeux ..... 44
4. Dispositif Entrez en scène ..... 48
5. Guide du signalement des adultes vulnérables en danger ... 49
6. Programme de protection d'un espace naturel sensible à Soliman (Tunisie) ..... 51
7. Aménagement du carrefour de Maquens ..... 54

### AXE 4

#### RENFORCER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS ..... 57

1. Soutien aux associations caritatives d'aide alimentaire ..... 58
2. Déploiement du bus PMI ..... 59
3. Subvention globale FSE+ ..... 61
4. Mise en œuvre d'une gouvernance partagée des politiques d'insertion et d'accès à l'emploi ..... 63
5. Recueil de la parole des jeunes ..... 65
6. Groupe de travail ODPE sur la prostitution des mineurs dans l'Aude ..... 66
7. Révision du PDH et du PDALHPD ..... 68
8. Accueil social inconditionnel de proximité (Asip) ..... 70
9. Éco-responsabilité des aides ..... 72
10. Déploiement d'une démarche qualité ..... 74
11. Accueil familial des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ..... 77
12. Équip'senior, l'aide au maintien à domicile ..... 78
13. Demandes en ligne ..... 79
14. Déploiement de la demande d'aides à l'autonomie ..... 80
15. #Moisenior, bien vieillir dans l'Aude : prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans et soutenir les proches aidants ..... 82
16. Développement de l'habitat inclusif ..... 87
17. Déploiement des outils de télé-médecine sur le territoire audois ..... 88
18. Forum de lutte contre les violences intrafamiliales ..... 89
19. Les mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) ..... 90

### AXE 5

#### DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DURABLE ET SOLIDAIRE ..... 91

1. Schéma de développement touristique pour la période 2023-2028 ..... 92
2. Elaboration de la stratégie départementale de soutien aux secteurs agricoles et halieutiques ..... 96
3. Distribution de paniers solidaires (test) ..... 98
4. Dispositif de cumul de l'allocation RSA avec des revenus d'activité ..... 99
5. Clause sociale élargissement de l'A61 ..... 100
6. Animation des politiques d'insertion et du réseau d'acteurs ..... 102
7. Garantie d'activité départementale ..... 104
8. Evolution du règlement départemental d'attribution des aides financières ..... 106

# INTRODUCTION

La notion de développement durable repose sur trois piliers fondamentaux : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Le développement durable et la transition écologique constituent un encouragement à un mode de vie plus doux, basé sur la convivialité, la solidarité et l'inclusion. Autant de valeurs qui sont également au cœur des engagements du mandat de la nouvelle Assemblée et de la volonté exprimée par la direction générale de la collectivité.

Pour rappel, le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les intercommunalités à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Le rapport est construit selon les cinq finalités du développement durable telles que déclinées dans le cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
4. Épanouissement de tous les êtres humains
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

En septembre 2015, l'assemblée générale des Nations-Unies a adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable qui redéfinit le cadre de développement pour les 15 années à venir.

Ce programme fixe 17 objectifs de développement durable (ODD) à atteindre d'ici 2030 pour les 193 pays engagés. Depuis plusieurs années, nous présentons ce rapport en lien avec ces 17 objectifs de développement durable.

Il est à noter que plusieurs projets auraient pu apparaître sur plusieurs axes témoignant de la transversalité et de la cohérence des actions menées. Ce rapport permet de faire découvrir les avancées sur certains sujets et les possibilités d'amélioration pour les années à venir dans un contexte en constante évolution.

Il convient de souligner que deux années de crise sanitaire ont bouleversé nos modes de fonctionnement, accélérant certaines actions comme le déploiement du télétravail ou la réduction des déplacements carbonés. Cette période a contribué également à rendre d'autant plus d'actualité d'autres sujets comme les alternatives au tout-plastique, le suremballage, la recherche d'espaces de bien-être naturels à forte qualité environnementale...

Le rapport de développement durable 2022 comportait des indicateurs de réalisation des actions. Ces indicateurs devaient permettre de mieux suivre l'évolution de nos pratiques et nous assurer l'efficacité de nos politiques publiques.

Afin de connaître la pertinence de cette démarche, un rapport d'évaluation des indicateurs 2022 a été demandé à la cellule conseil en gestion, organisation et évaluation rattachée à la direction générale des services.

Le rapport d'analyse a mis en lumière la nécessité d'opter pour des **indicateurs moins nombreux, plus génériques, facilement quantifiables et aisés à suivre.**

Ainsi, de **nouveaux indicateurs** seront donc proposés aux services dès la **construction du rapport de développement durable 2024.**

# La France met en œuvre les OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



## Éradication de la pauvreté

Éliminer l'extrême pauvreté et la faim



## Sécurité alimentaire et agriculture durable

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



## Santé et bien-être

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



## Éducation de qualité

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



## Égalité entre les femmes et les hommes

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



## Gestion durable de l'eau pour tous

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



## Énergies propres et d'un coût abordable

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



## Travail décent et croissance durable

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



## Infrastructures résilientes et innovation

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



## Réduction des inégalités

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



## Villes et communautés durables

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



## Consommation et production responsables

Établir des modes de consommation et de productions durables



## Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



## Vie aquatique marine

Conserver et explorer de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



## Vie terrestre

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



## Paix, justice et institutions efficaces

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.



## Partenariats pour la réalisation des objectifs

# L'ASSEMBLÉE ÉLUE ET L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE ORGANISÉES POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DEMAIN



Nouvelle assemblée départementale - Juillet 2021

L'assemblée départementale renouvelée en 2021 souhaite impulser un projet de mandat, construit autour des compétences départementales et d'objectifs volontaristes. Il repose sur une idée centrale, le « prendre soin » et « agir avec », qui est au cœur des missions d'un Département, que ce soit dans l'accompagnement des populations tout au long de leur vie, ou dans le soutien au développement des territoires. Disposer d'un projet politique ambitieux et porteur de sens est un levier fondamental d'animation d'une collectivité. Les priorités institutionnelles et les compétences départementales en constituent l'axe central :

- **les solidarités humaines**, avec la nécessaire coordination des interventions départementales en matière d'accompagnement en proximité des publics fragiles (autonomie, insertion, protection de l'enfance, action sociale de proximité). Les politiques volontaristes d'accès aux soins sont consolidées pour répondre aux besoins des populations. L'insertion et l'accès à l'emploi pérenne constituent également des priorités institutionnelles avec le portage de projets à forts enjeux comme le service public de l'insertion et de l'emploi (Spie), l'implication dans des démarches de type territoires zéro chômeurs et le renforcement de notre soutien à l'égard de l'économie sociale et solidaire. Le Département poursuit aussi sa politique forte d'accompagnement du grand âge et l'orienté vers la recherche de solutions innovantes pour permettre aux usagers des prises en charge adaptées. Par ailleurs, la protection de l'enfance constitue une priorité politique avec des enjeux élevés en matière de moyens, d'organisations internes et de partenariats

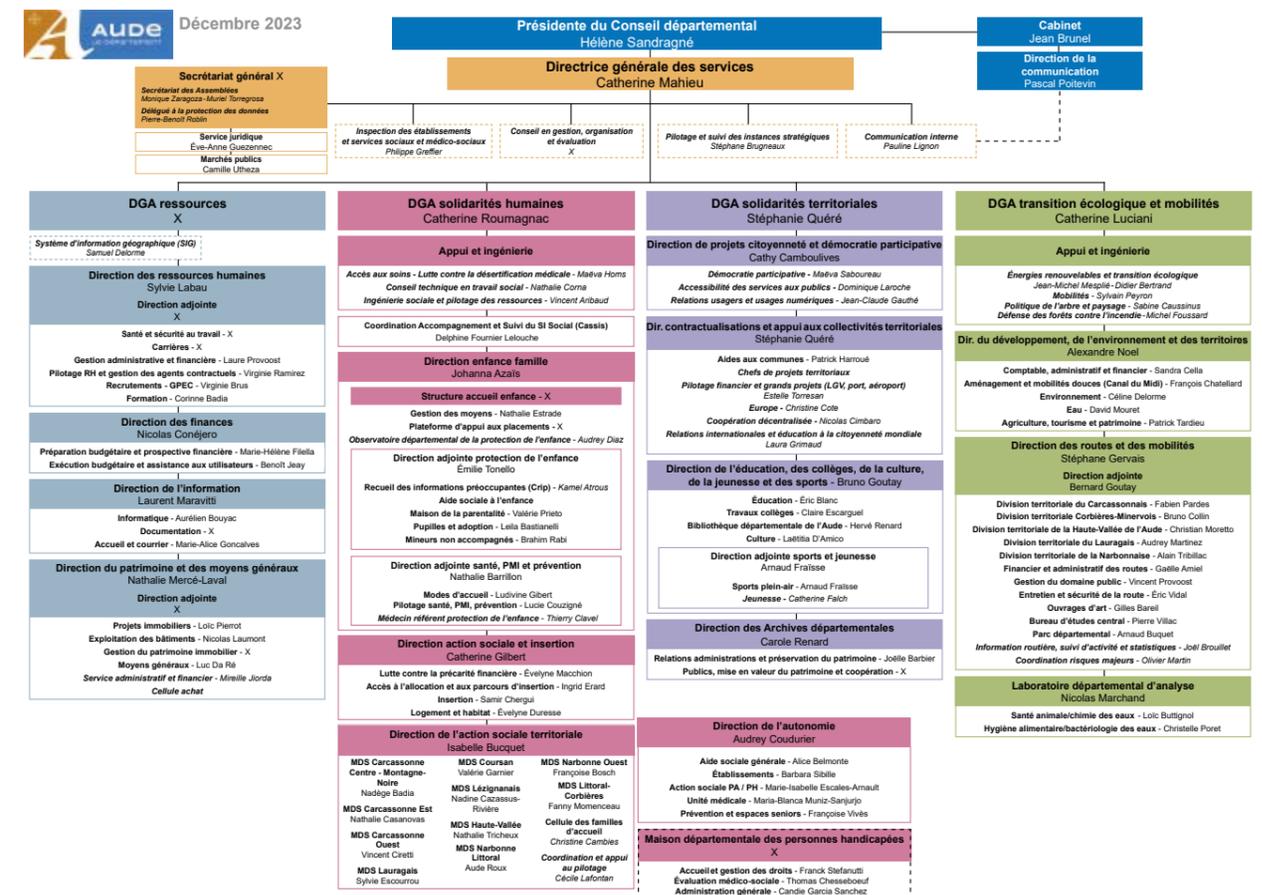
- **les solidarités territoriales et services à la population**, avec l'appui aux communes et aux intercommunalités ainsi que le suivi de nos actions en matière d'égal accès à l'éducation, à la culture et aux sports. Notre administration a accentué les efforts déployés depuis plusieurs années en matière de qualité de la relation aux usagers et de politique d'accueil. En matière d'éducation, le Département, fort de sa compétence de gestion des collèges et surtout de l'expérience de ses équipes, initie des projets pour garantir l'égal accès au service public de l'éducation, notamment en ce qui concerne la restauration collective (en lien avec la politique de circuit court) et la mise en place d'une tarification unique et sociale des cantines. Le Département continue son effort d'accompagnement des projets communaux et intercommunaux ainsi que pour les grands projets structurants afin d'assurer le développement et l'attractivité des territoires (plan très haut débit, LGV, etc.)

- poursuivre nos efforts en matière d'investissement tout en maîtrisant, optimisant et modernisant la gestion de nos ressources et garantir un service public de qualité face aux incertitudes liées aux impacts des diverses crises, notamment sur le plan des ressources humaines et des finances départementales. Il s'agit de poursuivre les démarches de maîtrise, d'optimisation, de simplification et de modernisation pour assurer la pérennité et l'accessibilité aux usagers du service public départemental et garantir à nos agents de bonnes conditions de travail

- la transition écologique, le développement durable du territoire et l'organisation des mobilités douces constituent des orientations politiques fortes et indispensables pour la nouvelle assemblée. Dimension éminemment transversale, des passerelles sont renforcées entre la volonté écologique et les différentes compétences du Département, notamment dans le secteur social (revenu de transition écologique), dans l'exemplarité de nos pratiques internes ou encore dans l'appui à nos partenaires, notamment au travers de la politique de subvention. Les critères environnementaux sont de plus en plus pris en compte dans les projets portés par les services et dans l'élaboration du budget départemental. Nos compétences demeurent mobilisées en matière d'aménagement du territoire, au travers des infrastructures routières et du renforcement de

nos actions en matière de mobilités douces, ou encore de préservation de notre environnement, notamment des espaces naturels sensibles. Nous y intégrons une meilleure prise en compte des impacts de la pollution sur la santé des populations

- enfin, l'association des citoyens aux décisions départementales constitue une orientation structurante de nos actions et nos pratiques. Fort de l'expérience acquise en la matière depuis plusieurs années, le Département lancera de nouvelles démarches de participation citoyenne, ce qui nécessitera une structuration spécifique au sein de l'administration. La résilience de notre territoire devra s'accompagner d'une pleine conscience des citoyens sur la prévention des risques majeurs pour lesquels l'implication du plus grand nombre est recherchée



L'organisation, issue du renouvellement en 2021, repose sur la réaffirmation de principes forts, autant issus de l'histoire de la collectivité que d'une volonté de renouveau et de lisibilité dans les pratiques et les organisations du service public départemental. Ces orientations politiques se traduisent par une évolution de l'organisation de l'administration départementale, notamment en créant une nouvelle direction générale intitulée transition écologique et mobilités, en renforçant les missions existantes et en créant de nouvelles missions. Ce projet d'organisation

s'appuie sur les organisations existantes permettant ainsi de capitaliser sur les expériences tout en impulsant de nouvelles méthodes de fonctionnement. Ces dernières années, le Département s'est adapté aux différentes réformes territoriales qui ont impacté ses périmètres d'intervention. Aujourd'hui, pleinement reconnu dans ses missions de garant des solidarités humaines et territoriales, la collectivité organise un service public de proximité, fort de près de 2 700 agents qui y contribuent au quotidien.



## AXE 1

---

# LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

# 1. CHANTIER INNOVANT RD 31 REVÊTEMENT ENTRE LES GIRATOIRES DE MOUJAN ET RICARDELLE À NARBONNE



## DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Chaque année, la direction des routes et des mobilités réalise un chantier innovant afin de trouver des solutions techniques plus **écologiques** et de permettre aux entreprises de tester leurs nouveaux produits en situation réelle.

En 2023, l'innovation routière s'est portée sur la portion de la **RD 31 entre les giratoires de Moujan et de Ricardelle** sur la commune de Narbonne (environ 1,1 km). Le revêtement présentait des fissures dites d'usure, mais au vu des auscultations réalisées, le support était portant et non déformé. L'entreprise Colas a donc proposé une solution consistant à poser un **enduit monocouche fibré associé à un enrobé à froid ultra-mince**.

En effet, cette solution présente plusieurs avantages :

- techniques : le monocouche fibré qui permet à la fois de combler les fissures (surdosage en émulsion), étancher la chaussée et limiter la remontée des fissures, puis la mise en œuvre d'une nouvelle couche de roulement
- économiques : la couche de roulement étant ultra-mince (1,5 cm d'épaisseur), il y a donc moins de tonnages d'enrobés mis en place et donc de fait un coût moindre
- environnementaux : l'enrobé proposé est un enrobé à froid (donc moins énergivore), appliqué en rechargement (donc pas de rabotage et de produits à recycler ou évacuer)

> **RÉFÉRENT(S) : Alain Tribillac et Tiffany Standinger**

## CALENDRIER

- > Préparation du chantier entre mai et juin 2023
- > Travaux réalisés du 5 au 7 juillet 2023

## TRANSVERSALITÉ

- > Projet piloté par le directeur adjoint, organisé et suivi par la DTN avec l'appui technique du laboratoire routier départemental

## MOMENTS CLEFS

Visite de chantier en présence du vice-président Patrick François, de la DTN et de l'entreprise Colas le 6 juillet 2023.

**150 000 € TTC**  
de budget (voirie + marquages)

**1,1 km**  
de linéaire

**6 500 VÉHICULES/JOUR**  
dont 240 poids lourds

**1,5 cm**  
d'épaisseur de l'enrobé

**5 ANS**  
de suivi de l'expérimentation

## PARTENARIATS

- > Partenariat avec l'entreprise Colas et son laboratoire technique
- > Intervention de l'entreprise Signaux Girod pour la réalisation des marquages routiers dans le cadre du marché de la DTN

# 2. CRÉATION D'UN GIRATOIRE À L'ENTRÉE OUEST DE CASTELNAUDARY



## DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

La route départementale 6113 contourne la ville de Castelnaudary par le Nord. Elle forme un carrefour avec la RD 1113 côté ouest de la ville. Un **giratoire a été créé à l'entrée ouest de Castelnaudary**.

### Les objectifs de création de ce giratoire était :

- de **sécuriser l'accès** aux commerces et habitations se trouvant de part et d'autre de la route départementale 6113
- d'**améliorer l'accès** à la commune pour les véhicules arrivants de Toulouse
- de **préparer l'accès** à la Zac du Griffoul en projet
- de **créer l'amorce d'une piste cyclable**

Dans le cadre du projet, un aménagement paysagé a été réalisé.

## MOMENTS CLEFS

Inauguration du giratoire  
le 18 septembre 2023.

> **RÉFÉRENT(S) : Jean-Jacques Alizet, Michel Valiente et Audrey Martinez**

## CALENDRIER

- > Début des travaux début : décembre 2022
- > Durée des travaux : 8 mois
- > Date de mise en service : août 2023

## TRANSVERSALITÉ

Les différents services du Département qui sont intervenus :

- > DRM : bureau d'études central, SESR, SGDP, SFAR, Laboratoire routier
- > DDET : service aménagement et mobilités douces
- > service des marchés

**1,6 M € TTC**  
Le montant de l'opération

# 3. PRATIQUES DES MOBILITÉS DOUCES : COVOITURAGE, VÉLO, VOIES VERTES

## DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

La mobilité est une problématique importante dans la vie quotidienne des habitants de l'Aude, surtout auprès des publics que le Département accompagne. Cette thématique **peut avoir des conséquences pour l'accès à l'emploi, à la santé, aux services publics, à la culture et dans d'autres domaines.**

C'est dans ce contexte, que la collectivité a souhaité construire **un schéma des mobilités du Département.** Objectif, définir une stratégie globale sur les mobilités pour **faciliter le quotidien des Audoises et des Audois.** Ce schéma doit notamment tenir compte des problématiques de la mobilité des publics en voie d'insertion ainsi que celle des touristes en séjour sur le territoire. Il doit également se co-construire en concertation avec l'ensemble des services du Département et des acteurs intervenant sur les différentes facettes de la mobilité.

La plateforme intermodale Mobil'Aude a été lancée en septembre 2021. Trois nouveautés ont été développées en 2023 :

- ajouts d'annonces de covoiturage provenant de la plateforme Mobicoop afin d'augmenter les chances de trouver un covoiturage
- intégration d'un **compte mobilité** pour avoir accès à l'ensemble des aides à la mobilité existantes sur le territoire
- possibilité pour les conducteurs de bénéficier d'une **prime de covoiturage de 100 €**, mise en place par l'État dans le cadre du dispositif Coup de pouce covoiturage, en réalisant 10 covoiturages via l'application Mobil'Aude



> RÉFÉRENT(S) : Sylvain Peyron

## CALENDRIER

- > Schéma des mobilités :
  - lancement en avril 2023
  - diagnostic réalisé en avril-septembre 2023
  - stratégie définie en octobre-décembre 2023
  - plan d'actions au 1<sup>er</sup> trimestre 2024
- > Mobil'Aude : communication sur les nouveautés en septembre 2023

## TRANSVERSALITÉ

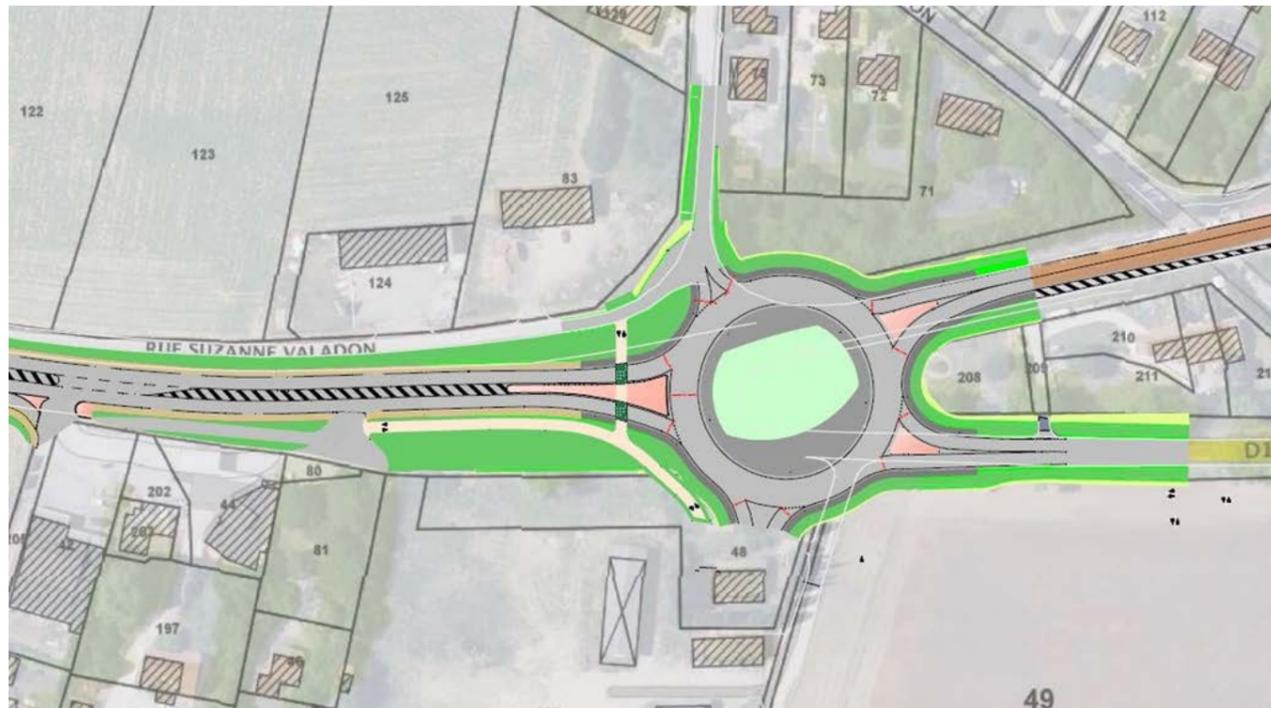
- > Direction du développement, de l'environnement et des territoires (DDET)
- > Direction des routes et des mobilités
- > Service des aides aux communes
- > Direction de l'éducation et des collèges
- > Direction de l'action sociale et de l'insertion
- > Direction de l'autonomie
- > DGA ressources

## MOMENTS CLEFS

- Réunion de lancement du schéma des mobilités le 19 avril 2023
- 4 ateliers territoriaux réalisés le 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2023
- Comité de pilotage de présentation du diagnostic le 29 septembre 2023
- Journée de 2 séminaires pour définir la stratégie le 10 novembre 2023

## PARTENARIATS

- > Services de l'Etat (DDTM, ADEME, DREAL)
- > Région Occitanie
- > Ensemble des EPCI
- > Les PNR et PETR
- > Syaden
- > Associations agissant sur la mobilité



## SCHÉMA DES MOBILITÉS

**10 RÉUNIONS**

dont 4 ateliers territoriaux et 2 séminaires

**26 PARTICIPANTS**

au Copil de lancement, 36 participants aux deux séminaires, 74 participants aux 4 ateliers territoriaux

**987 HABITANTS**

ont répondu à l'enquête mobilité



Atelier territorial à Lézignan-Corbières pour l'élaboration du diagnostic du schéma des mobilités

## MOBIL'AUDE

**2 522 INSCRITS**

**67 COMMUNAUTÉS**

**224 ÉVÈNEMENTS RECENSÉS**

**20 ANIMATIONS**

réalisées en 2023

## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

# 4. BILAN DU DISPOSITIF DU TÉLÉTRAVAIL

### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Suite à une expérimentation imposée durant les phases successives de confinement, le télétravail a vu le jour en 2020 au sein de nos services départementaux.

Cette expérience a conduit la collectivité à adopter des principes pour adapter son organisation face à cette nouvelle modalité de travail. Un premier règlement a ainsi vu le jour en mai 2020 suite au premier déconfinement, puis en novembre 2020 afin de préciser les dispositions dans un contexte revenu à la normale.

Les agents ont adopté cette nouvelle modalité d'organisation du temps de travail dans un contexte mouvant : nouvelle gouvernance, adoption des 1607 heures, digitalisation et dématérialisation des procédures, etc.

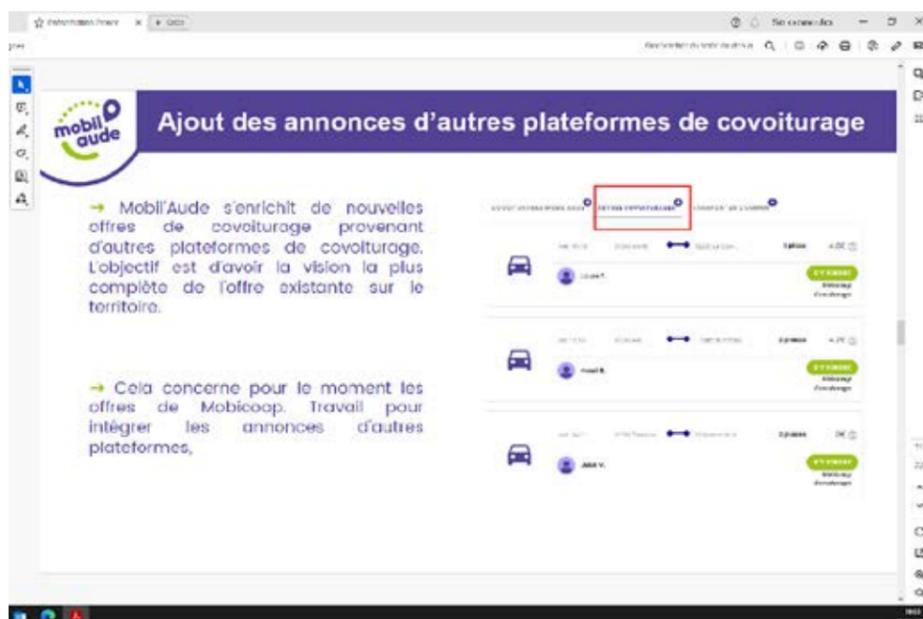
Un **bilan du règlement** a été réalisé afin de mettre en évidence les bénéfices apportés, notamment ceux environnementaux.

Sur une année, **832 AGENTS** ont télétravaillé au moins 1 jour par semaine, soit :

- **60,7 % des agents** au regard des postes télétravaillables ( $\pm 1\ 371$  postes) ou  $\pm 37\ %$  des agents sur 2 251 agents rémunérés au 31/12/2022 (hors AF)
- **16 288 jours** exercés en télétravail
- **661 813 km** non parcourus en 2022, soit :
  - 15 tours du monde
  - 33 tonnes d'essence non consommées
  - un gain par agent de 270 € d'usure du véhicule/an
  - un gain de 165 453 kg de CO<sub>2</sub>

### DATES CLEFS

Déploiement d'une enquête en ligne du 05 juin au 15 juin 2023



Ajout d'annonces sur Mobil'Aude provenant de la plateforme Mobicoop



> RÉFÉRENT(S) : Virginie Ramirez

## 5. MON COACH ECO-LOGIS

### DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Plus de deux ans après le déploiement de cette nouvelle organisation du temps de travail dans les services et près d'un an après le passage aux 1607 heures, des évolutions doivent être prises en compte :

- un management à distance qui s'est développé
- une évolution des process qui repose sur la dématérialisation
- une remise à plat de l'organisation du temps de travail des agents

Ces avancements ont conduit la collectivité à se questionner à nouveau sur le règlement du télétravail pour le faire évoluer et continuer à améliorer la qualité de vie des agents au travail. Ainsi, une enquête à destination des agents a été publiée sur l'intranet. Après analyse des réponses, le règlement a été adapté **sur la base des propositions formulées par les agents et dans le respect de la continuité de service et du droit à la déconnexion**. La révision du règlement a été votée fin d'année 2023.

L'enquête a été complétée par **547 AGENTS** (24 % des agents rémunérés hors assistants familiaux)

- **73 % des répondants** exercent une partie de leurs missions en télétravail (46 % de façon épisodique et 54 % de manière régulière)
- Concernant les **27 % qui ne télétravaillent pas**, les deux motifs principaux qui en ressortent sont :
  - les missions ne sont pas adaptables au télétravail (44 %)
  - ce mode de travail ne leur correspond pas (25 %)

- **90 % des agents en télétravail** ont estimé que ce nouveau mode d'organisation a contribué à améliorer leur équilibre vie personnelle/ vie professionnelle

L'expérience sur le télétravail a été qualifiée d'excellente et de très bien par **79 % des agents**. A l'inverse, 6 % ont défini cette expérience comme médiocre et peu concluante.

### CALENDRIER

- > Lancement du projet mars 2023
- > Rencontres avec les organismes syndicaux : avril, octobre et novembre
- > Présentation au CST 09/12/2023
- > Présentation en session 14/12/2023

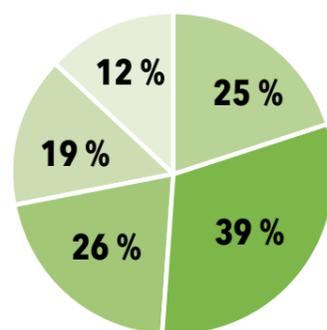
### TRANSVERSALITÉ

- > La DRH s'est appuyée sur **l'avis des agents au travers de l'enquête en ligne**. Les directions se sont également mobilisées pour faire évoluer les doctrines instituées par métier

### MOMENTS CLEFS

- Inaugurations, colloques, etc.

### NOMBRE DE JOURS EN MOYENNE/MOIS



- 1 à 2 jours/mois
- 2 à 3 jours/mois
- 4 à 5 jours/mois
- 6 à 7 jours/mois
- 8 jours/mois

### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, affirme dans son article 3 le rôle du Département pour organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à l'action sociale, au développement social et pour leur contribution à la résorption de la précarité énergétique.

Dans l'Aude, **41 % des logements ont été construits avant les années 70** soit, avant la mise en place des premières normes énergétiques. Conjugués à une certaine fragilité démographique liée au vieillissement et à un niveau de vie médian inférieur à la moyenne régionale, l'importance de ce parc ancien et d'un public éligible à l'Anah, font que la précarité énergétique touche de nombreux Audois.

Depuis 2018, le Département est maître d'ouvrage d'un **programme d'intérêt général départemental de lutte contre la précarité énergétique**. Reconduit en 2022, ce programme permet d'accompagner gratuitement les Audois, propriétaires occupants à ressources modestes et très modestes, dans leur projet de travaux avec une assistance technique, financière et administrative gratuite lors de toutes les étapes de leur projet ainsi qu'un soutien important au financement de leur reste à charge après travaux. Grâce à un bouquet de travaux permettant d'atteindre à minima **35 % de gain énergétique**, le programme assure une rénovation globale, durable et performante des logements des bénéficiaires. Il soutient également l'activité des artisans audois puisque 83 % des retombées économiques du programme sont à leur bénéfice.

Enfin, le Département complète ce dispositif en mettant à disposition des usagers à ressources très modestes, un **service local d'information à la maîtrise de l'énergie (Slime)** : grâce à la mobilisation de son réseau de donneurs d'alerte (travailleurs sociaux, associations...), ce service est l'occasion de conseiller gratuitement les occupants pour les aider à maîtriser leurs consommations énergétiques et/ou de réaliser une installation visant à diminuer leur facture énergétique.

> RÉFÉRENT(S) : **Evelyne Duresse**

### CALENDRIER

- > PIG départemental : 2022-2024
- > Slime : convention 2023-2025 avec le CLER-Réseau pour la transition énergétique

### TRANSVERSALITÉ

- > Maisons départementales des solidarités
- > Espaces seniors

### MOMENTS CLEFS

- Ateliers énergie (Sallèles-d'Aude)
- Réunions d'information grand public
- Salon de l'immobilier
- Animation auprès des conseils syndicaux et des syndicats bénévoles
- Interventions auprès du tissu bancaire
- Forum Accel'air 2023
- Conférences des maires dans les EPCI

### PARTENARIATS

- > Caf
- > Compagnons bâtisseurs
- > CCAS/CIAS
- > Organismes MASP
- > Lieux ressources Insertion
- > Maisons France Services
- > Opérateurs de l'habitat
- > Espaces conseils France Rénov
- > ...

**PIG DÉPARTEMENTAL**  
(DU 01/01/2023 AU 31/08/2023)

**394 488 €**

Le coût prévisionnel de la mission d'accompagnement de l'opérateur 2023

**100 000 €**

Le budget aides aux travaux

**4 522 700 €**

de retombées économiques

**1187** contacts

**189** dossiers agréés Anah

**65 %** de logements relevant du parc privé

**59 %** d'occupants en logements collectifs

**47 %**

Le gain énergétique moyen

**Slime**  
(DU 01/01/2023 AU 15/11/2023)

**203** contacts

**144**

diagnostics sociotechniques

Gaël et Ambre Carcassonne

MON COACH ÉCO-LOGIS

"Fini les factures d'énergie impossibles à payer. Mon Coach Éco-Logis pour améliorer la performance énergétique de notre maison."

Des conseils et des aides financières pour améliorer et rénover votre logement. Service gratuit et indépendant.

Pour contacter les conseillers habitat et énergie de votre territoire, appelez le 04 68 11 81 30.

www.aude.fr



DGATEM/CELLULE APPUI ET INGÉNIERIE ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## 6. MISE EN PLACE D'UN COMPOSTEUR COLLECTIF AU RIAC À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT

### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre de la loi Grenelle II, la réglementation sur la collecte, le tri et la valorisation des biodéchets fixe le seuil (rendant obligatoire leur valorisation) à **10 tonnes/an au 1<sup>er</sup> janvier 2016**. Ce seuil sera abaissé à **0 tonne/an en janvier 2024**. La collectivité départementale est concernée au titre de la restauration collective des collèges, et indirectement, au titre de la restauration administrative de l'Hôtel du Département gérée par l'association Ariac.

La collectivité est engagée dans une démarche **d'éco-exemplarité sur la gestion, réduction et valorisation des déchets** issus de nos activités (accompagnement par le Covaldem11). L'objectif est de doter l'ensemble des sites producteurs de biodéchets d'une **solution de tri sélectif** dans le courant de 2024.

Un **premier composteur collectif** a été mis en place à l'arrière de l'Hôtel du Département afin de traiter les biodéchets issus du Riach. Une période de pesée a été mise en place en novembre afin d'évaluer la quantité à traiter.

Le tri sélectif auprès des agents sera mis en place au cours du premier trimestre 2024, en partenariat avec l'association Ariac (association du restaurant inter-administratif de Carcassonne) et le Covaldem11 chargé de l'animation.

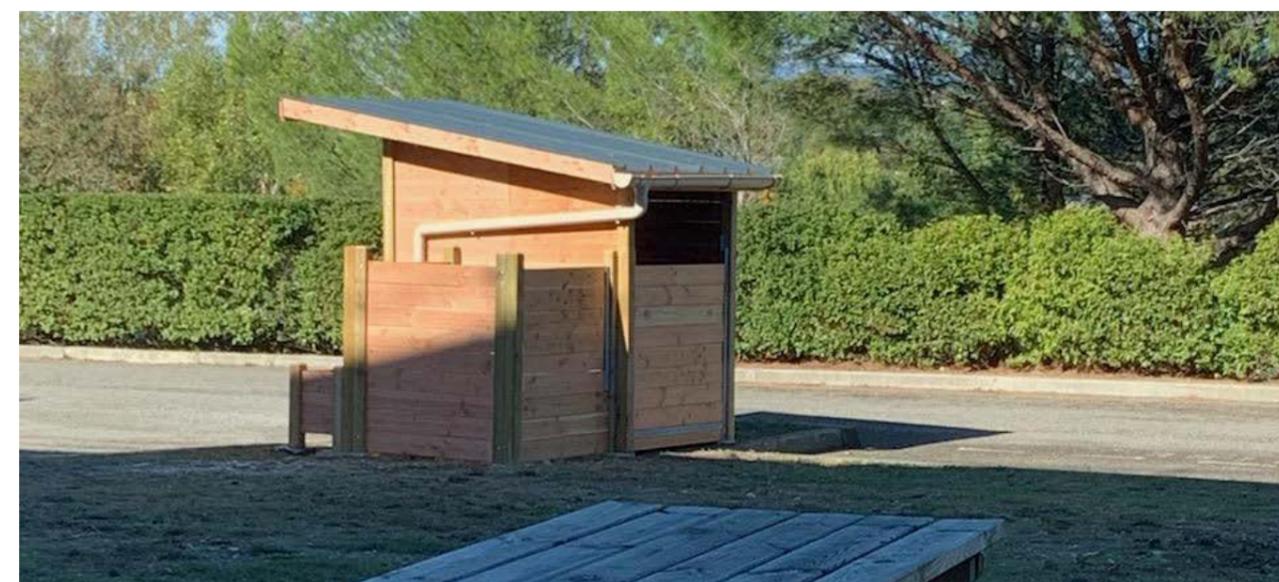
### COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 - L'objectif du tri est de séparer les flux de déchets compostables des autres déchets valorisables
- 2 - Les biodéchets sont ensuite stockés dans le composteur et mélangés à de la matière sèche
- 3 - Une fois le mélange composté, il pourra être utilisé en interne par le service espace verts ou si la demande est avérée, cédé aux agents souhaitant l'utiliser à leur domicile

Au cours de l'année 2024, plusieurs évaluations seront effectuées pour quantifier le volume des biodéchets et ainsi limiter le gaspillage alimentaire en adaptant les rations et le contenu des menus.

**Une démarche similaire est en cours de mise en place dans les collèges équipés d'un espace de restauration collective.**

Cette démarche globale de gestion, réduction et valorisation de nos déchets issus de l'activité de nos services et de l'exercice de nos compétences, permettra de répondre à l'exigence d'auto-exemplarité définie par l'assemblée départementale.



> RÉFÉRENT(S) : Jean Michel Mesplé

## CALENDRIER

- > Dialogue avec le Riac et définition des objectifs : septembre 2023 à janvier 2024
- > Lancement du tri sélectif : 1<sup>er</sup> trimestre 2024

## TRANSVERSALITÉ

- > L'ensemble des agents du Département sont impliqués dans l'action

**La fourniture du composteur** ainsi que l'animation du tri sélectif sont assurées gratuitement par le Covaldem

**2 857,20 €** investis pour une banque de tri supplémentaire et un collecteur en cuisine

## PARTENARIATS

- > Covaldem11
- > Association restauration inter administrative carcassonnais (Ariac)
- > Service des espaces verts
- > Service de la communication interne



## DIRECTION DES FINANCES/SERVICE PRÉPARATION BUDGÉTAIRE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRE

# 7. PRÊT IMPULSE : PRÊT VERT/RSE\* CONCERNANT LA CRÉATION D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES ET LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU COLLÈGE ALAIN À CARCASSONNE

## DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre de sa consultation bancaire annuelle, le Département a présenté des projets d'investissements en faveur du développement durable dont la **pose d'ombrières photovoltaïques** sur le parking attenant au siège du Département et la **construction du collège Alain** à Carcassonne, dans la perspective d'une valorisation de la démarche par **l'obtention d'un prêt vert**.

Les banques ont proposé des financements classiques et certaines d'entre elles des prêts dits verts pouvant s'inscrire dans le cadre d'une politique RSE (responsabilité sociétale et environnementale) du partenariat financier. Ces financements dédiés supposent de répondre à des critères d'éligibilité d'une grande diversité et complexité selon les organismes bancaires.

Parmi les financements proposés, l'offre de prêt Impulse d'Arkea a été retenue car, en plus de répondre aux attentes de verdissement total des investissements (de la dépense à son financement), elle apportait également une bonification financière de 20 points de base sur une offre classique. Cette offre à taux variable sur 20 ans (adaptation de la durée du financement à celle de son amortissement) indexée sur l'EURIBOR 3M plus une marge bancaire de 0,76%, garantit une grande souplesse d'utilisation ainsi qu'un possible passage à taux fixe sans frais.

Ce financement a pu se concrétiser après validation par la banque des critères d'éligibilités propres à chaque opération financée à savoir :

- critère propre aux installations d'ENR « ombrières photovoltaïques » : communication de la puissance d'énergie renouvelable installée (KWH)
  - la production moyenne annuelle s'élève à 320 000 KWH. La puissance de l'installation est de 230 KW/c
  - critère dans la rénovation immobilière du collège Alain à Carcassonne : communication d'une étude thermique, faisant apparaître la baisse de 30 % de la consommation d'énergie primaire du bâtiment avant et après projet ou un DPE après projet de A, B ou C
- Le calcul DPE selon l'étude RT 2012 confirme un classement B pour la performance énergétique et un A pour ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre.**

\*Responsabilité sociétale et environnementale

> RÉFÉRENT(S) : **Christophe Caverivière**



## TRANSVERSALITÉ

- > DPMG : maître d'ouvrage de l'installation du parc photovoltaïque
- > DECCJS : maître d'ouvrage de la reconstruction du collège Alain

**20 M€**

Consultation bancaire 2023

**6 M€ HT**

(déduction faite des subventions)  
Les opérations éligibles aux critères ODD

**Arkea 5 M€**

(maximum)  
le prêt vert/RSE retenu

## DATES CLEFS

- Consultation bancaire 2023 au 1<sup>er</sup> semestre 2023
- 25 mai 2023 : décision de la présidente de souscrire avec Arkea d'un prêt Impulse (prêt vert)
- 29 août 2023 : signature du contrat

## 8. CADASTRE SOLAIRE DÉPARTEMENTAL

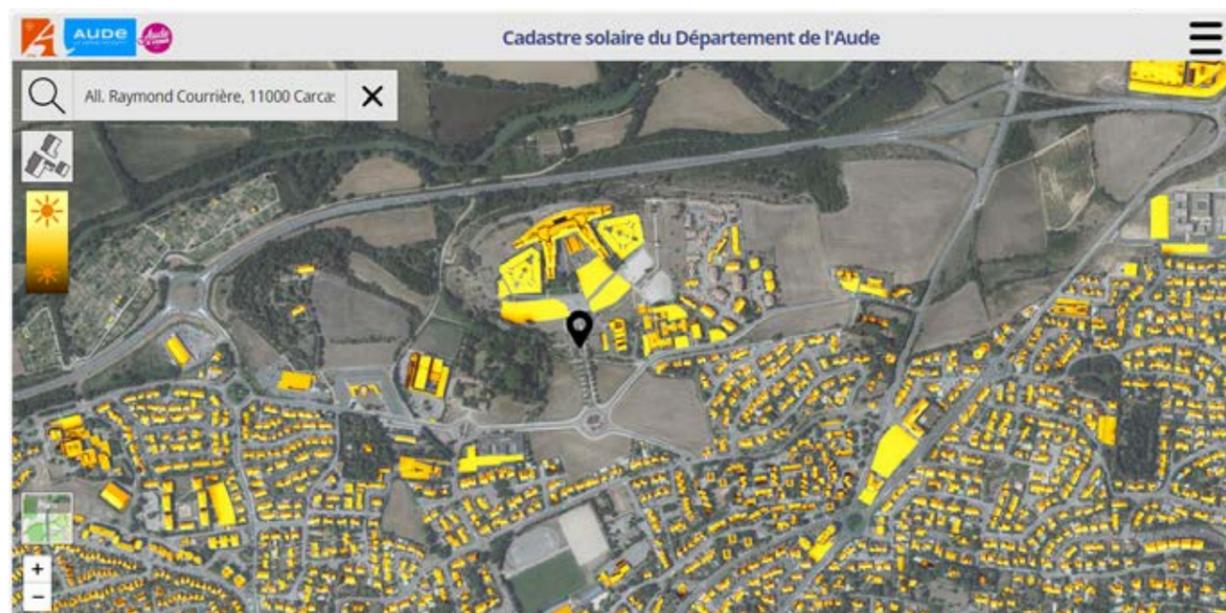
### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Département a mis en ligne et à disposition de l'ensemble des habitants, depuis août 2020, un cadastre solaire de l'Aude. Véritable cartographie du potentiel solaire, cet outil interactif permet de connaître avec précision, **la rentabilité énergétique et économique** de la pose éventuelle de panneaux solaires sur une toiture à une adresse donnée.

Il s'adresse aux particuliers comme aux acteurs économiques (entreprises, agriculteurs) qui peuvent avoir des bâtiments industriels ou des hangars avec des potentiels intéressants. Les acteurs publics peuvent bénéficier d'un accès spécifique permettant d'étudier l'ensemble des potentialités des bâtiments d'une commune ou d'une intercommunalité (écoles, salles de sport ou communales, maisons de retraite...).

Le cadastre solaire de l'Aude a été **actualisé en 2023** afin d'intégrer de **nouveaux bâtiments**, **améliorer la précision** et la pertinence des données, et ainsi permettre d'offrir des opportunités d'investissements vertueux qui contribueront aux objectifs visés en matière de développement d'énergies renouvelables et d'autonomie énergétique.

<https://aude.cadastre-solaire.fr/>



## AXE 2

# PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

# 1. ENGAGEMENT DES PÉPINIÈRES DÉPARTEMENTALES DANS LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ARBRE ET DES PAYSAGES



## DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

L'année 2023 a vu les pépinières départementales s'engager dans la nouvelle politique départementale en faveur de l'arbre et des paysages.

Cet engagement s'est traduit par :

- la **fourniture de conseils à la plantation** auprès des services de la collectivité, des communes et établissements publics départementaux
- la **mise à disposition de plants**
- des **partenariats** avec l'association *Arbres et Paysages 11* et plus largement avec les acteurs intervenant en faveur de la haie dans le département (Atout Fruit, CAUE, ADT, ...)

Le nombre d'interventions des pépinières a ainsi **augmenté significativement** dans les nouvelles orientations politiques de la collectivité :

- mise à disposition de végétal local
- labellisation en agriculture biologique à Nébias
- partenariat technique avec les autres Départements disposant de pépinières ou engagés dans leur création
- test de nouvelles variétés adaptées au changement climatique et aux attentes de végétalisation en zone urbaine
- création d'un centre ressource pour l'accueil de stagiaires souhaitant travailler dans le domaine de la production végétale

> RÉFÉRENT(S) : Olivier Baron

## TRANSVERSALITÉ

- > Direction des routes et des mobilités
- > Direction du patrimoine
- > Direction de l'éducation, des collèges, de la culture, de la jeunesse et des sports
- > Direction du développement, de l'environnement et des territoires
- > Cellule appui et ingénierie/mission *Arbres et Paysages*

## MOMENTS CLEFS

- Visites des pépinières par les élus départementaux
- Accueil de la première journée d'échange avec les Départements engagés dans la démarche pépinières
- Participation au forum Accel'air
- Membre des jurys des villes et villages fleuris
- Plantation au collège Rosa Parks à Lézignan-Corbières avec les élèves, enseignants et parents d'élèves

## BUDGET :

**33 500 €** en fonctionnement,  
**40 000 €** en investissement

**58 329** PLANTES

produites

**90** CONSEILS

à la plantation

**18,5** km

de linéaire de haies champêtres bénéficiaires des plants



## 2. SÉCURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE DU DÉPARTEMENT - ADHÉSION DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE À RÉSEAU11



Barrage de Laprade

### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le projet d'adhésion du Département de l'Aude à Réseau 11 est devenu effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et s'intègre dans les stratégies départementales dans le domaine de l'eau à travers :

- les perspectives d'une **sécurisation pérenne de la disponibilité de l'eau potable** pour les territoires menacés par la forte tension sur la ressource liée au changement climatique, la multiplicité et la complexité de la mobilisation des ressources en eau
- la **fin du contrat de concession du complexe hydraulique départemental de Laprade** et l'obligation de réfléchir aux conditions juridiques, techniques et financières de la poursuite de son exploitation (décembre 2023 : barrages, adducteurs, microcentrales et station de potabilisation) dont l'objet principal est actuellement la production d'eau potable sur le bassin carcassonnais. Dans ce contexte en 2023, un audit technique et financier du complexe de Laprade a été engagé afin de **déconsolider le périmètre hydraulique** en séparant les compétences : Département de l'Aude = eau brute et production d'énergie/RéSeau11 = potabilisation de l'eau et distribution de l'eau

### CALENDRIER

- > **Session du 22 juin 2023** : engagement du **principe d'adhésion**, des enjeux institutionnels et calendrier de la démarche
- > **Session du 19 octobre 2023** : **formalisation de l'adhésion du Département de l'Aude et approbation du projet de statuts**
- > **Décembre 2023** :
  - arrêté préfectoral de constitution du syndicat mixte ouvert RéSeau11 après avis de la CDCI
  - approbation par le Département d'un avenant de prolongation de DSP de 1 an du complexe de Laprade avec le concessionnaire Sodepla
- > **Adhésion effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024**
- > **2024 = année de transition avant la déconsolidation effective de la gestion du complexe hydraulique de Laprade** (transfert ou mise à disposition des biens/équipements) et choix des modes de gestion pour un nouveau contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- > **1<sup>er</sup> janvier 2025** : nouveaux modes de gestion du complexe de Laprade avec une convention de vente d'eau en gros entre le Département (barrage) et RéSeau11 (potabilisation)

### MOMENTS CLEFS

**19 octobre 2023** : session où a été votée la formalisation de l'adhésion du Département de l'Aude et l'approbation du projet de statuts

> RÉFÉRENT(S) : David Mouret

### TRANSVERSALITÉ

- > Direction du patrimoine et des moyens généraux
- > Direction des finances

### COMPLEXE HYDRAULIQUE DE LAPRADE

#### CAPACITÉ DU BARRAGE

**8,8 Mm<sup>3</sup>**

#### PLUVIOMÉTRIE 2023

**649 mm**

contre 1 405 mm en moyenne (-54% normale)

#### USINE DE POTABILISATION

**10 000 m<sup>3</sup>/j**

Capacité de production AEP (= consommation journalière de 60 000-70 000/habitants)

#### EAU POTABLE

Volume produit = **1 368 215 m<sup>3</sup>**

Recettes = **868 273 €**

#### EAU AGRICOLE IRRIGUÉE

Périmètre irrigable = **440 ha**,

Volume irrigué = **90 000 m<sup>3</sup>**

Recettes = **60 251 €**

#### PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE

**4,6 MW** (consommation annuelle de 1000 hab.)

**9,9 Mm<sup>3</sup> turbinés**

Recettes **278 K€**

### PARTENARIATS

- > RéSeau11
- > Sodepla = concessionnaire du Département
- > BRL = exploitant du barrage
- > Veolia = exploitant de l'usine de potabilisation intégré à la Sodepla



Usine de potabilisation des Barthes : décantation, traitement des boues et réservoir d'eau potable.

## 3. CHARTE ENGAGÉE POUR LE VÉGÉTAL

### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

En 2021 lors de la dernière année de la charte régionale *Objectif Zéro Phyto*, le Département de l'Aude, l'un des plus dynamiques de France, a terminé l'année avec un nombre record de **158 communes engagées** dont **85 communes** (soit 20%) labellisées *Terre Saine*. En 2021, on dénombrait plus de **14 campings** engagés dans la charte.

L'année suivante fut une année blanche puisqu'un nouveau label était en cours d'élaboration. C'est en 2023 que la nouvelle charte *Engagé pour le végétal*, qui succède à la charte *Objectif Zéro Phyto*, a été mise en place.

Dès la première année de déploiement, le Département de l'Aude, l'un des plus dynamiques de la région Occitanie, cumulait déjà **14 communes** engagées dont **5** qui avaient déjà atteint le plus haut niveau de la charte, soit les 3 grenouilles.



## 4. ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ARBRE ET DU PAYSAGE

### MISSION ARBRES ET PAYSAGES

- Élaboration d'un **guide de l'arbre** à destination du grand public
- Préparation du forum Accel'Air 2023 avec pour **thème principal l'arbre et le paysage** :
  - 4 journées grand public organisées en partenariat avec Prom'Aude, du 26 au 29 mai 2023
  - 1 journée élus/professionnels qui s'est tenue le 6 octobre 2023
- Participation au congrès des maires de l'Aude le 20 octobre 2023 : présentation de la charte de l'arbre et du paysage
- Organisation du colloque international sur les allées d'arbres et arbres d'alignement, en partenariat avec l'association Allés-avenues/Allées-avenirs du 19 novembre 2023

### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Avec l'arrivée de la nouvelle assemblée départementale, de nouvelles orientations ont été fixées en matière de transition écologique, en faisant notamment de l'arbre un sujet majeur.

Cela s'est traduit par l'élaboration d'une stratégie *Arbres et Paysages* initiée en 2023. Elle se décline en **5 volets** et tient compte de l'organisation des services.



Cette charte a pour ambition de **sensibiliser et de faire adhérer les collectivités** à une meilleure prise en compte de l'arbre, avec l'appui pédagogique de fiches actions.

Partenariale et collaborative, elle vise un engagement collectif pour :

- **favoriser la préservation** et la prise en compte de l'arbre et du paysage dans les politiques publiques
- **prendre soin** des arbres existants, tant dans la partie gestion que lors de des chantiers
- **planter et replanter**

Le tout en expliquant et en accompagnant sa mise en œuvre.

Adoptée le **19 octobre 2023** par l'**assemblée départementale**, elle est proposée à la signature des collectivités volontaires, des intervenants du patrimoine arboré et de toutes autres entités désireuses de mettre en œuvre des actions pour prendre soin des arbres, conformément aux recommandations énoncées

La charte de l'arbre et du paysage constitue un premier pas de l'engagement du Département de l'Aude. Elle nourrit l'ambition de voir des bonnes pratiques se mettre en place et pourra à plus long terme s'enrichir en vue d'une meilleure qualité de vie pour tous.



> RÉFÉRENT(S) : Sabine Caussinus

## 5. PLAN DE GESTION DES PLANTATIONS D'ALIGNEMENT



### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Constitué d'un patrimoine arboricole d'une riche diversité, le réseau départemental routier de l'Aude requiert **une surveillance** particulière, tant sur le plan phytosanitaire que sécuritaire.

La direction des routes et des mobilités a pour mission de mener des actions pour **conserver, pérenniser, voire développer** ce patrimoine, avec pour objectif de garantir la sécurité des usagers.

Le service entretien et sécurité de la route est chargé de **centraliser, coordonner et planifier les différentes actions de diagnostic, études, contrôles et travaux.**

Cette organisation s'articule autour d'un **plan de gestion** mis en place depuis plusieurs années et associant experts, référents dans les divisions territoriales, la cheffe de projet arbres et paysages et les entreprises d'élagage.

Le recensement de l'intégralité des arbres (**40 000**) est sur le point d'être terminé. Dès le premier semestre 2024, la surveillance du patrimoine routier arboré s'organisera exclusivement via le plan de gestion.

> RÉFÉRENT(S) : Nadège Cappiot

### CALENDRIER

- > 2016 : mise en place du plan de gestion en y intégrant les premiers arbres recensés
- > 2017 à 2023 : **poursuite du recensement et entretien via les spécifications du plan de gestion des arbres** déjà intégrés dans la base de données (Areo)
- > 2024 : fin du recensement de tous les arbres et gestion exclusive conformément au plan de gestion prenant en compte les périodes favorables vis-à-vis de biodiversité

### TRANSVERSALITÉ

- > La cheffe de projet arbres et paysages
- > Les 5 divisions territoriales
- > Les pépinières départementales
- > La cellule appui et ingénierie

### MOMENTS CLEFS

- Présentation de la charte et signature du manifeste en faveur de la protection du patrimoine arboré de l'Aude le 6 octobre 2023

**40 000 ARBRES**  
en bordure de routes

**10 000 ARBRES**  
recensés avec réalisation de leurs fiches individualisées de suivi en 2023

**3 000 VISITES D'EXPERTISES**  
en 2023

Interventions sur  
**4 000 ARBRES**  
pour entretien courant et travaux sécuritaires

**650 000 € ENVIRON**  
Le budget total



Accel'air est le forum des solutions pour la transition écologique et énergétique dans l'Aude. C'est un espace de rencontres entre tous ceux qui peuvent, et qui veulent agir pour un développement plus durable. Élus, citoyens, agriculteurs, associations, entreprises, toutes et tous sont réunis pour échanger des points de vue, partager des expériences, monter des projets et rechercher des solutions efficaces. Production et consommation d'énergie, pollution de l'air, alimentation locale, santé et environnement, réduction des déchets, recyclage et économie circulaire, tous les sujets sont abordés.

Pour sa 4<sup>e</sup> édition, le forum des solutions pour la transition écologique s'est associée à la fête du terroir *Prom'Aude* ! Le village Accel'Air a ainsi été présent du 26 au 29 mai 2023 au Parc de Gaujac à Lézignan-Corbières. Au programme : des jeux et des activités pour les plus petits, des conseils pour les plus grands et des rencontres-débats autour de problématiques actuelles. Cette année, l'arbre sera à l'honneur, en raison de son rôle essentiel dans la transition écologique.

**4 stands et 23 associations** offrant 14 animations quotidiennes, entre moments de sensibilisation, conseils, discussion ou encore création collective.

La journée du vendredi, traditionnellement réservée au public scolaire a permis d'accueillir plus de 1 000 élèves.

Au total, ce ne sont pas moins de **30 000 visiteurs** qui ont participés cette année à *Prom'Aude*.



**La journée dédiée aux élus et professionnels a eu lieu cette année le vendredi 06 octobre.**

**Un thème central : l'arbre et le paysage.**

> 3 grands témoins : Francis Halle, Veronique Mure, Bruno Sirven

> 1 matinée de conférences animée par Anne-Sophie Novel avec les trois grands témoins

**Une après-midi composée de 18 ateliers au choix sur des thématiques locales et concrètes, en 3 sessions.**

> Un buffet audois à midi

> La présentation et la signature de la charte de *L'Arbre et du Paysage*

> La fin de journée consacrée aux prix *Aude Fleurie*

Ce sont plus de 230 élus et partenaires qui ont pu échanger sur les différentes thématiques abordées. Des solutions concrètes pour une écologie du quotidien accessible à tous.

Les journées agents ont été mutualisées cette année avec les ateliers participatifs du schéma de mobilité. De nombreux agents de chaque Direction générale ont pu ainsi participer à la construction du plan d'action mobilité.



### CALENDRIER

- > 19/10/2023 : passage en session de la charte de *L'Arbre et du Paysage*

### TRANSVERSALITÉ

- > L'ensemble des services de la DGATem impliqués dans l'action :

- pépinières départementales
- direction des routes et mobilités
- service environnement

### MOMENTS CLEFS

- Présentation du projet de charte et signature d'un manifeste lors de la journée des élus du forum Accel'Air 2023
- Présentation de la charte lors du congrès des maires 2023
- Présentation lors du colloque international sur les allées d'arbres en novembre 2023

### PARTENARIATS

- > CAUE
- > Arcadi
- > Tandem conseil

## 6. PROGRAMME DES ZONES HUMIDES DE LA MONTAGNE NOIRE

### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Grâce aux inventaires réalisés par le Smmar, il s'est avéré que la Montagne Noire comporte un nombre conséquent de zones humides principalement situées dans des exploitations agricoles d'élevage.

Conscients des enjeux liés à ces milieux au travers des différents services écosystémiques rendus, le groupement de développement agricole (GDA) de la Montagne Noire, la chambre d'agriculture et l'association naturaliste Ecodiv, ont développé depuis 2021 une animation vers les éleveurs afin de les sensibiliser puis de les accompagner vers une gestion durable des zones humides. Elle a été financée par le Département (au travers de la stratégie départementale pour la biodiversité) et par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

C'est ainsi que **12 éleveurs** ont bénéficié d'un **diagnostic écologique et pastoral avec des fiches actions de gestion** et **2 éleveurs** ont pu bénéficier en 2022 et 2023 de **travaux de remise en état de leurs zones humides** : restauration de 4 mares et d'une partie d'une tourbière.

Une convention et une charte ont été proposées aux éleveurs en 2023 lors d'une conférence de presse, afin de concrétiser l'engagement de ces agriculteurs dans la démarche. D'autres outils de communication dont des plaquettes et fiches de retours d'expériences verront le jour prochainement.

Enfin, des actions de **médiation avec les pouvoirs publics** doivent permettre de :

- trouver des solutions pour mettre en cohérence les travaux effectués par des éleveurs avec le cadre réglementaire de la loi sur l'eau
- proposer des solutions conformes au Code de l'environnement

En octobre 2023, un éleveur a pu ainsi boucher des drains dans sa prairie humide sous le contrôle des services de la police de l'eau.

> RÉFÉRENT(S) : Vincent Dumeunier

### MOMENTS CLEFS

- 6 juin : conférence de presse autour de la signature des chartes qui engagent les éleveurs dans ce programme
- Août 2022 et 2023 : travaux de restauration des zones humides
- Décembre 2022 et 2023 : comité de pilotage du programme réunissant tous les acteurs agricoles, naturalistes et institutionnels

**12 ÉLEVEURS**  
signataires à ce jour

**1 TOURBIÈRE**  
réhabilitée

**4 MARES**  
réhabilitées

### D'autres projets

**DE RESTAURATION**  
en cours de mûrissement

Financement du Département sur

**3 années DU PROGRAMME :**

- subvention de fonctionnement : **45 885 €**
- subvention d'investissement (travaux de restauration de zones humides) : **36 744 €**

### PARTENARIATS

- > Entreprises d'élagage et replantations
- > Experts et bureaux d'études de diagnostics sanitaires
- > Mairies
- > DDTM
- > Dreal
- > Draaf
- > Fredon
- > Ecologue





Restauration de la tourbière des Moussels du Gaec Lassalle commune des Martys



Restauration des mares de l'exploitation de M. Cendral à Villemagne



Visite des prairies humides de M. Spanghero commune des Martys

## 7. TRAVAUX DE REVÉGÉTALISATION DES ABORDS DES ROUTES DÉPARTEMENTALES



### CALENDRIER

- > Début des travaux : décembre 2022
- > Durée des travaux : pluriannuels

### TRANSVERSALITÉ

- Les différents services du Département qui sont intervenus :
- > DRM : service entretien et sécurité routière
  - > DDET : aménagement et mobilités douces

### MOMENTS CLEFS

- **Plantation d'arbustes fournis par les pépinières départementales sur le merlon de terre créé sur l'aire de repos de La Pomarède en novembre 2023.**

### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Les travaux de revégétalisation ont été réalisés sur le périmètre de la direction territoriale du Lauragais sur les communes de Saint-Julien de Briola, La Pomarède, Castelnaudary, Saint-Martin Lalande et Alzonne.

#### 3 méthodes ont été employées :

- travaux de plantation d'arbres et arbustes par les agents des centres routiers
- travaux de sélection et préservation de sujets issus de régénération naturelle sur accotements
- travaux d'ensemencement de graines récoltés à proximité

Cette action a pour but d'obtenir à terme un **patrimoine arboré, sain et varié, en bordure des routes départementales** en répondant à plusieurs objectifs :

- restaurer un corridor vert permettant de retrouver une biodiversité sur le domaine public routier départemental
- éviter l'échauffement au niveau de la voirie avec un couvert végétal
- varier les essences utilisées pour prévenir d'éventuelles maladies ou ravageurs
- obtenir un paysage diversifié et accueillant

> **RÉFÉRENT(S) : Audrey Martinez et Pierre Vidal**

Montant de l'opération :

**5 000 € TTC**

comprenant l'acquisition de fournitures pour la plantation

**25 ARBRES**  
replantés

**68 ARBUSTES**

**80 VIVACES**

**25 ARBRES**  
d'avenir sélectionnés en régénération naturelle

# 1. AGIR AVEC LES AUDOISES ET LES AUDOIS



## AXE 3

# FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

### DESCRIPTION DE LA DIRECTION

La direction de projet citoyenneté et démocratie participative comme son nom l'indique, a vocation à **mettre en œuvre et à accompagner des projets construits avec les usagers et les habitants.**

Ses actions :

- **porter et accompagner toutes les démarches en matière de participation** citoyenne et d'association des populations aux politiques départementales : accompagnement du comité économique social et environnemental (Cese), conduite du budget participatif, appui aux directions et aux élus sur les projets participatifs, etc.

L'année 2023 a été marquée par l'accompagnement du Cese au travers de plusieurs chantiers :

- la conduite d'une autosaisine intitulée *Sobriété : concilier fin du mois et fin du monde, que faire au niveau du Département ?*
- les contributions sur les schémas départementaux comme le schéma de développement touristique, la stratégie départementale agriculture et pêche ou le futur schéma des mobilités
- **piloter la mise en œuvre de la stratégie d'amélioration de l'accessibilité des services au public** (copilotage du Sdasaap avec l'État) et favoriser les partenariats avec les structures labellisées *France services*. Dans ce cadre, le diagnostic détaillé de l'accès aux services aux publics a été largement partagé avec les autres

### DATES CLÉS

- > 26 mai : réunion de l'assemblée départementale en session pour prendre acte de la listes des **27 lauréats** du budget participatif
- > 16 mars présentation du rapport annuel sur l'égalité femme-homme lors de la session
- > 20 octobre : réunion plénière du Cese bilan et perspectives
- > 19 avril : présentation du diagnostic et des premières orientations du schéma des usages du numérique à la commission des solidarités territoriales

> RÉFÉRENT(S) : Cathy Cambouives

directions afin de nourrir les échanges et les débats. Il a par ailleurs été utilisé pour poser les bases du futur schéma départemental de la solidarité territoriale. Un travail est aujourd'hui bien engagé avec les structures *France services* afin de renforcer les partenariats entre ces structures et nos lieux d'accueil du public. L'objectif de ces rencontres, organisées entre professionnels à l'échelle des bassins de vie, est de favoriser une bonne connaissance des missions et rôles de tous pour toujours améliorer les réponses que chacun peut apporter aux usagers dans leur parcours

Depuis 2015, le Département a l'obligation de rédiger un rapport annuel qui fait état des actions et mesures existantes en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Ce rapport, présenté au moment du rapport d'orientation budgétaire, rend compte à la fois des mesures prises en matière de ressources humaines, mais aussi des actions déployées dans le cadre de nos politiques publiques.

Cette année, il a été proposé de se mobiliser plus largement sur cet enjeu de société pour aller au-delà d'un simple rapport. Il a été décidé d'élaborer **un plan d'actions en matière d'égalité entre les hommes et les femmes** et d'élargir les travaux aux autres formes de discriminations liées au genre. Ainsi, une vingtaine d'agents issue des différentes directions de la collectivité est impliquée dans ce travail.

Budget participatif :

**21 218** VOTANTS

**59**

Le nombre de lieux de médiation numérique

Rapport égalité diversité :

**63 %** DES AGENTS

de la collectivité sont des femmes

## DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

### Elaboration de la stratégie départementale des usages du numérique (SUN)

Le Département est engagé depuis plusieurs années dans le développement du numérique. En septembre 2014, il a adopté son schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) dont il a confié la maîtrise d'ouvrage au syndicat audois d'énergies et du numérique (Syaden) en 2015. En 2022, l'actualisation du SDTAN a permis de définir la phase 2 du déploiement avec un objectif de couverture à **100% du territoire en 2025**.

Au-delà de la couverture numérique et du déploiement des infrastructures, le Département a souhaité en 2019 s'engager avec l'ensemble de ses partenaires sur la définition d'une stratégie des usages et des services numériques.

Ainsi, début 2020, à l'issue d'une année de travail partenarial, le projet de schéma des usages du numérique était en cours de finalisation. La crise sanitaire du Covid et les confinements successifs ont profondément fait évoluer les pratiques vis-à-vis du numérique. Le plan d'actions initialement imaginé s'est avéré très rapidement obsolète et dépassé par les pratiques déployées comme la généralisation du télétravail.

Depuis fin 2022, le travail sur l'élaboration de ce schéma a été engagé. Le développement de la place du numérique transforme en profondeur notre quotidien et modifie la relation avec les usagers et les métiers de la collectivité. Si les démarches en ligne ont permis de fluidifier l'accès à certains services, ils ont conduit à **une exclusion d'une partie de la population**, notamment les plus vulnérables.

L'année **2023 a permis de conduire un travail de diagnostic** en rencontrant chaque direction de la collectivité pour identifier les besoins, les projets engagés en matière de numérique. Cette phase de diagnostic et de construction du schéma a également été l'occasion de travailler avec les partenaires infra-départementaux, mais également avec les autres départements afin de conduire un benchmark.

En parallèle, un travail de recensement des lieux de médiation numérique sur le Département a été réalisé. Un partenariat a été engagé avec les services de l'État pour que la collectivité élabore et copilote avec la préfecture, la **stratégie d'inclusion numérique** qui s'appuiera sur la stratégie nationale *France Numérique Ensemble*.

Le futur schéma des usages du numérique s'organisera autour de **5 axes** et posera les bases de la stratégie départementale qui sera articulée avec le futur schéma directeur de l'informatique :

- numérique et inclusion
- numérique et relation usager-fonctionnement
- numérique et responsable
- numérique et attractivité
- numérique et pilotage

## CALENDRIER

> Juin 2024 : adoption du SUN



## DIRECTION DE PROJETS CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

# 2. BUDGET PARTICIPATIF #2



1<sup>ère</sup> réunion de la commission de suivi - Carcassonne - 07/12/2022

## DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Face à la crise démocratique actuelle, les citoyens attendent d'être mieux pris en compte, d'être plus écoutés et plus régulièrement consultés et ainsi, participer plus activement à la gestion des affaires publiques. Le Département souhaite apporter de nouvelles réponses aux attentes toujours plus importantes des citoyens en matière de participation. L'Aude a donc lancé son **2<sup>ème</sup> budget participatif**, après la 1<sup>ère</sup> édition de 2019-2020 qui a permis d'illustrer, de manière très concrète, le fait qu'il était possible de conduire un projet en lien étroit avec les citoyens qui ont été associés à toutes les phases du budget participatif.

Pour cette deuxième édition, l'Aude a fait appel à la mobilisation des Audoises et des Audois afin d'initier des idées de projets d'intérêt général, laïques, non discriminatoires, accessibles au plus grand nombre et de dimension collective, proposées et choisies par les habitants.

Le budget participatif finance **100% des projets lauréats**, pour **1,5 M€** de dépenses d'investissement.

Le dépôt des idées, l'instruction interne et le vote, se sont déroulés sur la plateforme [jeparticipe.aude.fr](https://jeparticipe.aude.fr).

**Une équipe projet dédiée, appuyée par les directions du Département, était chargée d'accompagner les porteurs pour amener les idées jusqu'au vote et les transformer en projet.**

Le dispositif était suivi par une commission, associant des citoyens non élus, aux côtés des élus départementaux et des représentants des instances consultatives de la collectivité.

## CALENDRIER

- > **Du 15 novembre au 31 décembre 2022** : dépôts des idées par les Audois
- > **De décembre à février 2023** : accompagnement des porteurs pour transformer les idées en projets
- > **Mars 2023** : validation de la liste des projets qui seront soumis au vote et accompagnement des porteurs de projets pour lancer leur campagne
- > **Avril 2023** : vote des Audois
- > **Mai 2023** : annonce des lauréats
- > **Juin 2023** : rencontre avec tous les lauréats
- > **De juin à aujourd'hui** : instruction approfondie des projets lauréats avant approbation des financements en commission permanente

## TRANSVERSALITÉ

- > Cabinet : chargés de mission et directeur
- > Communication externe et interne
- > Secrétariat général : affaires juridiques, protection des données, marchés publics, secrétariat des assemblés
- > DGA ressources : SIG, finances, informatique, courrier
- > DGA solidarités humaines : accès aux soins, enfance famille, action sociale et insertion, action sociale territoriale, autonomie, MDPH, maisons départementales des solidarités
- > Espaces seniors
- > DGA solidarités territoriales : toutes directions et tous services
- > DGA transition écologique : tous services (cellule appui et ingénierie, environnement, eau, mobilités douces et canal du midi, agriculture tourisme et patrimoine, pépinière départementale)

> RÉFÉRENT(S) : Maëva Saboureau

## MOMENTS CLEFS



- 14 novembre 2022 : **réunion de lancement** du BP2, 120 personnes présentes
- De novembre à décembre 2022 : **18 réunions Fabrique des idées** sur les cantons de l'Aude
- 25 mars 2023 : réunion à destination des porteurs de projets pour soutenir leur campagne *Comment communiquer sur votre projet ?*, plus de **200 personnes** présentes
- **7 réunions** de la commission de suivi
- Plus de 20 réunions de l'équipe projet
- 5 mai 2023 : **annonce des résultats en direct par live Facebook** en présence de la commission de suivi et des conseillers départementaux
- 26 mai : **session pour acter les résultats en présence des 27 lauréats**
- 4 novembre 2023 : première inauguration d'un projet lauréat

**331** IDÉES DÉPOSÉES

**185** PROJETS  
soumis au vote

**22 618** VOTANTS

**27** LAURÉATS  
financés à hauteur de 1,5 million d'euros

Au moins **1** LAURÉAT par canton

## PARTENARIATS

- > Maisons France services
- > Mairies
- > Associations relais diverses
- > Acteurs sociaux
- > Acteurs du tourisme
- > Presse locale
- > Agence de développement touristique



Réunion de lancement - Carcassonne - 14/11/2022



Fabrique des idées - Narbonne - 27/11/2022



Réunion *Comment communiquer sur votre projet* - Carcassonne - 25/03/2023



Annonce des résultats - Carcassonne - 05/05/2023



1<sup>ère</sup> inauguration de lauréat - Leucate - 04/11/2023



Session du 26 mai 2023 en présence des 27 lauréats

## 3. RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE ET TERRE DE JEUX



### DESCRIPTION DES ACTIONS PHARES

#### S'ENGAGER POUR TERRE DE JEUX, PARIS 2024 ET LE RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Le Département s'est engagé dans l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques en obtenant le label **Terre de Jeux, Paris 2024** s'inscrivant ainsi dans le partage d'objectifs communs tels que :

- saisir l'opportunité des Jeux pour mettre **plus de sport dans la vie des Audois**
- faire ensemble en favorisant les **collaborations avec les acteurs du sport audois**
- mener des actions concrètes pour **renforcer la célébration, l'héritage et l'adhésion du public**

La collectivité a impulsé de nombreux projets qui se sont traduits en actions en partenariat direct avec le comité départemental olympique et sportif (CDOS), les comités en charge du sport scolaire en primaire et secondaire (UNSS et USEP) et du handicap (handisport et sport adapté).

#### PROGRAMME TERRE DE JEUX, PARIS 2024

##### • Soutien auprès de deux ambassadeurs olympiques et paralympiques 2022/2023/2024

Le Département accompagne **2 sportifs jusqu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques** de Paris 2024, ils sont les ambassadeurs olympiques et paralympiques du Département. Il s'agit de Marion Mortefon, championne du monde de windsurf foil et de Romain Fantaccino, sportif handisport, déficient visuel. Cet accompagnement se traduit par une **bourse annuelle de 4 000 €**.

> RÉFÉRENT(S) : Arnaud Fraisse



##### • Programme #ExploreTerredeJeux2024

Le programme *#ExploreTerredeJeux2024* entend valoriser les parcours, itinéraires et sentiers sportifs qui font la richesse des territoires. Que la collectivité soit un petit village ou une grande ville, en bord de mer, au milieu des champs ou au pied des montagnes, le sport se pratique partout. Cette opération propose de donner **plus de visibilité à des espaces naturels de pratique sportive**.

Le Département a ainsi réalisé **21 cartes postales référencées sur le site Terre de Jeux, Paris 2024** et transmises à toutes les collectivités territoriales labellisées.

##### • Semaine olympique et paralympique (SOP)

La *Semaine olympique et paralympique* est un des quatre événements promotionnels olympiques et paralympiques aux côtés de la *Journée nationale du sport scolaire* le 3<sup>e</sup> mercredi de septembre, la *Journée olympique* le 23 juin et la *Journée paralympique* le 8 octobre.

Cette opération permet de **cibler des thématiques telles que le fair-play, les valeurs de l'olympisme et du paralympisme, l'égalité, la santé et l'inclusion des élèves en situation de handicap**.

Cette année, pas moins de **27 classes** de cycle III (CM1, CM2 et 6<sup>e</sup>) ont participé à cette opération. Les élèves étaient issus des collèges de : Victor-Hugo à Narbonne, Rosa-Parks à Lézignan-Corbières, Antoine-de-Saint-Exupéry à Bram, Bastion et André-Chénier à Carcassonne, Fontanilles à Castelnaudary,



Joseph-Delteil à Limoux, Michel-Bousquié à Quillan, Alaric à Capendu et Gaston-Bonheur à Trèbes. Des écoles primaires étaient également participantes, à savoir : Anatole-France à Narbonne, Estévenon à Bram, Barbès à Carcassonne, Alphonse-Daudet à Castelnaudary, Jean-Moulin et Louis-Pasteur à Limoux, Albert-Calmette et Paulin-Nicoleau à Quillan, école élémentaire à Capendu, Floralias à Trèbes.

##### • Journée internationale de l'olympisme (23 juin)

Le Département et ses partenaires directs du sport scolaire (USEP et UNSS) et des comités en charge du handicap (handisport et sport adapté), ont proposé la découverte de nombreuses pratiques sportives sur les complexes sportifs de Nicole Abar et de la Plaine Mayrevielle à Carcassonne. Cette journée a permis à près de **400 jeunes scolaires** de découvrir des activités sportives et parasportives, des pratiques culturelles et des jeux du cirque.

Tous les élèves ont clôturé la journée en réalisant les anneaux olympiques et en participant à une flash mob chorégraphiée par une danseuse professionnelle.

### Olympiades culturelles

##### • Journée paralympique (8 octobre)

Depuis 2 ans, le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) a initié une *Journée paralympique* fixée au 8 octobre.

Pour cette année 2023, l'animation principale s'est portée sur Narbonne où tout le cours Mirabeau a été dédié à une **multitude d'activités sportives en direction des personnes en situation de handicap** et à diverses animations mettant à l'honneur la thématique du sport et du handicap.

##### • Collégiens ambassadeurs du sport scolaire

Le Département soutient **4 collégiens audois** sélectionnés au niveau académique dans la classe académique Pierre de Coubertin & Alice Millat. Elle vise à **former les jeunes aux valeurs de l'olympisme et à la connaissance de l'institution olympique**, afin de constituer un groupe d'ambassadeurs du sport scolaire des jeux olympiques et paralympiques.

Ces 4 jeunes, issus des collèges à Lézignan-Corbières et Castelnaudary, officieront lors des JOP de Paris en 2024 en tant que jeunes officiels (parmi les 4 jeunes, un est en situation de handicap).

##### • Journée internationale du sport féminin du 24 janvier

Cette journée vise à mettre un coup de projecteur sur la **place des femmes dans le sport** tant dans le développement des pratiques féminines, que dans l'engagement en tant que dirigeantes sportives ou encore la médiatisation et l'économie du sport féminin.

En 2023, le Département a souhaité valoriser l'engagement bénévole dans les instances dirigeantes du sport audois. **4 présidentes de comités départementaux sportifs** ont été mises à l'honneur à cette occasion.

#### • Victoires audoises du sport féminin

Le 8 mars, à l'occasion de la *Journée internationale des droits des femmes*, la collectivité a mis sur le devant de la scène le sport au féminin au titre :

- de l'engagement individuel et/ou associatif
- de la réussite sportive
- de l'arbitrage
- du sport-santé
- du sport et handicap
- du bénévolat dans le sport

Un jury composé d'élus départementaux et d'acteurs du mouvement sportif a élu les lauréates dans 11 catégories.

Cet événement est un formidable **outil de promotion des pratiques sportives au féminin** mais également de différentes actions proposées par le mouvement sportif audois en direction des filles et des femmes.

#### • Comités départementaux sportifs et actions spécifiques en direction du public féminin

Dans le cadre des conventions de développement du sport conclues avec les comités sportifs, le Département propose d'accompagner **toutes les initiatives en direction des féminines** : stages, journées spécifiques, programmes de promotion, rassemblements, détachements, sélections, etc.).

Il est important de préciser que **85 % des comités** proposent des actions en direction du public féminin.

#### • Trophées des champions et des bénévoles audois

La cérémonie des **Trophées du sport audois** permet de mettre en lumière les champions les plus méritants qui ont conquis un titre national voire international, mais également des bénévoles qui se sont illustrés durant l'année au sein de leur comité départemental sportif ou encore des jeunes officiels du milieu scolaire.

En 2023, cet événement, très prisé par l'ensemble du mouvement sportif, a honoré notamment **51 sportifs individuels** pour des titres de champion de France, champion ou vice-champion d'Europe ou du Monde :

- **51 sportifs de sports individuels**
- **11 équipes de sports collectifs**
- **37 bénévoles**
- **6 jeunes officiels nationaux**

### LE PARCOURS DU RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE AUDE LE 16 MAI 2024

Accueillir le *Relais de la flamme*, événement emblématique des *Jeux Olympiques et Paralympiques*, est une occasion unique de **mettre en avant le territoire, d'être associé à un événement populaire fédérateur**, à la portée médiatique nationale et internationale incontestable.

Ce relais est l'occasion de porter des actions en direction de la population pour **faire connaître, féminiser et développer la pratique sportive** pour tous sur l'ensemble du territoire.

Mais aussi pour sensibiliser le plus grand nombre d'Audois **aux bienfaits du sport et aux valeurs universelles de l'olympisme** (excellence, amitié, respect), alliant le sport à la culture et à l'éducation sur des notions fondées sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques.

Le *Relais de la flamme*, symbole d'unité et de paix, annonce l'arrivée des Jeux dans le pays hôte et marque le début des célébrations.

Le *Relais de la flamme olympique* passera dans l'Aude le **16 mai 2024**, 7 segments (villes ou sites traversés) permettront de mettre en valeur notre beau département.

#### • Le cadre d'intervention

Une convention conclue en novembre 2022 avec le comité d'organisation des *Jeux Olympiques* fixe le cadre :

- des lieux à déterminer au regard des critères proposés
- des 100 relayeurs qui seront sélectionnés via les 4 plateformes dédiées
- de la contribution à la sécurité des sites choisis et à leur animation

#### • Le pilotage

Le Département est l'échelon pivot du relais pour coconstruire le parcours en lien avec la Préfecture tout en s'appuyant sur des :

- comités territoriaux des opérations (CTO) pilotés par le Département en partenariat avec la Préfecture (mars/septembre/décembre 2023) : parcours, sécurité, site de célébrations
- comités territoriaux d'engagement (CTE) pour toutes les animations sur les différents segments (sept/oct - nov/déc - janvier/février - mars/avril)

#### • Le parcours

- Mettre en lumière les différents patrimoines du territoire : historique, sportif, culturel, touristique et naturel
- 7 segments à identifier sur le territoire devant impacter en priorité les bassins de population les plus importants
- **6 communes traversées et 1 ville étape** (Carcassonne choisie en concertation)

#### Les communes

- > **Gruissan** : le littoral audois, les ports de plaisance (5), les sports de glisse, les chalets, le village (circulade), la tour Barberousse, l'espace naturel de l'étang
- > **Narbonne** : plus grand bassin de population, Arena, musée Narbo Via, Parc des sports, collèges Cité et Victor Hugo, Palais du travail, Cathédrale Saint-Just, place de l'Hôtel de ville (vestige de l'antique de la Voie domitienne)
- > **Lagrasse** : l'Abbaye propriété du Département (représentant la route touristique des Abbayes dans l'Aude), le village admis dans l'association *Les plus beaux villages de France* depuis plus de 10 ans
- > **Duilhac-sous-Peyrepertuse** : son château fort médiéval fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques. Il est candidat pour l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco
- > **Limoux** : la blanquette de Limoux qui participe pour une part principale à l'économie de la ville, son carnaval (d'une durée de 3 mois il est inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel français), sa place de la République, la rivière *Aude*, le début de la Haute-Vallée (développement des sports d'eau vive)
- > **Castelnaudary** : situé à l'ouest du département connu pour son cassoulet célébré chaque année depuis l'an 2000, le Canal du midi avec son port, ses péniches et ses parcours à pied ou à vélo sur le chemin de halage. Le complexe sportif Pierre de Coubertin
- > **Carcassonne** : la Cité (son ensemble architectural médiéval) un des monuments nationaux les plus visités de France inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, et sa ville basse traversée par le Canal du Midi également classé par l'Unesco

#### • Les types de convoi

- Convoi *Engagement* (grandes villes) : 40 véhicules (1/2 unité de sécurité devant et idem derrière soit 30 personnes), 10 motards de la gendarmerie, GIGN, brigade anti-drone, 6 policiers et gendarmes encadrent le porteur de la flamme et un gardien de la flamme
- Convoi *Agile*, sites difficiles d'accès, opportunité de mise en valeur du patrimoine, dispositif allégé 15 véhicules (idem pour le porteur de la flamme)

#### • Les relayeurs

- **20 km** parcourus dans l'Aude, **200 mètres** par relayeur soit environ **100 porteurs** de la flamme répartis sur l'ensemble du territoire
- Les **6 relayeurs choisis par le Département** : Béatrice Fabre (trails cathares), Isabelle Poursine (présidente du comité de tennis de table), Olivia Ruiz (personnalité du monde culturel), Romain Fantaccino (ambassadeur paralympique déficient visuel), Océan Serny (jeune sapeur-pompier de 16 ans) et Gérard Bertrand (acteur de la viticulture)



Présentation des relayeurs de la flamme

## 4. DISPOSITIF ENTREZ EN SCÈNE

### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Pour soutenir le monde du spectacle vivant, le Département a créé en 2020, en collaboration avec l'association *Arts Vivants 11*, **100 spectacles dans l'Aude**, un dispositif visant à promouvoir et diffuser le spectacle vivant pendant la période estivale en direction des communes de moins de 3 000 habitants. Fort de son succès, l'opération a été reconduite lors d'une deuxième édition en 2021 et a permis la programmation de 50 spectacles et 25 ateliers culturels.

En 2023, *100 spectacles dans l'Aude* a été repensé et est devenu *Entrez en scène*. Objectifs, proposer des spectacles sur le territoire pendant la période creuse (d'avril à octobre en dehors de l'été) et s'adapter aux enjeux culturels, à savoir :

- favoriser l'accès à la culture pour tous, au plus près des Audois et des Audoises, en s'adressant toujours aux communes rurales de moins de 3 000 habitants
- initier auprès des communes un rôle de programmeur du spectacle vivant

Principe du dispositif :

- les communes concernées reçoivent un **catalogue numérisé** de spectacles retenus après un appel à projet mené en partenariat avec l'association *Arts vivants 11*. Ce catalogue a pour ambition de les guider dans leur sélection de spectacles. Un atelier de médiation est



> RÉFÉRENT(S) : Laetitia d'Amico

obligatoirement associé à la programmation des représentations

- l'association *Arts vivants 11* assure l'ingénierie et l'accompagnement auprès des communes en lien avec le service culture du Département
- à l'issue de l'évènement, les communes organisatrices peuvent solliciter un **subventionnement auprès du Département**, selon les modalités, assiette et taux prévus par le règlement d'intervention

### TRANSVERSALITÉ

- > La communication externe

### MOMENTS CLEFS

- Lancement du dispositif *Entrez en scène* à Alairac le 4 avril 2023

**75%**

d'aide pour les communes de moins de 1 000 habitants

**50%**

d'aide pour celles entre 1 000 et 3 000 habitants en fonction des coûts présentés dans le catalogue

*Entrez en scène 2023 :*

**25 spectacles**  
(chiffres non stabilisés)

### PARTENARIATS

- > *Arts vivants 11*
- > Les communes de moins de 3000 habitants
- > Les compagnies et artistes sélectionnés dans le catalogue

## 5. GUIDE DU SIGNALEMENT DES ADULTES VULNÉRABLES EN DANGER

### DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Dans le cadre de ses missions de solidarités humaines, le Département accompagne au plus près les publics les plus vulnérables dans la prise en charge des situations de fragilité. Ces dernières années, il a été constaté **une augmentation des situations d'adultes vulnérables** en danger, qu'ils se mettent eux-mêmes en danger ou qu'ils soient en danger du fait d'autrui.

Le service action sociale personnes âgées-personnes handicapées (PA-PH) assure dans ses missions, le recueil et l'évaluation de ces situations au domicile. Il travaille avec de nombreux partenaires qui font remonter les difficultés rencontrées pour se repérer entre les différents intervenants, les différents dispositifs et savoir à qui s'adresser.

Un colloque portant sur le thème des *vulnérabilités et signalements* a été organisé le 16 juin 2022 à l'Hôtel du Département. Le premier constat fait lors de cette journée, a permis de proposer à toutes les personnes présentes et les partenaires, de participer à un travail collégial afin de mettre à plat ce qui existe, de clarifier les procédures et **d'élaborer un guide du signalement** des personnes vulnérables en danger. Ce support a été partagé avec les professionnels, les partenaires et les acteurs de terrain.

**Cinq axes de travail** ont été proposés, les groupes ont engagé cette réflexion à compter de fin mars 2023. Les axes de travail sont les suivants :

- **axe 1** : état des lieux des acteurs et partenaires intervenant auprès des publics vulnérables et travail d'engagements réciproques
  - Recensement des partenaires et acteurs
  - Engagements réciproques
  - Elaboration d'une charte de partage d'informations
- **axe 2** : définitions et typologies
  - De quoi parle-t-on ? Définitions partagées
  - Définitions des publics
  - Typologies des violences

- **axe 3** : cadre juridique (adultes vulnérables en danger, maltraitements, violences conjugales, violences intra familiales)

- Signalement aux autorités judiciaires
- Secret professionnel
- Protection des personnes et des biens (mesures de protection)
- Droits des personnes malades
- Soins psychiatriques
- Droits des usagers dans les ESSM

- **axe 4** : boîte à outils

- Recenser ce qui existe déjà : grilles de signalements ou d'alertes
- Elaboration d'une grille de repérage à la vulnérabilité/maltraitements : clignotants
- Fiches de transmission, modèle de rapport, fiches de retour des signalements au parquet
- Médiation
- Processus de changement
- Mise en place et proposition de dispositifs existants : démarche contractuelle
- Soins en psychiatrie...

- **axe 5** : circuits de l'alerte et des procédures

- Etat des lieux avec les différents points d'entrée (numéro d'appel national, partenaires dans le département, etc.)
- Circuits des différents acteurs (parquet, Gendarmerie, Police, CIDFF, Département, Alma 11, France victime...)
- Pistes d'amélioration, de coopération et de coordination. Faut-il un circuit unique ?

Un groupe de travail interpartenarial a été mis en place fin 2023 pour élaborer le plan de présentation du guide.

> RÉFÉRENT(S) : Marie-Isabelle Escales

## CALENDRIER

Réunions :

- > axe 1 : 27/03 et 05/06
- > axe 2 : 03/04 et 13/06
- > axe 3 : 30/03 et 08/06
- > axe 4 : 17/04, 15/06 et 03/10
- > axe 5 : 21/04

## TRANSVERSALITÉ

- > Les services de la direction de l'autonomie
- > La Dast avec les MDS mais aussi les autres directions et service de la DGASH et de la MDPH

Nombres de participants aux groupes de travail :  
entre **15 et 45**  
**PARTICIPANTS À CHAQUE GROUPE**, soit au total sur les réunions des groupes de travail

**264 PERSONNES**  
qui ont participé



## MOMENTS CLEFS

- Colloque 16 juin 2022
- Groupes de travail
- Séminaire de bilan d'étape, de présentation et validation par tous les partenaires prévu le 25 avril 2024

## PARTENARIATS

- > L'ARS, la DDETSPP, la Préfecture, la Gendarmerie, la Police nationale
- > Les tribunaux judiciaires, notamment les parquets
- > Les mandataires judiciaires privés et associatifs
- > Les centres hospitaliers, les Soins de suite et de réadaptation, l'Union sanitaire et sociale Aude Pyrénées, les Maisons de santé pluriprofessionnelles, les CCAS, les CIAS, les mairies, les professionnels de santé
- > Les SAD, les ESSMS, les associations, le CIDFF, les services sociaux et médico-sociaux du Département, etc.

## DGAST

# 6. PROGRAMME DE PROTECTION D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE À SOLIMAN (TUNISIE)

## DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le projet de coopération décentralisée mené entre le Département de l'Aude et la municipalité tunisienne de Soliman en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources hydriques, répond à la fois aux besoins exprimés par les représentants de la municipalité de Soliman, ainsi qu'aux priorités de l'action internationale du Département sur le bassin méditerranéen.

Le projet développé par les deux collectivités a permis en 2022 la réalisation d'une étude environnementale pour définir les actions de dépollution à mener dans la zone de la Sebkha de Soliman ayant abritée une déchetterie sauvage. Les échanges techniques entre les collectivités et leurs partenaires ont permis de définir et d'accompagner en 2023, le **reboisement par des espèces endémiques** possédant des propriétés filtrantes et de dépollution des sols. Les habitants et les élèves des **groupes scolaires de Soliman ont contribué à des campagnes de sensibilisation** et à l'évaluation et le suivi des résultats tout au long du projet. Des sentiers de randonnée, avec une **signalétique sur la biodiversité**, ont été aménagés par des jeunes en insertion en lien avec l'agence pour l'emploi de Tunisie.

Le raccordement en eau potable du quartier défavorisé de Dhahri, en cours de réalisation, permettra aux habitants de **disposer d'une eau de qualité et de mettre fin à des usages néfastes pour l'environnement**.

Ce projet de coopération décentralisée s'articule autour des trois axes suivants :

- **action 1** : sauvegarde et protection d'un espace naturel sensible au cœur de la Sebkha de Soliman par la récupération de la qualité des sols, du paysage et du milieu naturel
- **action 2** : mise en valeur de l'ENS et actions pédagogiques à destination des habitants et des jeunes de Soliman sur les enjeux de préservation de l'environnement et des milieux naturels
- **action 3** : soutien aux travaux d'aménagement d'adduction en eau potable d'un quartier défavorisé de la commune de Soliman et partages d'expériences entre les acteurs de l'eau en Tunisie et en France

> RÉFÉRENT(S) : Nicolas Cimbaro

## CALENDRIER

- > Début du projet en 2022, fin en 2023

## TRANSVERSALITÉ

- > Services RI et ENS

## MOMENTS CLEFS

- Visite de la municipalité, du projet et des partenaires par André Viola en décembre 2022
- Ce projet sera présenté et mis en avant lors de la COP28 et lors de la rencontre préalable de la délégation française avec le Président de la République Emmanuel Macron
- Il sera mis en avant lors du forum méditerranéen de l'eau en février 2024

Budget de

**186 950 € POUR LES 2 ANNÉES**  
de projet (2022-2023) dont **10% de fonds propres du CD11**. Le reste étant financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'agence de l'eau RMC

## PARTENARIATS

- > PNR de la Narbonnaise



# Coopération CD Aude - Soliman

## ENVIRONNEMENT DURABLE

VALORISATION D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE ET ACCÈS À UNE EAU POTABLE POUR TOUS



MUNICIPALITÉ DE SOLIMAN,  
GOVERNORAT DE NABEUL, TUNISIE



### CONTEXTE LOCAL ET PROJET

Le projet permettra la réalisation d'une étude environnementale pour définir les actions de dépollution à mener dans la zone de la Sebka (zone humide) de Soliman ayant abrité une déchetterie sauvage. Les échanges techniques entre les collectivités et leurs partenaires permettront de définir et d'accompagner le reboisement par des espèces endémiques possédant des propriétés filtrantes et de dépollution des sols. Les habitants et les élèves des groupes scolaires de Soliman participeront à des campagnes de sensibilisation et au suivi des résultats tout au long du projet. Des sentiers de randonnée, avec une signalétique sur la biodiversité, seront aménagés par des jeunes en insertion. Le raccordement en eau potable des quartiers prioritaires de Soliman permettra aux habitants de disposer d'une eau de qualité et de mettre fin à des usages néfastes pour l'environnement.



### Durée du projet

18 mois



### Objectif de l'action

Préserver durablement l'environnement local et protéger la ressource en eau à Soliman



### Bénéficiaires

40 000 habitants de Soliman



### Budget prévisionnel

100 000 €

### Obtenu à ce jour

70 %

### PRINCIPALES ACTIVITÉS MISES EN PLACE

- // Étude de faisabilité d'une action de reboisement et de dépollution de la Sebka
- // Achat de terre végétale, arbres et plantes filtrantes
- // Adduction en eau potable des quartiers prioritaires de Soliman
- // Actions de sensibilisation et d'information de la population et des usagers

### ACTEURS ET PARTENAIRES

Conseil départemental de l'Aude et Municipalité de Soliman :  
Maîtres d'ouvrages

HAMAP-Humanitaire : Assistant à maîtrise d'ouvrage

CERTE et CBBC : Experts techniques locaux



# 7. AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE MAQUENS

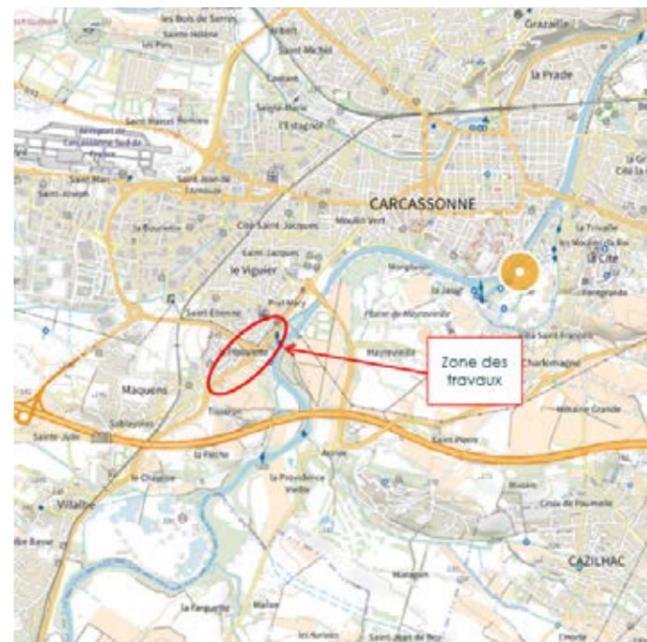
## DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Cet aménagement se situe au carrefour des routes départementales RD 6161 - RD 118 aux abords directs du hameau de Maquens. Ce carrefour très fréquenté demandait à être **amélioré afin de limiter les remontées de files importantes et régulières, et de sécuriser les usagers.**

Ainsi l'enjeu du chantier était :

- de réhabiliter le carrefour avec la création d'une voie de déstagement type « by-pass » pour les véhicules en provenance de Carcassonne et souhaitant se rendre vers l'échangeur autoroutier de Carcassonne Ouest
- d'optimiser le fonctionnement des feux avec la mise en place de feux dits « intelligents » dotés de caméras permettant de mesurer la longueur des files d'attentes et d'adapter, en conséquence, les temps de fonctionnement « mise au vert et au rouge »
- de créer un feu affecté avec voie spéciale de tourne-à-gauche dans le sens Limoux-Carcassonne vers l'A61 échangeur de Carcassonne Ouest/zone commerciale Planeto
- de renouveler des revêtements routiers pour sécuriser la circulation et pérenniser le corps de chaussée

L'enrobé a été réalisé avec **30 %** de produits de recyclage afin de limiter l'impact environnemental.



## CALENDRIER

- > Le chantier s'est déroulé au mois d'octobre 2023 durant 4 semaines
- > Les travaux ont été réalisés en grande partie de nuit afin de perturber le moins possible les usagers de la route

## TRANSVERSALITÉ

- > L'étude et le suivi des travaux ont été menés par la division territoriale du Carcassonnais en collaboration avec le service entretien et sécurité de la route ainsi que le service gestion du domaine public

## MOMENTS CLEFS

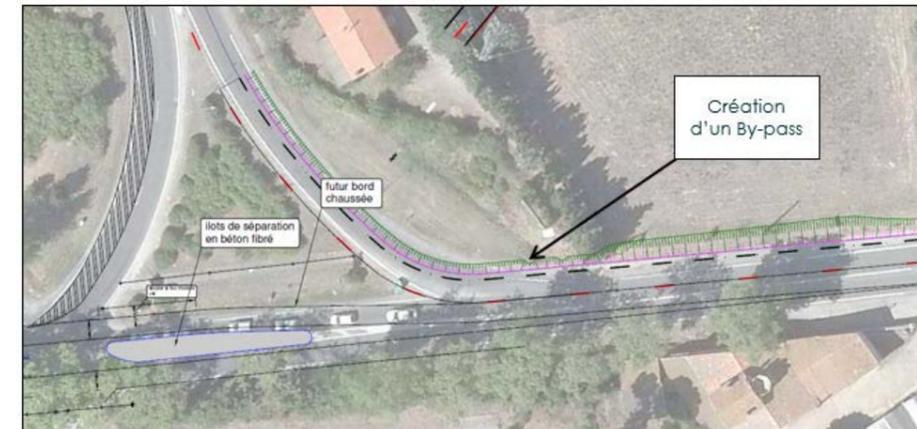
- 03 octobre 2023 : démarrage des travaux par l'entreprise Rescanières
- 05 octobre 2023 : visite de chantier en présence de Tamara Rivel, vice-présidente déléguée aux routes et mobilités et de Maria Conquet, conseillère départementale du canton de Carcassonne 3

Montant total des travaux :  
**438 000 € TTC**  
 entièrement financé par le Département

La fréquentation de ce carrefour est d'environ  
**25 000 VÉHICULES PAR JOUR**  
 avec des pics de trafic avoisinant les 2 000 véhicules par heure

## PARTENARIATS

- > Entreprise Rescanières : terrassement et chaussée
- > Entreprise Signaux Girod : signalisation verticale et horizontale
- > Entreprise Lacroix : feux et gestion de la régulation trafic



## PHOTOS DURANT LA PHASE TRAVAUX



> RÉFÉRENT(S) : Camille Lamoureux

PHOTOS TRAVAUX TERMINÉS



Nouvelle voie de by-pass pour les véhicules en provenance de Carcassonne et en direction de l'échangeur autoroutier de Carcassonne Ouest / Zone commerciale Planeto



Nouvelle voie de tourne à gauche pour les véhicules provenant de Limoux et en direction de l'échangeur autoroutier de Carcassonne Ouest/ zone commerciale Planeto



## AXE 4

# RENFORCER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

# 1. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES D'AIDE ALIMENTAIRE

## DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Département soutient dans le cadre de subventions de fonctionnement, les associations œuvrant dans les champs des solidarités, de l'action sociale et/ou de l'insertion. Celles-ci contribuent entre autres, à **lutter contre le gaspillage alimentaire, la faim et la précarité** en remettant des **colis alimentaires et/ou en accompagnant les bénéficiaires dans leurs achats**, tout en leur apportant des conseils alimentaires et budgétaires.

Pour certaines associations, les actions développées visent à **lutter contre les exclusions et à favoriser l'inclusion sociale de personnes** en situation de précarité et de vulnérabilité économique et sociale qui vivent dans des territoires dont les caractéristiques peuvent être un facteur d'exclusion. Pour d'autres, elles concernent la **préparation et le service de repas chauds** aux personnes les plus démunies et la **distribution de denrées alimentaires** le soir 5 jours sur 7.

Enfin, des associations développent des **ateliers de cuisine** à destination d'un public fragile, précaire, isolé sur le territoire audois. Il s'agit par cette démarche, de **favoriser l'accès à une alimentation de qualité par la transmission** de méthodes de production, de préparation, de consommation et de conservation des produits de saison.

Dans le cadre de l'accompagnement social, les travailleurs sociaux départementaux peuvent orienter les personnes vers ces associations.



> RÉFÉRENT(S) : Evelyne Macchion

## TRANSVERSALITÉ

- > Service lutte contre la précarité financière
- > Maisons départementales des solidarités
- > Service agriculture, tourisme et patrimoine

## MOMENTS CLEFS

- Une réunion bilan et perspectives avec chaque association durant le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année

**10 ASSOCIATIONS**  
subventionnées

Un budget de  
**110 750 € POUR L'ANNÉE 2023**

## PARTENARIATS

- > Associations caritatives d'aide alimentaire

# 2. DÉPLOIEMENT DU BUS PMI

## DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

La **consultation itinérante du bus PMI** (protection maternelle et infantile) existe depuis le 5 septembre 2012. Elle est assurée dans un véhicule de type camping-car aménagé qui effectue, à une fréquence définie, **une tournée** dans plusieurs communes audoises. L'arrêt du bus nécessite la mise à disposition d'un local complémentaire, conventionné avec les communes, comprenant : une salle d'attente, des toilettes ainsi qu'un point d'accès à une prise électrique. Les mobiliers et accessoires pour la salle d'attente sont installés à chaque séance par le chauffeur. Ce dernier réalise également les déplacements du lieu de remisage du bus vers le lieu de consultation.

### 1. Les missions du bus PMI depuis sa création

#### • Santé infantile

La consultation en santé infantile est déployée depuis la création du bus PMI et est assurée par un **médecin et une puéricultrice** dans un but préventif.

Elle a pour objectifs principaux :

- de suivre le développement du nourrisson et de l'enfant de moins de 6 ans
- de dépister les handicaps, les troubles somatiques ou de comportement
- d'apporter des conseils diététiques et d'hygiène de vie
- de promouvoir et de soutenir l'allaitement maternel
- de proposer les vaccinations selon les recommandations en vigueur
- d'accompagner la relation parent/enfant et de prévenir les éventuelles difficultés relationnelles

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres missions peuvent être exercées en lien avec la santé du jeune enfant, ses parents, son environnement.

### 2. Les missions du bus PMI déployées en 2023

#### • Gynécologie

La consultation dans le bus PMI s'est développée fin 2023 sur le territoire de la **Haute-Vallée** afin de proposer :

- des **consultations gynécologiques**
- l'accès à la **contraception et au dépistage des infections sexuellement transmissibles**
- des **informations sur les interruptions volontaires de grossesse**

> RÉFÉRENT(S) : Lucie Couzigné

- l'**accueil des personnes victimes** de violences conjugales
- une rencontre avec une conseillère conjugale et familiale

Cette consultation est assurée par un **médecin gynécologue et une conseillère conjugale et familiale**.

Elle a lieu une fois par trimestre dans 3 communes dans le département : Chalabre, Axat et Espezel.

#### • Centre de santé sexuelle

Le bus PMI a également été déployé fin 2023 devant le **lycée Germaine Tillon** à Castelnaudary. Objectifs, effectuer les missions de prévention du centre de santé sexuelle en lien avec les lycéens. Désormais, le bus PMI se rendra **5 fois** dans l'année scolaire devant le lycée. En effet, cette mesure a été instaurée suite au constat du manque de fréquentation des lycéens du centre de santé sexuelle (CSS), notamment lié à l'éloignement géographique de ce dernier par rapport au lycée (3 km).

Une présentation du bus en septembre dernier a ainsi permis aux lycéens d'identifier ce véhicule.

#### • Pistes d'évolution de la consultation itinérante du bus PMI

L'augmentation ou la diversité de l'activité du bus PMI devra être justifiée à l'issue d'une analyse de plusieurs paramètres (natalité, solde migratoire, population d'âge PMI 0-6 ans, démographie médicale, etc.). D'ores et déjà, plusieurs lieux ont déjà été pré-identifiés mais doivent faire l'objet d'une concertation avec les divers territoires avant toute proposition.

Voici les projets à venir :

- le **déploiement d'une consultation itinérante dans le quartier de Saint-Jean Saint-Pierre** à Narbonne associant une consultation sage-femme et/ou médecin et/ou puéricultrice et/ou conseillère conjugale
- le **déploiement d'une consultation gynécologique dans les Hautes Corbières** associant un médecin gynécologue et/ou sage-femme à une conseillère conjugale

## CALENDRIER

> Déploiement en 2022/2023 et 2024

## TRANSVERSALITÉ

> Def, Dast, communication externe, imprimerie, moyens généraux, direction enfance famille et direction action sociale territoriale

### MOMENTS CLEFS

- Conférence de presse en présence de Chloé Danillon, vice-présidente déléguée à la protection de l'enfance et action sociale de proximité à Espezel pour l'implantation du bus PMI gynécologique

**10 LIEUX**  
de consultations itinérantes en 2023

### PARTENARIATS

> L'ensemble des partenaires santé du département, l'Éducation nationale



## DIRECTION CONTRACTUALISATIONS ET APPUI AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES/ MISSION EUROPE

# 3. SUBVENTION GLOBALE FSE+

### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le fonds social européen (FSE+) est un **instrument financier de la politique européenne** de cohésion économique, sociale et territoriale. Cette politique européenne contribue à réduire les écarts de développement existants entre les territoires qui composent l'Union européenne.

Dans l'Aude, le FSE+ *inclusion* est mis en œuvre par le Département qui est responsable et garant des solidarités sociales et territoriales, au titre du programme opérationnel national FSE+, *emploi, inclusion, jeunesse et compétences 2021/2027*.

Ce dispositif s'inscrit dans le pacte territorial d'insertion (PTI) qui constitue le cadre dans lequel le Département est chargé de **déterminer et d'animer la politique d'inclusion**, en associant l'ensemble des acteurs intervenant sur le territoire départemental. Cette mise en œuvre s'opère dans une recherche **systématique d'équité entre les zones urbaines et les zones rurales** du Département, afin que personne ne soit laissé sur le bord du chemin.

Pour la période 2021-2027, le FSE+ est confié au Département dans le cadre d'une **subvention globale** dont la plus grande partie est redistribuée sur le territoire audois, notamment aux **associations et collectivités locales portant des projets relatifs à l'insertion socioprofessionnelle et sociale**.

Le FSE+, qui intervient en plus des crédits publics, et notamment des crédits du plan départemental d'insertion (PDI), permet ainsi d'accompagner des projets portés essentiellement par les associations et intercommunalités de l'Aude, au bénéfice des personnes les plus vulnérables.

En voici les principaux axes d'intervention :

- des actions de renforcement de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle
- des actions destinées à lever les freins à l'emploi
- des actions de référents socioprofessionnels qui mettent en place des parcours pour les personnes afin de favoriser leur orientation vers l'insertion professionnelle
- des actions pour développer l'offre d'emploi et faciliter le rapprochement avec les acteurs économiques
- des actions de mise en situation de travail, articulées avec des démarches de formation et d'accompagnement
- des actions pour promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées aux risques de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants



> RÉFÉRENT(S) : Christine Côte et Antoine Fauqué

## CALENDRIER

> De 2022 à 2027

## TRANSVERSALITÉ

> **DGAST**/direction contractualisations et appui aux CT/Mission Europe

> **DGASH**

- Dasi/service insertion/cellule FSE
- Direction enfance famille

## MOMENTS CLEFS

- Signature de la convention de subvention globale
- Lancement des premiers appels à projets FSE+
- Ouverture du FSE+ aux actions purement sociales (logement, lutte contre les violences, ASE, MNA, etc.)
- La clôture et la fin de gestion de la programmation précédente
- L'absence de défaillance dans la gestion du FSE par le Département relevée par les contrôleurs et auditeurs externes
- L'atteinte des objectifs de mobilisation et de gestion financière du FSE



La subvention représente un montant total de

**9 426 351 €**

(hors crédits d'assistance technique)

Cela représente chaque année, en moyenne une trentaine de projets soutenus et plus de 2 500 personnes accompagnées sur le territoire audois

## PARTENARIATS

- > Intercommunalités, CCAS, secteur associatif, DREETS, les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire audois

## DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'INSERTION

# 4. MISE EN ŒUVRE D'UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE DES POLITIQUES D'INSERTION ET D'ACCÈS À L'EMPLOI

## DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Département a toujours eu une **politique volontariste en matière d'insertion professionnelle des publics fragilisés**. Les clauses d'insertion dans ses marchés publics depuis une quinzaine d'années déjà ou encore le dispositif de cumul RSA-emploi à hauteur de 300 heures pour les filières en tension, incarnent une **vision progressiste d'accompagnement des publics** au sein des entreprises locales.

C'est pourquoi le Département, en copilotage avec l'Etat local, s'est saisi de l'opportunité du **service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)** pour aller plus loin dans ses actions de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.

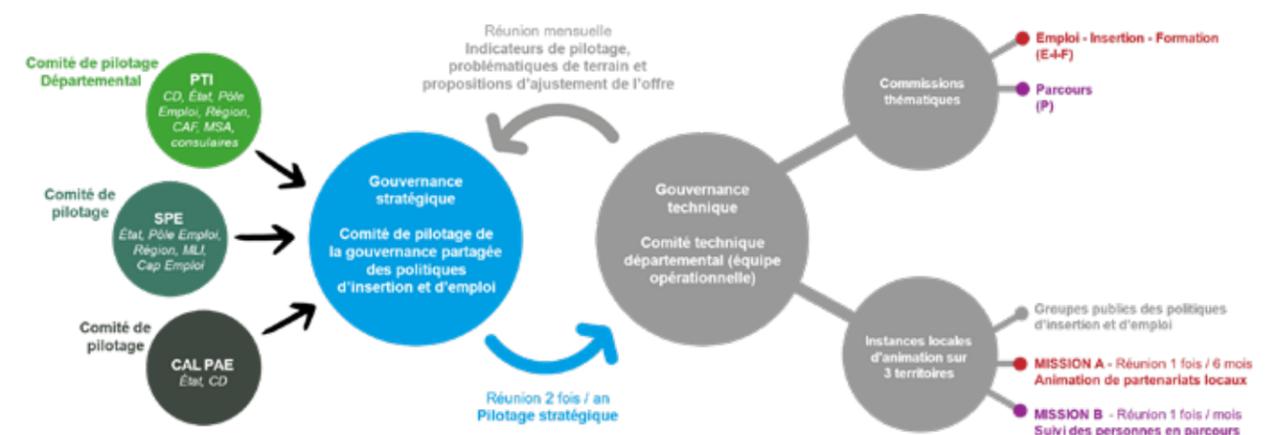
Dans le cadre de cette coordination, le Département, chef de file des solidarités humaines, propose une **offre d'insertion évolutive et ajustée** aux besoins des employeurs locaux et des publics en insertion au plus près des territoires. **Deux années d'expérimentation du SPIE ont permis d'instaurer de nouvelles formes de travail, d'établir un diagnostic des besoins, des publics cibles et des problématiques majeures** sur lesquelles l'action commune doit porter.

Le partenariat ne pouvait pas s'éteindre avec la fin de l'expérimentation. Aussi, pour entretenir la dynamique initiée, **12 partenaires locaux** se sont engagés en mai 2023, dans la **mise en œuvre d'une gouvernance partagée formalisée par une convention**. La feuille de route opérationnelle qui en découle est co-construite et mise en œuvre par une gouvernance mutualisée qui se veut agissante et réactive, au plus près des publics et des employeurs, sur les territoires.

En septembre 2023, le déploiement de **trois instances**

**locales d'animation**, calquées sur le territoire des arrondissements de Carcassonne, Limoux et Narbonne, constitue la seconde étape de ce projet. Cette phase met en pratique la coordination des acteurs et de leurs interventions autour de projets d'importance pour les territoires. La levée des freins à l'emploi (mobilité et garde des enfants) et l'accompagnement vers l'emploi dans les secteurs à fort besoin de recrutement ont été intégrés au processus.

- Instance locale de Carcassonne : industrie avec le projet de développement d'une zone d'activité à Béragne, le pôle logistique du Lauragais et les métiers de services à la personne
- Instance locale de Limoux : industrie et services à la personne, avec un focus sur les métiers de la petite enfance
- Instance locale de Narbonne : industrie avec le développement des activités liées aux énergies renouvelables et emplois saisonniers, dans l'agriculture, l'hôtellerie/restauration, ainsi que les métiers de l'aide à la personne incluant les services d'aide à domicile et les métiers de la petite enfance



> RÉFÉRENT(S) : Catherine Gilbert

## Les 3 Territoires des Instances locales d'animation

Territoire 1 :  
Carcassonne - Castelnaudary

Territoire 2 :  
Limoux

Territoire 3 :  
Narbonne - Lézignan



### CALENDRIER

- > **12 mai 2023** : signature de la convention pour la gouvernance partagée des politiques d'insertion et d'emploi
- > **11 octobre 2023** : 1<sup>ère</sup> réunion de l'ILA de Carcassonne
- > **31 octobre 2023** : 1<sup>ère</sup> réunion de l'ILA de Limoux
- > **6 décembre 2023** : 1<sup>ère</sup> réunion de l'ILA de Narbonne

### TRANSVERSALITÉ

- > **DGASH** : Dasi, direction de l'autonomie, Def, Dast

### MOMENTS CLEFS

- Organisation d'une opération de recrutement en collaboration avec la cave Luran Cabaret, de mars à juin 2023
- Création et pilotage de deux événements à la Rencontre des employeurs des métiers de l'aide à la personne, le 30 novembre à Limoux et le 7 décembre à Quillan

## 10 PARTENAIRES ASSOCIÉS

à la gouvernance partagée, aux côtés de l'État et du Département : la Région Occitanie, Pôle emploi, Cap emploi, la MLOA, la MLJ du Grand Narbonne, les trois chambres consulaires, la Caf et la MSA

### PARTENARIATS

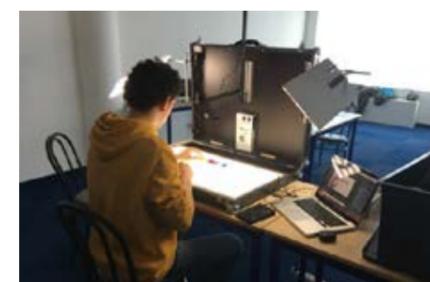
- > Outre les signataires de la convention, sont également impliqués sur les territoires, les EPCI et communes, les organisations représentatives de secteurs d'activités, les acteurs associatifs œuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'accès à l'emploi.

## 5. RECUEIL DE LA PAROLE DES JEUNES

### DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Un projet innovant porté par l'observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) a été lancé en 2023. L'objectif était de **recueillir la parole des jeunes de l'aide sociale à l'enfance** conformément aux orientations du schéma des solidarités 2021-2025 et de la contractualisation de prévention et protection de l'enfance.

Ainsi, l'ODPE a pu présenter un **film co-porté par le théâtre national du Grand Narbonne et la maison enfants à caractère social des pupilles 11** de Narbonne, qui met en lumière les témoignages d'un groupe de jeunes sur le thème de la protection de l'enfance. Ce travail initié par l'ODPE a été présenté par les jeunes concernés au comité de pilotage ODPE devant l'ensemble des partenaires et a suscité des échanges sur les modalités de participation.



### CALENDRIER

- > De décembre 2022 à mars 2023 : séances de travail au sein de la maison d'enfants Pep avec les jeunes, l'ODPE, le vidéaste et un éducateur de la Pep
- > 11/04/2023 : présentation du film lors du comité de pilotage ODPE

### TRANSVERSALITÉ

- > Services de la DEF : groupement, SGM

### MOMENTS CLEFS

- Comité de pilotage : 11/04/2023
- Présentation du film aux professionnels de la maison de la parentalité : 13/06/2023

Réalisation d'un film :  
**562 €**

### PARTENARIATS

- > Pep 11, Grand théâtre de Narbonne et les partenaires membres de l'ODPE

> RÉFÉRENT(S) : Audrey Diaz

# 6. GROUPE DE TRAVAIL ODPE SUR LA PROSTITUTION DES MINEURS DANS L'AUDE



## DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Dans le cadre de la contractualisation entre le Département, la Préfecture et l'ARS pour la **prévention et protection de l'enfance**, l'ODPE a lancé un groupe de travail pluri-institutionnel sur cette thématique. Répartis en 3 sous-groupes, les **45 participants** se sont réunis lors de 6 séances en 2023 pour travailler collectivement sur cette problématique. Le premier sous-groupe a élaboré **des outils de repérage et de signalement** (fiche réflexe et fiche de signalement spécifique), le second sous-groupe a organisé et planifié 4 actions de sensibilisation sur le territoire audois ainsi qu'un **colloque** à destination de l'ensemble des acteurs de terrain. Enfin, le troisième sous-groupe a encadré le déploiement d'un **diagnostic sur le territoire** réalisé par l'Amicale du Nid. Ce groupe de travail piloté et animé par la responsable ODPE, fut en lien avec les services de la Préfecture et notamment le délégué départemental aux droits et des femmes et à l'égalité.

## CALENDRIER

- > 09/01/2023 : séance de lancement du groupe de travail
- > 28/11/2023 : comité de pilotage ODPE dont l'ordre du jour était la présentation de l'avancée des travaux par les membres du groupe
- > 09/10/2024 : colloque

## TRANSVERSALITÉ

- > Def, Dast, DGASH, communication externe

## MOMENTS CLEFS

- 10/10/2023 : 1<sup>ère</sup> journée de sensibilisation à Narbonne
- 07/12/2023 : 2<sup>ème</sup> journée de sensibilisation à Carcassonne
- 19/01/2024 : 3<sup>ème</sup> journée de sensibilisation à Souilhanel
- Septembre-Octobre 2024 : colloque et présentation des outils et diagnostic



COMMENT LA DÉTECTER ?  
COMMENT ABORDER LE SUJET ?  
QUELLES SONT LES SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ?

**AGENDA**

Journées de sensibilisation :

- Le 10/10/2023 à partir de 9h00 à Narbonne  
Espace Grand Narbonne Razimbaud, 24 Avenue de Provence
- Le 07/12/2023 à partir de 9h00 à Carcassonne  
Salle Riquet de la Préfecture, 52 rue Jean Bringer
- Le 19/01/2024 à partir de 9h00 à Castelnaudary  
Salle La Rouatière, 1165 Route du Pastel (Souilhanel)

Interventions assurées par l'Amicale du Nid

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et Protection de l'Enfance, la Préfecture de l'Aude et le Département de l'Aude s'engagent dans la lutte contre la prostitution des mineur.es.

Nombre de places limité  
Un formulaire vous sera adressé à la rentrée pour vous inscrire. N'hésitez pas à diffuser.

Pour plus d'information, veuillez contacter : [odpe1@audefr](mailto:odpe1@audefr)

Avec la participation :



2023

**6 SÉANCES PLÉNIÈRES**

2024

**5 SÉANCES PLÉNIÈRES**  
programmées

**45 PARTICIPANTS**  
au groupe de travail

**FINANCEMENT CONTRACTUALISATION STRATÉGIQUE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE POUR CETTE ACTION :**

**50 000 €**  
État

**50 000 €**  
Département

**BUDGET LIÉ À LA RÉALISATION DE L'ACTION :**

diagnostic :  
**19 557 €**

colloque :  
**12 000 €**

campagne de sensibilisation :  
**10 000 €**

## PARTENARIATS

- > PJJ, ADSEA, Préfecture, Éducation nationale, Police, Gendarmerie, parquets, juges des enfants, Ordre des avocats, Ordre des médecins, Faol, ABP, Pep11, Anras, Rayon de soleil, Ussap, CIDFF, Adaff

# 7. RÉVISION DU PDH ET DU PDALHPD

## DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Depuis de nombreuses années, le Département conduit une politique de **soutien aux conditions d'habitat et de cadre de vie des publics les plus démunis** : appui à la création de nouveaux logements sociaux, programme de rénovation thermique des logements des propriétaires occupants à ressources modestes et très modestes, aide aux programmes de réhabilitation du parc privé portés par les EPCI ou communes de l'Aude, participation à la lutte contre l'habitat indigne, mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement social des publics dans le domaine du logement, etc.

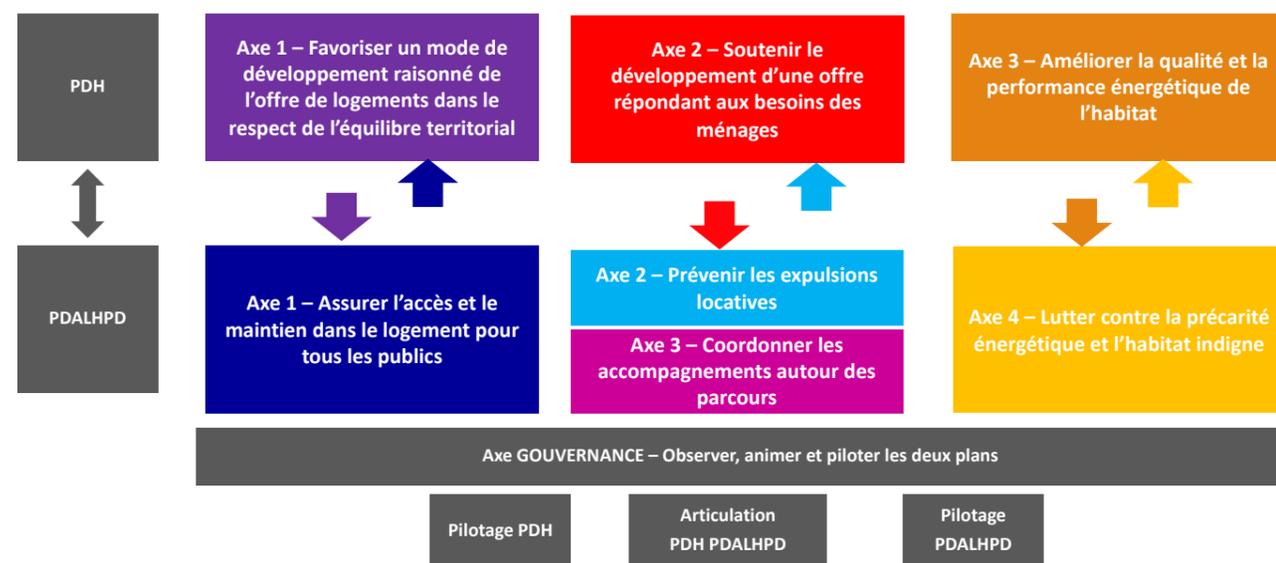
En 2023, le Département a engagé, aux côtés de l'Etat et de nombreux partenaires, la **révision conjointe du plan départemental de l'habitat (PDH) et du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)**. Alors que l'offre de logements accessibles aux Audois les plus fragiles se raréfie, ces plans ont pour ambition de **réduire les déséquilibres et les inégalités territoriales**. Ils définissent également des mesures concrètes d'accompagnement pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées, en particulier les jeunes, les personnes

en insertion, les travailleurs saisonniers et les personnes en perte d'autonomie. Il s'agit aussi de privilégier la **rénovation des habitats**.

La **révision des plans**, engagée en janvier 2023, a mobilisé de nombreux partenaires et se porte notamment sur un diagnostic et la construction des orientations des futurs plans : 9 ateliers thématiques (130 participants), 5 rencontres territoriales (76 participants), 25 entretiens et 2 séminaires (135 participants).

Les trois axes du PDH et les quatre axes du PDALHPD, présentés ci-dessous, ont été validés par le comité de pilotage le 10 novembre et par le comité régional de l'hébergement de de l'habitat, le 12 décembre 2023. **La signature des plans interviendra au 1<sup>er</sup> trimestre 2024**, après approbation par l'assemblée départementale.

Ces politiques transversales trouvent un écho dans les différents autres engagements du Département, parmi ceux-ci : le schéma des mobilités voté en fin d'année 2023 et le soutien à l'investissement pour le logement social.



> RÉFÉRENT(S) : Catherine Gilbert et Evelyne Duresse

## CALENDRIER

- > De février à juin : phase 1 - diagnostic commun aux dimensions habitat et hébergement-logement
- > De juin à juillet : phase 2 - définition des orientations pour le PDH et le PDALHPD
- > D'août à novembre : formalisation
- > 10 novembre : copil de validation
- > 28 novembre : présentation au Cese
- > 5 décembre : présentation au comité responsable du PDALHPD
- > 12 décembre : CRHH
- > Premier trimestre 2024 : approbation des plans par l'assemblée départementale puis signature des deux plans



## TRANSVERSALITÉ

- > DGASH : Dasi, DA, Def, Dast
- > DGAST

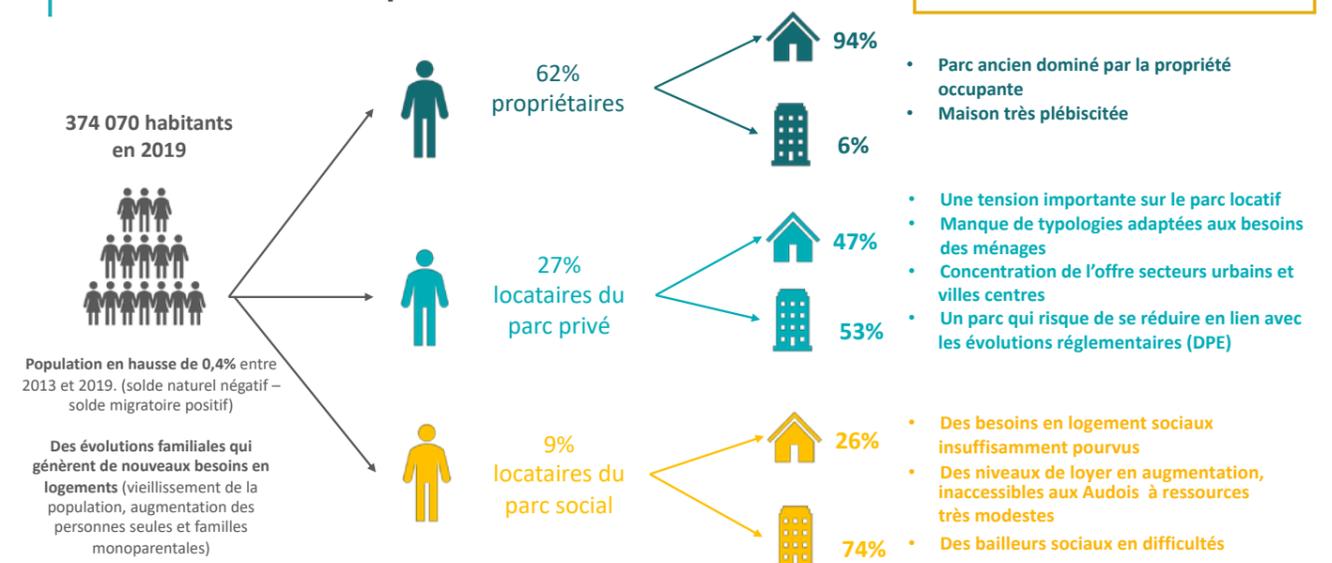
## MOMENTS CLEFS

- **Janvier 2023** : lancement de l'étude
- **16 mai** : copil de présentation du diagnostic
- **12 juillet** : copil de présentation des orientations des futurs plans

## PARTENARIATS

> services de l'État, Région, EPCI et communes, bailleurs sociaux, représentants des usagers, Caf, MSA, CPAM, acteurs institutionnels et associatifs œuvrant dans le domaine de l'hébergement, du logement et de l'habitat.

## Le contexte départemental



# 8. ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITÉ (ASIP)

## DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Soucieux d'engager une démarche de qualité de l'accueil auprès des Audois, le Département de l'Aude a déployé en juillet 2023 la démarche de **l'accueil social inconditionnel de proximité** (Asip) dans les accueils centraux et antennes, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et dans les MDS. **84 agents ont été formés en 6 mois sur un socle de connaissances et un volet compétences.**

L'objectif de l'Asip est d'**offrir une écoute attentionnée et une réponse la plus adaptée à tous les Audois en difficulté** : conseils, orientation, prise de rendez-vous, médiation administrative et/ou numérique.

Pour ce faire, **des aménagements de locaux ont été réalisés** : l'accueil a été repensé avec la création d'espaces de confidentialité et des espaces bureautique/informatique. Des outils techniques ont également été élaborés.

Le travail autour de l'Asip a permis de renforcer le lien et le partenariat inter services, notamment à travers des expériences croisées nouvelles (du type *Vis ma vie*) favorisant l'interconnaissance et les échanges opérationnels.

La démarche de formation se poursuit avec :

- une session organisée en partenariat avec la Caf (novembre 2023) visant à consolider la connaissance des outils et des réponses apportées
- la tenue d'un colloque sur l'accès aux droits et au service public, en lien avec les évolutions sociétales actuelles (dématérialisation, e-administration, développement de l'illectronisme, etc.). L'objectif est notamment de mesurer comment le travail social est impacté par ces changements de pratiques et d'identifier les leviers concourant à la lutte contre le non recours et la simplification des parcours d'accès aux droits

Le groupe projet travaille maintenant avec les cadres à l'élaboration d'indicateurs de suivi et d'évaluation de la démarche Asip.

## PARTENARIATS

- > La Caf
- > Les maisons France services

## TRANSVERSALITÉ

- > La MDPH
- > Le service accueil (accueils généraux)
- > Les MDS
- > La DRH
- > La DI
- > La DPMG
- > La communication externe et interne

## MOMENTS CLEFS

- Du 13 février au 30 juin 2023 : formation des agents d'accueil
- 1<sup>er</sup> juillet 2023 : déploiement de la démarche au sein de l'ensemble des services concernés (MDPH/accueils généraux/antennes/MDS) + versement équivalent Segur
- De septembre 2023 à janvier 2024 : mise en œuvre de la démarche *Vis ma vie*
- 20 et 23 novembre 2023 : formation Caf
- 7 décembre 2023 : colloque Dast *Accès aux droits et citoyenneté*



Séminaire Asip - cadres Dast



Formation Asip

## ÉLÉMENTS DE RÉALISATION

**84 AGENTS FORMÉS**

**Des outils techniques**

créés et distribués dans l'ensemble des sites d'accueil

**Des demi-journées** de *Vis ma vie*

permettant le regard croisé des professionnels mobilisés dans différents accueils (MDPH / accueils généraux / MDS...)

**Des espaces repensés**

(accès à un ordinateur + imprimante, banques d'accueil adaptées, espaces de confidentialité...)

## DÉPENSES 2019 - 2020 - 2021 - 2022 - 2023 (S1) - CALPAE

Années	Dépenses	Montant	Total
2019	Travaux signalétique (services sociaux)	21 302,40	43 084,20
	Travaux accueil physiques	16 801,80	
	Dépenses formations « accueil »	4 980,00	
2020 - S1 2021	Travaux signalétique (services sociaux)	44 001,23	115 192,69
	Ressources RH internes allouées au projet	43 941,46	
	Travaux accueil physiques	15 100,00	
	Démarché qualité accueil et accueil social	7 200,00	
S2 2021 - S1 2022	Dépenses formations « accueil »	4 950,00	11 071,25
	Ressources RH internes allouées au projet	11 071,25	
S2 2022 - S1 2023	Travaux accueil physiques	21 432,23	187 919,78
	Ressources RH internes allouées au projet	87 676,55	
	Formations externes en lien avec la mise en oeuvre ASIP	27 000,00	
	Accompagnement externe à la mise en oeuvre ASIP	47 808,00	
	Investissements nécessaires	4 003,00	
	<b>Dépenses justifiées</b>	<b>357 267,92</b>	<b>357 267,92</b>



## L'accueil social inconditionnel de proximité (Asip) CONCRÈTEMENT



> RÉFÉRENT(S) : Isabelle Bucquet

## 9. ÉCO-RESPONSABILITÉ DES AIDES

### DESCRIPTION DE LA DIRECTION

Le service assure l'instruction **technique, administrative et comptable des dossiers de subventions** dans le domaine :

- des équipements publics et routiers (voirie, cœurs de villages, bâtiments publics, équipements scolaires, culturels, sportifs, touristiques, crèches, services de proximité...)
- de l'eau et de l'assainissement (l'instruction technique est assurée par le service de l'eau)

Cette mission est exercée en lien avec le secrétariat de la DCACT qui gère la plateforme dématérialisée de dépôt et de suivi des demandes de subventions des communes et EPCI pour le compte du Département, de la Région et de l'État.

### MOMENT CLEF

- Le salon des maires le 20 octobre 2023

### DATES CLEFS

- Dépôt des dossiers avant le 31 octobre N-1
- Programmation principale en avril et en septembre

**623**

demandes instruites

**14 M€**

attribués pour **456 dossiers retenus**

**12,5 M€**

mandatés en 2023

### DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Lors de l'élaboration du principe d'éco-responsabilité des aides aux collectivités, il était convenu de réaliser **un bilan de la mise en œuvre** dès la première programmation qui a eu lieu en avril 2023.

Cette mission a été confiée à Madame Hajar Belaaraj, élève administratrice territoriale. Ce bilan a pris la forme d'une **évaluation interpartenariale** avec 4 cibles identifiées, à savoir : les collectivités, les élus départementaux, les services instructeurs et les partenaires associés (ATD, CAUE...).

Le résultat fait état d'une **satisfaction globale** des différents acteurs mais aussi de quelques pistes d'amélioration dont certaines ont déjà été prises en compte et ont donné lieu à l'évolution de la notice explicative et de la fiche d'instruction.



**51%**

des communes ont adapté leurs projets en fonction des nouveaux règlements.

### CALENDRIER

- > La mission a été réalisée du 30 mai au 13 juillet 2023
- > Les résultats ont été présentés aux élus départementaux en juillet et partagés avec les maires et présidents d'EPCI lors des rencontres cantonales d'octobre 2023

### PARTENARIATS

- > Collectivités, élus départementaux, services instructeurs et partenaires associé (ATD, CAUE...)

**123 COLLECTIVITÉS,**

20 conseillers et techniciens départementaux ont participé à cette évaluation

**89 % DES COMMUNES**

intégraient déjà les enjeux de développement durable dans leurs projets

**51 % DES COMMUNES**

ont adapté leurs projets en fonction du dispositif départemental

**50 % DES DOSSIERS**

répondent à plus de la moitié des critères éco-responsables

**69 % DES CONSEILLERS**

**DÉPARTEMENTAUX** souhaitent aller plus loin en travaillant encore davantage sur l'exemplarité de la collectivité

# 10. DÉPLOIEMENT D'UNE DÉMARCHE QUALITÉ

## DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

### 1. Adapter l'offre territoriale médico-sociale aux besoins des PA-PH

Le Département a en charge l'élaboration et la mise en œuvre du **schéma d'organisation sociale et médico-sociale**, véritable outil de référence de politique publique, établi pour 5 ans, en cohérence avec le schéma régional de santé. Ce schéma détermine les **perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale**. Dans l'Aude, ce schéma est intégré au schéma départemental des solidarités 2021-2025.

Concernant le volet autonomie, le Département s'inscrit pleinement dans la construction d'une **société inclusive** en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Cette nouvelle feuille de route prévoit des actions pour assurer une prise en compte toujours au plus juste des besoins et du projet de vie de la personne âgée, de la personne en situation de handicap et de leurs proches aidants.

Il s'engage donc auprès des établissements et services médico-sociaux qui apportent cette réponse afin de leur permettre de **proposer une offre qualitative et justement calibrée**.

On note pour 2023 :

- le déploiement de l'**habitat inclusif** : animation d'un réseau des porteurs de projet, ouverture d'un 2<sup>e</sup> HI
- l'instruction de l'**IDRA 2022** : vers l'autorisation de **80 places supplémentaires** de résidence autonomie
- le lancement et instruction d'un **AAC dotation qualité** sur la QVT
- la participation au fonds d'urgence des ESSMS en difficulté et **soutien financier** du Département

### 2. Consolider et renforcer la politique de prévention

Pour 2023, dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA), le Département a engagé **1 096 114 €** au titre du concours *autres actions de prévention* et **141 892 €** pour le forfait autonomie.

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) finance également la gestion d'une **technicothèque** proposant aux bénéficiaires de l'APA à domicile un accompagnement et une meilleure accessibilité aux aides techniques.

En outre, face à l'accroissement du besoin en accompagnement numérique, une délégation de gestion a été mise en œuvre auprès de la MSA pour la mise à disposition d'un **animateur numérique**.

Soulignons également le déploiement du programme **Icpe** sur le territoire, en lien notamment avec les CPTS afin de repérer les premières fragilités.

Par ailleurs, c'est dans le cadre de cette politique de prévention que la collectivité s'est engagée en adoptant un **schéma d'adaptation de l'offre d'hébergement des personnes âgées** qui a été intégré au nouveau schéma départemental des solidarités. Ce schéma met l'accent sur l'habitat intermédiaire qui propose un logement adapté dans un environnement sécurisant et permet non seulement le maintien à domicile, mais aussi de faire de la prévention. Cet accent a été conforté par la loi Elan qui a reconnu la valeur de l'habitat dans la prévention de la perte d'autonomie. Elle a, en effet, étendu la compétence de la conférence des financeurs à celle de l'**habitat inclusif (HI)**.

De plus, le Département porte et déploie, en lien avec la CFPPA, un **programme d'aide aux aidants**, qui sont généralement les conjoints des personnes âgées aidées, sans lesquels le maintien à domicile de la personne âgée serait compromis.

Enfin, la direction autonomie s'est pleinement emparée de la politique de **lutte contre l'isolement social** qui a fait l'objet de la co-construction d'une feuille de route avec l'ensemble des partenaires concernés (voir fiche action du service PES).

### 3. Ajuster l'offre de service du Département pour améliorer la qualité d'accès et d'accompagnement des PA-PH (dans leurs différents lieux de vie)

Le Département veille à **compléter ses dispositifs** pour accroître encore plus l'accessibilité aux droits et aux prestations par les publics âgés et/ou en situation de handicap.

Ainsi, les actions suivantes ont été mises en œuvre en 2023 :

- le déploiement de la **demande unique d'aide à l'autonomie** et la mise en œuvre de la reconnaissance mutuelle de la perte d'autonomie avec la Carsat et la MSA
- la montée en charge de la **PCH parentalité**
- la participation au déploiement du **référént de parcours**
- renouvellement de la **convention santé solidarité seniors** avec la CPAM et la MSA avec extension du périmètre
- la réponse à un AMI de la CNSA pour disposer, via un conventionnement 2023-2026, de financements pour la mise en œuvre de la **réforme des SAD, le soutien des proches aidants PH, l'attractivité des métiers de l'autonomie et le soutien des accueillants familiaux**

### 4. Permettre la conception et la mise en œuvre d'une politique autonomie adaptée aux besoins des usagers

Pour réaliser les missions relatives à l'organisation de l'offre médico-sociale, la prévention et l'accompagnement, la direction autonomie mobilise un partenariat riche, particulièrement illustré en 2023 :

- dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route pour la **lutte contre l'isolement** qui a rassemblé institutionnels, associations, professionnels de l'accompagnement de la perte d'autonomie, CCAS et CIAS
- dans le cadre de **14 rencontres territoriales ASG** vers 158 communes audoises pour informer et améliorer l'accès aux droits
- par le déploiement de l'outil régional de communication et de coordination **SPICO**, conjointement avec l'agence régionale de santé, la communauté professionnelle territoriale de santé et le dispositif d'appui à la coordination
- par l'installation du **comité territorial départemental de la communauté 360** en décembre 2023

BP 2023 de

**144 212 084 €**

dont **72 454 308 € PH**,

**68 677 775 € PA**

et **3 080 000 € TEH**



## DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Le lancement d'une **démarche qualité** vise avant tout à disposer d'un cadre permettant de valoriser la qualité du service rendu par les agents de la direction à l'usager ainsi que de permettre une anticipation des attentes prochaines de la CNSA qui se veut attentive à la qualité.

La démarche qualité a été lancée en 2022. C'est au premier trimestre 2023 qu'un **référentiel qualité** a été construit.

Ce dernier a permis d'appréhender les caractéristiques essentielles qui doivent être questionnées au regard des missions de la DA et qui mettront en exergue la qualité du service public rendu.

Le référentiel est ainsi constitué de **4 axes stratégiques** correspondant aux enjeux de la direction de l'autonomie et afférents aux objectifs inscrits dans les différents documents cadre de la collectivité :

- permettre la conception et la mise en œuvre d'une **politique autonomie** adaptée aux besoins des usagers
- consolider et renforcer la **politique de prévention**
- adapter l'**offre territoriale médico-sociale aux besoins des PA-PH**
- ajuster l'offre de service du Département pour améliorer la **qualité d'accès des PA-PH** (dans leurs différents lieux de vie)

Le 25 septembre 2023 une réunion de restitution des groupes de travail à destination des agents de la direction de l'autonomie a été organisée et des ateliers ont permis de travailler le plan d'actions 2024 qui est ainsi intégré aux objectifs 2024 des entretiens professionnels.



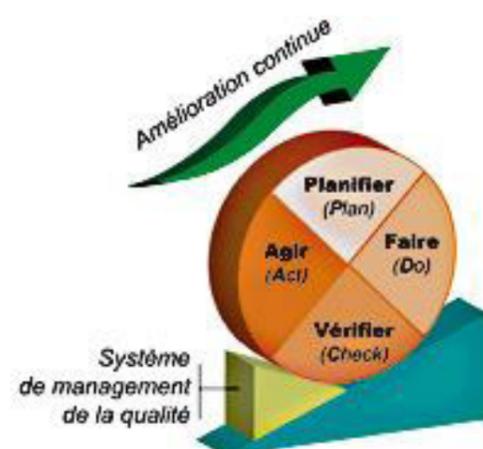
## CALENDRIER

- > 1<sup>er</sup> semestre 2023 : 25 groupes de travail
- > 25/09/23 : réunion de restitution des groupe de travail à l'ensemble des agents de la DA et travail sur le plan d'actions 2024
- > 27/11/2023 : séminaire des agents de la direction autonomie

Le référentiel de la démarche qualité de la direction autonomie comprend

**4 OBJECTIFS** déclinés en

**18 THÉMATIQUES** traduites en objectifs opérationnels lesquels sont définis par **94 critères prioritaires**



## DIRECTION DE L'AUTONOMIE/SERVICE ACTION SOCIALE PA-PH

# 11. ACCUEIL FAMILIAL DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

## DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui ne souhaitent ou ne peuvent plus vivre à domicile, **l'accueil familial est une alternative à l'entrée en établissement**. Cela consiste à vivre au domicile d'une personne agréée par le Département et à partager sa vie quotidienne. Ce mode de vie offre un cadre familial et un accueil personnalisé.

Ainsi, **66 accueillants familiaux**, offrant **142 places**, permettent de proposer une solution d'hébergement au plus près de l'environnement habituel de vie, à échelle humaine, moins coûteuse que l'hébergement en établissement et avec la possibilité de rester à proximité de la cellule familiale. Ce dispositif concourt à une **politique inclusive qualitative pour tous**, en particulier pour les plus démunis et les plus isolés.

Pour les personnes qui souhaitent devenir accueillant familial, c'est travailler à son domicile et bénéficier d'un accompagnement par une équipe médico-sociale du Département. C'est avoir un engagement au quotidien qui a du sens et où l'on se sent utile. C'est une activité professionnelle permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle, chez soi, dans sa commune. Ce mode d'accueil s'inscrit dans les objectifs d'un développement durable par :

- le **côté social** : une solution sociale humaine qui assure une équité de prise en charge des personnes accueillies au travers d'un accueil personnalisé correspondant à un projet de vie
- le **côté économique** : les personnes devenant accueillants familiaux retrouvent ainsi, pour la plupart, une activité professionnelle qui peut les sortir de la précarité et/ou permettre une activité complémentaire dans un ménage
- le **côté environnemental** : le fait d'exercer une activité chez soi permet de préserver l'environnement en n'ayant pas de déplacements journaliers pour son activité professionnelle et de travailler avec les professionnels de santé, les services et les activités économiques de proximité

### Journée accueil familial du 7 septembre 2023

Après la 1<sup>ère</sup> journée festive de l'accueil familial qui avait eu lieu l'année dernière au château de Villegly, tout le monde s'était séparé en disant « vivement l'année prochaine ! ».



En 2023, cette journée conviviale a permis de rassembler les accueillants familiaux, les personnes accueillies, toute l'équipe du service action sociale PA-PH, présidée par Mme Séverine Mateille et accompagnée de Paul Griffe conseiller départemental, membre de la commission autonomie. Elle s'est déroulée le 7 septembre au château de Villegly.

Ce temps fort a rassemblé une **centaine de personnes**. Comme l'année dernière, à l'intérieur du château, une **exposition des créations** des personnes accueillies (dessins, peintures, puzzles, ouvrages de broderie, ouvrage de tricot, bracelets, objets...) a mis en valeur les compétences et dons de chacun. Une nouveauté cette année a été présentée, il s'agit d'une démonstration d'un jeu vidéo qu'une personne accueillie, passionnée d'informatique, a développé.

Cette journée festive s'est déroulée sous les arbres du parc du château avec un repas préparé et servi par le service du protocole, suivi ensuite d'un spectacle avec le groupe *Buggy and Co* qui a repris des chansons françaises bien connues du public. Une tombola et un goûter ont clôturé cette journée.

Ce moment convivial, dans le partage et la bonne humeur, a permis de tisser de nouveaux liens entre accueillants familiaux et personnes accueillies. Elle a également marqué la reconnaissance du travail des accueillants familiaux. En effet, l'accueil familial est encore trop méconnu.

Evidemment tout le monde attend déjà l'année prochaine pour se retrouver dans cette chaleureuse ambiance.

> **RÉFÉRENT(S) : Marie-Isabelle Escales**

# 12. ÉQUIP'SENIOR, L'AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE

## DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Équip'senior est un dispositif de **type technicothèque** mis à disposition des personnes âgées et/ou handicapées de plus de 60 ans afin de **favoriser leur maintien à domicile**. Il est financé par la conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie de l'Aude (CFPPA). Il s'adresse aux personnes bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH).

La technicothèque prévoit, dans le cadre de l'économie circulaire, la **remise en état par les fournisseurs des aides techniques** qui ne sont plus utilisées et peuvent ainsi être réattribuées à moindre coût à un nouveau bénéficiaire



### EQUIP'SENIOR, la technicothèque financée par la CFPPA

#### De quoi s'agit-il ?

EQUIP'SENIOR est une équipe de professionnels qui accompagne les seniors lorsque la perte d'autonomie survient et leur permet, grâce à l'installation d'**aides matérielles**, de **continuer à vivre chez eux**. Elle permet d'acquies rapidement et de façon simplifiée des **aides techniques** qui changent la vie ! Barre d'appui, déambulateur, chaise de douche, loupe électronique, etc. Les professionnels évaluent les besoins directement au domicile des seniors.

#### Qui peut en bénéficier ?

C'est pour moi si...  
J'ai 60 ans ou plus et si je suis :

- Bénéficiaire de l'aide personnalisée d'autonomie GIR\* 1 à GIR\* 4
- Eligible à la prestation de compensation du handicap par la Maison départementale des personnes handicapées
- Reconnue selon le GIR\* 5 ou 6 par les caisses de retraite

#### Comment Equip'senior intervient ?

##### 1 - L'ORIENTATION

- EQUIP'SENIOR intervient à votre domicile :
- À la demande du Département, dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie
  - À la demande de la Maison départementale des personnes handicapées, dans le cadre de la prestation de compensation au handicap
  - À la demande des caisses de retraite qui adhèrent à ce dispositif

\*GIR = niveau de la perte d'autonomie d'une personne âgée

##### 2 - L'ÉVALUATION

En présence (ou non) de l'aidant familial ou d'un proche, l'ergothérapeute évalue à domicile vos besoins et vous **préconise les aides techniques** adaptées en fonction de votre situation de dépendance. Elle peut aussi vous donner des conseils d'aménagement de votre domicile : supprimer vos tapis de sol, déplacer les meubles encombrants qui se trouvent sur votre passage, etc.

##### 3 - LE DÉPLOIEMENT

La technicothèque EQUIP'SENIOR se charge de **commander** le matériel chez le fournisseur de votre choix et vous accompagne dans la prise en main du matériel. EQUIP'SENIOR peut aussi vous proposer des **aides techniques en prêt** afin de s'assurer que le matériel est adapté à votre besoin.

##### 4 - LE FINANCEMENT

La conseillère en économie sociale et familiale vous accompagne dans la recherche de financements auprès de l'APA, des caisses de retraite, mutuelles, sécurité sociale... pour **réduire au maximum votre reste à charge**. En fonction de votre situation, il est possible que vous n'avez rien à régler.

EQUIP'SENIOR est un service gratuit pour l'utilisateur. C'est la conférence des financeurs de prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) qui assure la prise en charge de l'intervention.

##### 5 - LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Comment se déroule le financement des aides techniques ?  
Le coût du matériel dépendra de votre GIR et de votre taux de participation à l'APA.

EQUIP'Senior évaluera votre situation... Deux options sont possibles :

- **Option 1** - Vous n'avez rien à payer, la conseillère en économie sociale et familiale se charge de récupérer les participations auprès des financeurs et vous transmet la facture acquittée.
- **Option 2** - Après participation des financeurs vous avez un reste à charge. La conseillère en économie sociale et familiale vous transmet un plan de financement pour finaliser le règlement. A sa réception, la facture acquittée vous sera transmise.

##### Le saviez-vous ?

Pas besoin de faire l'avance des frais... C'est la technicothèque EQUIP'SENIOR qui paye directement au fournisseur le matériel.

Vous pouvez aussi acheter du **matériel d'occasion** et ainsi favoriser l'économie circulaire. Pour l'achat de matériel d'occasion, le financement sera étudié seulement pour le coût de la remise en état, quelque soit votre GIR, votre plan d'aide et votre taux de participation de l'APA. Cette aide n'est pas récupérable sur la succession.



# 13. DEMANDES EN LIGNE

## DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

La mise en œuvre de la dématérialisation est un axe fort de la politique du Département prévue dans le schéma départemental des solidarités 2021-2025.

L'objectif est de favoriser l'accès aux services publics, garantir leur simplification et effectuer un traitement plus rapide des demandes administratives sans avoir à se déplacer.

Dans ce cadre, la collectivité avait déployé en mai 2021 le formulaire de demande en ligne de l'Apa :

- au 26 janvier 2024, **1 698 demandes en ligne** (premières demandes ou renouvellements) ont été traitées (soit environ 13 % des demandes) dont 68 % concernant l'Apa à domicile
- à la rentrée du mois de septembre 2023, **124 demandes dématérialisées** du transport scolaire adapté ont été traitées, soit **26 % des demandes**



Les formulaires sont accessibles sur [aude.fr](http://aude.fr) :  
∞ allocation personnalisée d'autonomie : [www.aude.fr/apa-formulaire-demande-en-ligne](http://www.aude.fr/apa-formulaire-demande-en-ligne)  
∞ transport scolaire adapté : <https://www.aude.fr/jutilise-les-transports-scolaires>



# 14. DÉPLOIEMENT DE LA DEMANDE D'AIDES À L'AUTONOMIE

## DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Le Département de l'Aude, la Carsat Languedoc-Roussillon et la MSA ont déployé le **dossier unique de demande d'aides à l'autonomie** au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ce dossier unique de demande d'aides à l'autonomie est un nouvel imprimé destiné à faire une demande :

- d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) auprès des Départements
- d'aide *Bien vieillir chez soi* (BVCS) auprès de la Carsat
- d'accompagnement à domicile des personnes âgées (d'AADPA) auprès de la MSA

Le dossier unique de demande d'aides à l'autonomie permet de **simplifier les démarches administratives** des personnes âgées désireuses de rester à domicile et de favoriser leur accès aux droits. Il a été conçu de manière à **faciliter l'orientation de la demande vers le bon organisme et en cas d'erreur, le dossier est automatiquement réorienté**. Il a été homologué Cerfa à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2023** et donc généralisé sur l'ensemble du territoire national.

La réglementation prévoyant la possibilité d'octroyer la carte mobilité inclusion dans le cadre de la demande d'Apa pour les Gir 1 à 4, a été mis en place avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Objectif, prendre en compte l'avis de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH pour établir la décision correspondante.

Par ailleurs, le déploiement de ce formulaire s'est accompagné, dans l'Aude, de la mise en œuvre de la **reconnaissance mutuelle de l'évaluation** de la dépendance entre le Département, la Carsat Languedoc-Roussillon et la MSA. Le demandeur ne fait donc pas l'objet d'une double sollicitation pour évaluer sa situation et son niveau de dépendance.

Afin de s'assurer d'une pleine réussite de ce déploiement, nous avons communiqué sur ce projet juste avant son démarrage auprès de nos partenaires accompagnant le public cible : MFS, organismes tutélaires, technicothèque, mairies et CCAS, SAAD, assistantes sociales des hôpitaux.

Enfin, le formulaire de demande d'Apa proposé en ligne a été remplacé par le **formulaire de demande d'aides à l'autonomie** et complété par un **formulaire de demande de révision** et un **formulaire de demande d'Apa**. Il est disponible en version papier dans les différents points d'accueil du territoire du Département de l'Aude. Il est téléchargeable sur le site du Département et sur les sites institutionnels (CNSA, service-public.fr...). Il peut également être rempli en ligne via le téléservice proposé par le Département depuis le site internet [www.aude.fr/apa-formulaire-demande-en-ligne](http://www.aude.fr/apa-formulaire-demande-en-ligne)

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Ministère chargé des personnes âgées

**cerfa**

### Demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées

Ce formulaire est émis par le Ministère chargé des personnes âgées

<b>Comment constituer votre dossier ?</b>	<b>Pour aller plus loin :</b>
1 - Lire la notice explicative	- site internet du département de résidence du demandeur
2 - Remplir le formulaire (pages 5 à 9)	- <a href="http://lassuranceretraite.fr">lassuranceretraite.fr</a>
3 - Rassembler les documents justificatifs indiqués en page 4	- <a href="http://msa.fr">msa.fr</a>
4 - Envoyer le dossier (formulaire et documents justificatifs) soit à la caisse de retraite principale du domicile du demandeur, soit au département de résidence du demandeur	- <a href="http://pour-les-personnes-agees.gouv.fr">pour-les-personnes-agees.gouv.fr</a>

**Notice, partie à conserver**

#### 1. Quelle prestation peut être demandée avec ce formulaire ?

Ce formulaire permet de demander l'une de ces prestations :

- **L'Accompagnement à domicile des personnes âgées**, mis en place par les caisses de retraite : l'Assurance retraite pour les retraités du régime général ou de la Fonction publique d'Etat et la Mutualité sociale agricole (MSA) pour les retraités du régime agricole ;
- **L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**, mise en place par les départements.

L'Accompagnement à domicile des personnes âgées s'adresse aux retraités fragilisés qui ont besoin de préserver leur autonomie.

L'APA est destinée aux personnes ayant besoin d'aide dans les activités de la vie quotidienne ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.

Dans le formulaire (page 7, partie 4), un court questionnaire concernant le niveau d'autonomie du demandeur vous aidera à déterminer l'organisme compétent auquel adresser la demande.

Après étude de ce dossier par l'organisme compétent, une visite à domicile sera organisée afin d'évaluer plus précisément le niveau d'autonomie et les besoins du demandeur. S'il est éligible à l'une de ces prestations, un **plan d'aide personnalisé** lui sera proposé.

**!** Il existe également une aide à domicile mise en œuvre par le département : « l'aide à domicile au titre de l'aide sociale départementale ». Celle-ci est accordée sous certaines conditions, notamment de ressources. Son montant est récupérable sur la succession au décès du bénéficiaire.  
→ Pour plus d'informations, s'adresser au centre communal d'action sociale (CCAS) ou consulter [pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://pour-les-personnes-agees.gouv.fr).

cerfa 16301\*01 1 La notice continue page suivante → 09/2023

## TRANSVERSALITÉ

- > ASG
- > Unité médicale
- > MDPH
- > Communication externe

## MOMENTS CLEFS

- Conférence de presse 17/03/2023
- Déploiement du formulaire Cerfa au 1<sup>er</sup> octobre 2023

Nombre de demandes d'APA reçues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2023 :

**6 241**

dont **1 278 premières demandes** et dont **1 223 dossiers uniques aide autonomie** soit 96%

**13 RÉUNIONS PARTENARIALES** organisées en 2023



# #MOISENIOR, BIEN VIEILLIR DANS L'AUDE : PRÉVENIR LA PERTE 15. D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 60 ANS ET SOUTENIR LES PROCHES AIDANTS

## DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Les projections de population prévoient qu'à l'horizon 2040, la part des personnes âgées de 60 ans et plus atteindra **37,9 %**. Elle était de 30,5 % en 2013.

Au regard de ces éléments, le Département met en œuvre un véritable **parcours d'autonomie de la personne âgée** en déployant une vraie politique de prévention de la perte de l'autonomie. En activant les partenariats et en fédérant acteurs et projets autour de cet objectif commun, la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Aude (CFPPA), présidée et animée par le Département, joue un rôle essentiel.

La CFPPA déploie un programme coordonné **#moisenior** qui comprend 5 grandes orientations :

- préparer le passage de la vie active à la retraite
- agir sur les grands déterminants de santé des seniors
- réduire les inégalités territoriales et sociales en matière de prévention et lutter contre l'isolement social
- favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles
- étoffer l'offre de soutien et d'accompagnement des proches aidants

Le programme **#moisenior** représente un socle commun, un catalyseur de synergies, dans lequel

chacun apporte son expertise dans une logique d'intelligence collective.

Suite à la crise sanitaire, les années 2021 et 2022 ont vu inévitablement émerger de nouveaux besoins, notamment sur des situations d'isolement social ou de rupture de parcours dans l'accessibilité aux soins des seniors et des proches aidants les plus démunis.

« *Aller là où il n'y a pas, aller vers ce qui n'existe pas encore* », voilà ce qui pourrait résumer l'esprit du programme **#moisenior** !

L'élaboration de chaque plan annuel d'actions de prévention repose sur un **appel à projets** pour faire émerger les initiatives les plus adaptées portées par les acteurs privés et associatifs.

Sur **moisenior.aude.fr**, on accède en quelques clics à l'agenda des ateliers et conférences, triés par communes et par thématiques (quotidien, logement, mobilité, santé, loisirs).

En 2023,  
**2 740 PAGES VUES**  
par **567 utilisateurs**  
en moyenne par mois



Depuis 2020, le plan d'action de la CFPPA comprend un soutien psychologique individuel et collectif en faveur des **proches aidants de personnes âgées dépendantes**. Il vient conforter le programme d'aide aux aidants proposé depuis 2014 par les espaces seniors.

En 2023, près de  
**650 AIDANTS FAMILIAUX**  
ont bénéficié d'un suivi particulier par les espaces seniors et d'un soutien psychologique individuel ou collectif

Pour compléter son offre aux aidants, la direction autonomie du Département, grâce à des cofinancements avec la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et en partenariat avec la caisse de retraite complémentaire Agirc-Arrco, l'union départementale des associations familiales (Udaf) et la maison départementale des personnes handicapées de l'Aude (MDPH), a lancé en novembre 2021, un tout nouveau site web... Une véritable boîte à outils regroupant ce qui existe sur le territoire audois.

Le site **moiaidant.aude.fr** s'adresse à toute personne qui vient régulièrement en aide (conjoint, enfant, parent, ami) à une personne dépendante (PA et/ou PH). Le site, en libre accès, sans création de compte, propose des rubriques variées avec des actualités, des solutions, un calendrier avec les événements, les aides financières pouvant être sollicitées ainsi que des témoignages.

Alors que les rubriques *solutions* et *actualités* sont les plus consultées, la rubrique *événements* est celle sur laquelle les internautes passent le plus de temps.

**2 508 UTILISATEURS**  
en 2023

## Expérimentation d'une animation numérique au sein des espaces seniors en partenariat avec la MSA

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Aude (CFPPA) finance, depuis janvier 2022, la mise à disposition d'un **animateur numérique** dans les espaces seniors à raison de 10 jours/mois. Objectif, conduire des ateliers numériques gratuits. Ces derniers sont ouverts à tous les usagers seniors ou proches aidants sur rendez-vous individuels ou collectifs.

Ces ateliers ont pour but de permettre aux seniors **d'apprendre ou d'être accompagnés pour réaliser leurs démarches administratives** mais surtout, de gagner en autonomie, de reprendre confiance en eux et d'être confortés dans leurs démarches quotidiennes.

Au travers de ces ateliers collectifs réalisés durant 2023, différentes thématiques ont été abordées comme la création de dossiers administratifs, la téléphonie, les abonnements, la santé (Doctolib-améli-cope-Mon espace santé), les comptes et l'utilisation des réseaux sociaux, du smartphone, etc. Des sujets plus techniques ont été également abordés comme la synchronisation tablette/ordinateur, le nettoyage numérique, les cookies, les applications, les dangers du numérique...

Les inscriptions se font via les accueils dans les espaces seniors et les thématiques des ateliers collectifs sont travaillées par territoire en fonction de ses spécificités et besoins. En 2023, plus de **800 seniors ou proches aidants** ont bénéficié de cette action.

## Travail partenarial pour l'élaboration d'un guide du signalement des adultes vulnérables en danger

Suite au colloque sur les vulnérabilités et signalements organisé le 16 juin 2022 par le service action sociale PA-PH, un travail sur **5 axes** a été engagé avec les partenaires pour élaborer un **guide du signalement des adultes vulnérables en danger**.

Plusieurs séances de travail ont eu lieu sur l'année 2023. Le travail est toujours en cours.



### Adapter des sorties de découverte aux capacités des seniors et des proches aidants

Un partenariat a été noué par le service prévention et espaces seniors et le service environnement autour du programme *ENSEmble*. L'idée était d'adapter des sorties de découverte des espaces naturels proches de villes audoises aux capacités de ce public, tant en terme de durée que de parcours. Le Département a donc fait appel à son partenaire du programme *Géeaude* et à son réseau d'animateurs, pour proposer quelques dates en 2023, sur 3 territoires : Lauragais, Haute-Vallée de l'Aude et sur le littoral.

#### • Action 1 - Sur la piste des secrets du seuil de Naurouze et la visite de deux moulins à eau et à vent

L'association *Nature en Jeux* et l'association du moulin de la Pomelle ont fait découvrir le travail de restauration du moulin à eau et l'histoire du meunier de Villeneuve-la-Comptal. Pour les personnes à mobilité réduite, il leur a été proposé de fabriquer des soins à base de plantes et de participer à un jeu de découverte autour du thème des plantes médicinales. Ce temps partagé s'est conclu par la confection de tartines à base de gelées de glycines et de pétales de fleurs pour le goûter de l'ensemble des participants à cette journée.

Le seuil de Naurouze, dans le Lauragais, a été proposé à la visite. Deux possibilités s'offraient aux participants : une animation statique pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer ou une marche douce de 2 km sans dénivelé pour les personnes mobiles. Aperçu du patrimoine historique classé par l'Unesco, description botanique du patrimoine arboré de ce site, mise en valeur des fleurs et des végétaux... Voici autant d'animations qui ont été proposées aux participants.



### PARTENARIATS

- > Ecodiv
- > Nature en jeux



#### • Action 2 - Visite d'un jardin associatif : entre plantes et insectes qui coopèrent pour le jardinier

Une autre séance a été proposée du côté d'Espérasa dans la Haute-Vallée de l'Aude, dans un jardin associatif créé et entretenu par l'association *l'Aude au nat*. Friche, prairie fauchée, haie bocagère, potager, abris pour la faune locale... L'aménagement de ce jardin a été élaboré afin que la diversité faunistique et floristique, culturelle, éducative et ludique puisse s'exprimer.

La botaniste de l'association a présenté les principales plantes visibles en cette fin d'été, leurs caractéristiques, leurs usages et autres propriétés médicinales. Elle a aussi vanté les atouts du jardinage qui favorise la biodiversité. Cette activité a permis de faire appel à la mémoire des participants, de partager des souvenirs et des anecdotes. Enfin, des jeux et des échanges autour des pratiques permettant d'en savoir plus sur les plantes et les insectes ont été organisés, et des conseils pour mener un potager selon les principes de l'agriculture biologique ont été donnés aux personnes présentes.



#### • Action 3 - Découverte de la faune des lagunes et des étangs du littoral audois

Une balade autour de l'étang sur terrain stable *Balade des anguilles* avec l'association *C'est ma nature* : une première pause avec une lecture de paysage, les plantes des prés salés et endémiques et une seconde pour l'observation des oiseaux, la détermination des espèces, les activités humaines (pêche) et la vie dans l'étang : les anguilles.

2023 a donc permis d'accompagner près de 40 personnes dans ce moment de bien-être à la portée de tous les participants, encadrés par des agents du Département et des psychologues du programme départemental de soutien psychologique. Des moments d'échanges, de découverte, de sorties à l'extérieur guidés par un animateur "nature", constituent un moment de lâcher-prise avec le quotidien et justifient bien le nom accolé à ce programme : "nature et répit".

#### • Action 4 - Repérer les fragilités au plus tôt pour une vie à domicile en autonomie

Véritable enjeu de politique sociale, l'état de fragilité a d'autres composantes que celles liées au seul état de santé comme : la précarité, la perte du lien social, accentuées par la crise sanitaire, la désertification médicale et le renoncement aux soins.

Ainsi, un projet autour du repérage des fragilités a été porté au sein du Département par les espaces seniors à travers des partenariats clés.

En 2023, le repérage de la fragilité est actif sur l'ensemble des territoires et se déploie en fonction des zones gérontologiques. En partenariat avec les médecins gériatres, les référents Icope pour le Département, les centres hospitaliers comme à Castelnaudary et Narbonne, la clinique de la fragilité à Limoux, avec les CPTS sur la zone gérontologique des Corbières-Minervois et le carcassonnais. Les espaces seniors développent des ateliers pour accompagner les seniors à télécharger l'application et pouvoir réaliser le test en auto-évaluation des ateliers avec la CPAM ou les centres de prévention santé pour faire le point sur sa santé. Les colloques, forums, événements à destination du grand public sont également des moments opportuns pour informer le public et inciter à adhérer au programme Icope.



Par ailleurs, le repérage de la fragilité et la promotion du programme Icope sont réalisés à travers tous les ateliers de prévention déclinés dans le cadre de la CFPPA. Le lancement du plan d'action 2024 va intégrer une information sur le repérage des fragilités et le programme Icope aux porteurs de projet.

## MOMENTS CLEFS

- 1er juin : colloque sur le repérage des fragilités, organisé par l'espace seniors du Carcassonnais en partenariat avec la CPTS du bassin carcassonnais en 2 temps : le matin des conférences par les médecins gériatres pour les professionnels du territoire, l'après-midi un théâtre au forum ainsi que des stands de dépistage pour le grand public pour faire le point sur sa santé. **80 professionnels et 80 personnes présentes**
- 27 septembre : journée de l'Andass, dans le cadre du parcours autonomie, présentation par le Dr Boudet de la prise en charge des fragilités et du programme Icope
- 28 septembre : journée de sensibilisation et d'animations dans le cadre de la *Semaine bleue*, organisée par l'espace seniors du Littoral en partenariat avec la Ville, le CCAS et l'hôpital de Narbonne, la CPTS du Grand Narbonne. **200 personnes présentes.**

## Isolement social des seniors

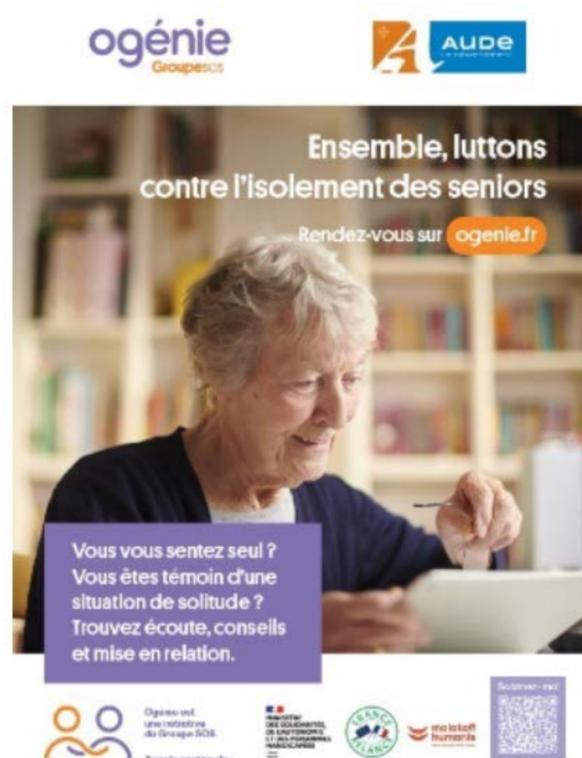
La direction de l'autonomie a initié en janvier 2023, l'élaboration d'une *feuille de route de lutte contre l'isolement social des seniors* ayant pour vocation, de mobiliser l'ensemble des acteurs pour identifier et coconstruire des actions concrètes, réalisables et adaptées aux besoins des territoires. Cette démarche s'inscrit dans le programme coordonné par la CFPPA. En effet, la CNSA a assoupli, en juillet, l'éligibilité des actions de lutte contre l'isolement dans le cadre des financements des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

La méthodologie pour construire cette feuille de route a consisté à :

- poser le contexte par des recherches théoriques
- objectiver un diagnostic partagé et participatif à l'aide d'entretiens avec des acteurs nationaux et départementaux et d'une enquête auprès des partenaires et du public

Mobilisés sur 2 temps de travail, en juin et septembre 2023, qui ont réuni à chaque fois **100 personnes**, les partenaires se sont retrouvés pour coconstruire **une feuille de route de lutte contre l'isolement social des seniors**. **4 axes prioritaires** ont pu être dégagés et **12 actions identifiées**.

En septembre, le Département a déployé la plateforme numérique **Ogénie**, nouvel outil de signalement d'une situation d'isolement complémentaire, pour les personnes qui ne sont pas déjà en lien direct avec les espaces seniors du Département. Sur cette plateforme en ligne accessible à tous, les seniors ou leur entourage, peuvent être aidés pour faire face à une situation de solitude, en remplissant un court questionnaire. Leurs réponses sont envoyées, via le site, aux espaces seniors du Département de l'Aude. Ceux-ci contactent ensuite par téléphone les demandeurs, échantent avec eux et déterminent leurs besoins pour identifier les solutions adaptées à leur situation. Ces mises en relation permettent aux seniors et à leur entourage, d'avoir **accès facilement et gratuitement à une oreille attentive** et qualifiée pour les accompagner. Depuis septembre, **7 situations ont été signalées**.



## DIRECTION DE L'AUTONOMIE/SERVICE ÉTABLISSEMENTS

# 16. DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT INCLUSIF

## DESCRIPTION DE LA DIRECTION

L'habitat inclusif est destiné aux PA-PH qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un **mode d'habitation regroupé**, entre elles ou avec d'autres personnes, d'un projet de vie sociale et partagée.

Ils peuvent être locataires, colataires, sous-locataires ou propriétaires. L'habitat inclusif peut être constitué dans le parc privé ou dans le parc social.

Afin de soutenir le développement de ce type d'habitat, l'Etat a créé **l'aide à la vie partagée (AVP)**, une prestation individuelle destinée aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées de plus de 65 ans qui font le choix de vivre dans un habitat inclusif. L'AVP est versée par les Départements qui le prévoient dans leur règlement départemental d'aide sociale (RDAS).

Afin de participer au financement de l'AVP, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a proposé aux Départements de conventionner avant le 31 décembre 2022. Il s'agissait d'établir un **plan de déploiement de l'habitat inclusif** sur 7 ans pour disposer d'une dotation de la CNSA permettant le financement à hauteur de 80% de l'animation du projet de vie sociale et partagée des habitats inclusifs programmés, soit jusqu'à **8 000 €/an et par habitant**.

Le partage de cet engagement par l'ensemble des acteurs de la prévention de l'autonomie de l'Aude, a été formalisé lors de la conférence des financeurs de l'habitat inclusif (CFHI) du 28 janvier 2022. Présidée par la présidente du conseil départemental, Hélène Sandragué, la CFHI est l'instance centrale pour la construction d'une stratégie territoriale partagée de développement de l'habitat.

Un comité de projet a été mis en place au sein du service établissements. Il a organisé des assises de l'habitat inclusif qui ont eu lieu le 24 mars 2022 avec la présence de **200 personnes** (élus, associations, organismes, usagers...). Elles ont marqué l'ouverture d'un appel à candidature afin d'identifier les habitats.

Le comité de projet a ainsi instruit les **40 dossiers présentés** qui ont ensuite été examinés en CFHI. Ce sont **20 porteurs de projets** qui ont été retenus pour un total de 190 places.



> RÉFÉRENT(S) : Barbara Sibille

# 17. DÉPLOIEMENT DES OUTILS DE TÉLÉMÉDECINE SUR LE TERRITOIRE AUDOIS



## DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Département de l'Aude fait face à une **désertification médicale de plus en plus importante** sur le territoire.

Les causes sont multiples :

- la diminution de l'offre médicale disponible avec la baisse de la démographie médicale et l'évolution de la disponibilité des professionnels de santé
- la difficulté importante pour une partie significative de la population de connaître ses droits
- les conditions de transports parfois complexes pour accéder à l'offre de soins

Afin de lutter contre cette désertification médicale et accroître les capacités de soins du territoire, le Département a adopté en 2021 une feuille de route départementale d'amélioration de l'accès aux soins. L'une des actions phares concerne le **déploiement d'outils de téléconsultation**. La télémédecine est une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication. Elle ne se substitue pas aux pratiques médicales traditionnelles, mais peut **faciliter l'accès à la population à des soins de proximité**, pallier le manque de personnel médical et renforcer les missions des établissements isolés. A cet effet, le Département de l'Aude travaille sur le **développement de la télémédecine** en collaboration avec les EPCI via le dispositif de contractualisation solidaire. Le Département a accompagné la mise en place du **premier outil de télémédecine en 2023 auprès de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère (CCPLM)**.

### PARTENARIATS

- > EPCI, CPTS, professionnels de santé, mairies, ARS, CPAM

> RÉFÉRENT(S) : Maëva Homs

## CALENDRIER

- > 04/03/21 : adoption du règlement départemental d'amélioration de l'accès aux soins
- > 30/06/23 : financement du premier chariot de téléconsultation assistée auprès de la CCPLM
- > 12/09/23 : inauguration du chariot à la maison de santé à Villepinte
- > 2024-2025 : déploiement des outils de télémédecine sur les autres territoires

## MOMENTS CLEFS

Le Département et la communauté de communes Piège Lauragais Malepère ont signé le 31 mai 2021, la contractualisation solidaire visant à définir les problématiques locales et un plan d'actions afférent. L'action n°6 de ce contrat vise à augmenter les capacités de soins d'un territoire et de permettre aux Audois d'accéder à des compétences médicales via la télémédecine.

En concertation avec la mairie de Villepinte qui dispose d'une maison de santé et les professionnels de santé de la structure, **un chariot de téléconsultation assistée** a été déployé. Les téléconsultations sont assistées par un professionnel de santé formé au sein de la maison de santé pour accompagner le patient. Le chariot se compose de plusieurs objets connectés : stéthoscope, oxymètre, tensiomètre, glucomètre, thermomètre, dermatoscope, otoscope et caméra intra-buccale permettant de réaliser la téléconsultation et la télé-expertise.

La CCPLM est propriétaire de l'outil qu'elle met à disposition de l'équipe de soins.

Subvention départementale : dans la limite de

**80% HT** du montant total de l'acquisition

Financement d'un chariot de téléconsultation assistée à la CCPLM :

**21 668,8 € TTC**

# 18. FORUM DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES



## DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

En septembre 2022, le Département a **impulsé la mise en réseau des acteurs de lutte contre les violences intrafamiliales**. Ce réseau compte aujourd'hui plus d'une cinquantaine d'acteurs, institutionnels, associatifs, couvrant différents champs d'intervention. Ce collectif a animé et organisé le 31 octobre 2023 un **forum partenarial** à la salle des Consuls à Narbonne.

Sur la même base que celui de Carcassonne en novembre 2022, l'objectif principal a été de **sensibiliser et informer les professionnels**, élus, bénévoles, ou de toutes personnes susceptibles de se trouver un jour face à une victime. Vers qui se tourner, quels sont les dispositifs, les structures qui existent, quels outils... Voici les principaux thèmes abordés lors de cette opération. Une exposition photos et une animation par les conseillères conjugales du Département d'un espace de discussion autour du violentomètre, ont ponctué cette journée.

> RÉFÉRENT(S) : Maëva Homs

## CALENDRIER

- > 31/03/2023 à Narbonne salle des Consuls

## TRANSVERSALITÉ

- > Cellule de la DGASH
- > Dast
- > DA
- > RH

**19 STANDS**

**200 PERSONNES** présentes sur la journée

**3 000 VIOLENTOMÈTRES** distribués

## PARTENARIATS

- > Schéma départemental des services aux familles (État, Caf)

# 19. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

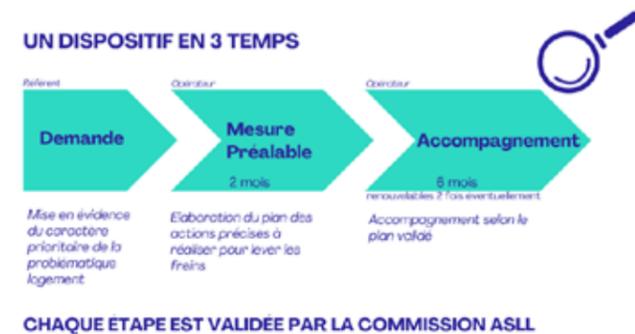
## DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Département est chargé de la mise en œuvre et du financement des **mesures d'accompagnement social lié au logement** (ASLL) dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement (fonds unique logement dans l'Aude) institué par la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 reprise par la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

L'ASLL est un accompagnement social spécifique **centré sur la problématique du logement de la personne ou de la famille**.

Cette aide prend la forme d'un accompagnement individualisé et personnalisé par un **plan d'actions contractualisé**. Il peut porter sur les axes d'interventions suivants :

- accéder à un logement autonome et adapté
- maintenir dans leur logement les familles en difficultés
- prévenir la perte de logement



## CALENDRIER

- > Marché public couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2024

## TRANSVERSALITÉ

- > Maisons départementales des solidarités
- > Service action sociale PAPH

## MOMENTS CLEFS

- Réunion de lancement du marché : 06/09/2022
- Bilan de 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre du marché : 08/11/2023

**29 COMMISSIONS**

**194 SITUATIONS** traitées  
et **320 DÉCISIONS** rendues

Coût des mesures prises en commission  
**2023 : 131 620 €**

## PARTENARIATS

- > Opérateurs du marché ASLL
- > Associations oeuvrant dans les champ de l'accompagnement social et/ou de l'insertion
- > Maisons d'enfants à caractère social
- > Bailleurs sociaux



## AXE 5

# DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DURABLE ET SOLIDAIRE

# 1. SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE POUR LA PÉRIODE 2023-2028

## DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

L'Aude a une partition singulière à jouer au sein de la région Occitanie, de par sa position centrale, de par les viviers de clientèles que représentent les bassins toulousains et montpelliérains. Les atouts indéniables de l'Aude avec ses potentiels sur l'offre nature, un art de vivre ancré autour des moments de partage, d'expériences sincères et authentiques, une offre « itinérance » prometteuse, une richesse des patrimoines et de savoir-faire propices à la découverte... s'inscrivent parfaitement dans le positionnement de la région en matière de tourisme responsable.

L'ambition du Département est de créer un **nouveau modèle** touristique qui régénère, qui prend soin du territoire et qui s'engage positivement dans les transitions.

Menée par l'agence de développement touristique, la construction de la stratégie s'est appuyée sur une méthodologie collaborative, associant visiteurs, habitants et acteurs du tourisme à la réflexion.

Cinq enjeux ont été révélés dans la phase de diagnostic partagé :

- un enjeu autour de **l'image de l'Aude à renouveler**, en s'appuyant sur un récit sensible qui permet de révéler les différentes facettes de l'Aude
- un enjeu autour du **jeu collectif** pour s'affirmer davantage et consolider la fierté et le sentiment d'appartenance
- un enjeu autour **des offres et des expériences** à relier davantage à l'identité et l'excellence audoise
- un enjeu autour des **habitants en tant qu'ambassadeurs**, acteurs du tourisme et usagers du territoire
- un enjeu transversal autour d'un **tourisme responsable** pour s'engager dans un tourisme équilibré, qui préserve la qualité de vie des habitants

La stratégie s'appuie sur la mise en œuvre de grands chantiers répartis dans quatre axes stratégiques :

- **créer le pilotage du tourisme à impact positif pour l'Aude**
- **féderer autour d'un récit identitaire et partagé**
- **accompagner la montée en valeur des filières et des expériences dans une approche du tourisme à impact positif**
- **faire de la filière touristique une filière d'avenir pour les Audois**

## CALENDRIER

- > **2023** : adoption du schéma de développement touristique
- > **2024 et suivants** : mise en œuvre du plan d'actions

## TRANSVERSALITÉ

- > Agence départementale du tourisme
- > DDET
- > Cellule appui et ingénierie
- > Cese
- > DGAST



## PARTENARIATS

- > Acteurs du tourisme
- > Collectivités et EPCI
- > Région Occitanie
- > Services du conseil départemental, AMPM (exigences Unesco), PNR, offices de tourisme, chambres consulaires, filières, Insee, CRTLO, ADN Tourisme, partenaires institutionnels, prestataires extérieurs...

## QUELLE VISION DU TOURISME DANS L'AUDE ?

3 idées fortes pour la vision :

- 1 - une filière structurante pour l'Aude qui a une responsabilité à l'égard du territoire
- 2 - une filière engagée dans un monde en mutation
- 3 - une partition singulière à jouer dans l'espace régional



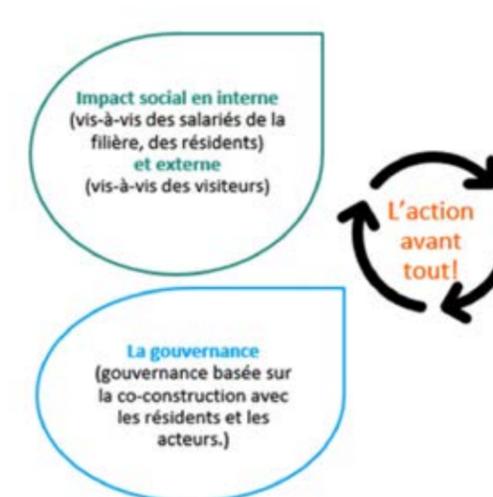
## QUELLE AMBITION POUR LE TOURISME DE DEMAIN DANS L'AUDE ?

Un nouveau modèle touristique qui régénère le territoire et s'engage « positivement » dans les transitions

### C'est quoi le tourisme à impact positif pour l'Aude ?



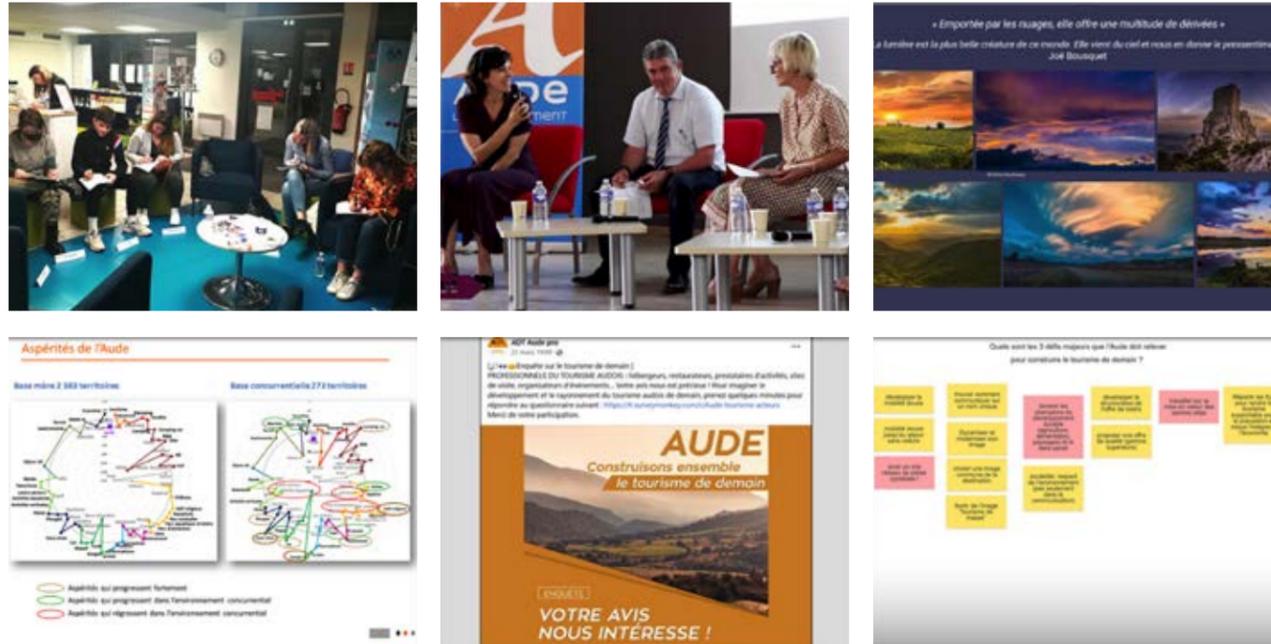
### C'est quoi le tourisme à impact positif pour l'Aude ?



### Le positionnement en action



## UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION



**6 FOCUS GROUPS**

**2 ENQUÊTES WEB**

**25 ENTRETIENS**  
qualitatifs

- Plus de **3300 CONTRIBUTEURS ACTIFS** au projet

- **1687 répondants** à l'enquête visiteurs

- **1463 répondants** à l'enquête acteurs/résidents dont 400 futurs ambassadeurs

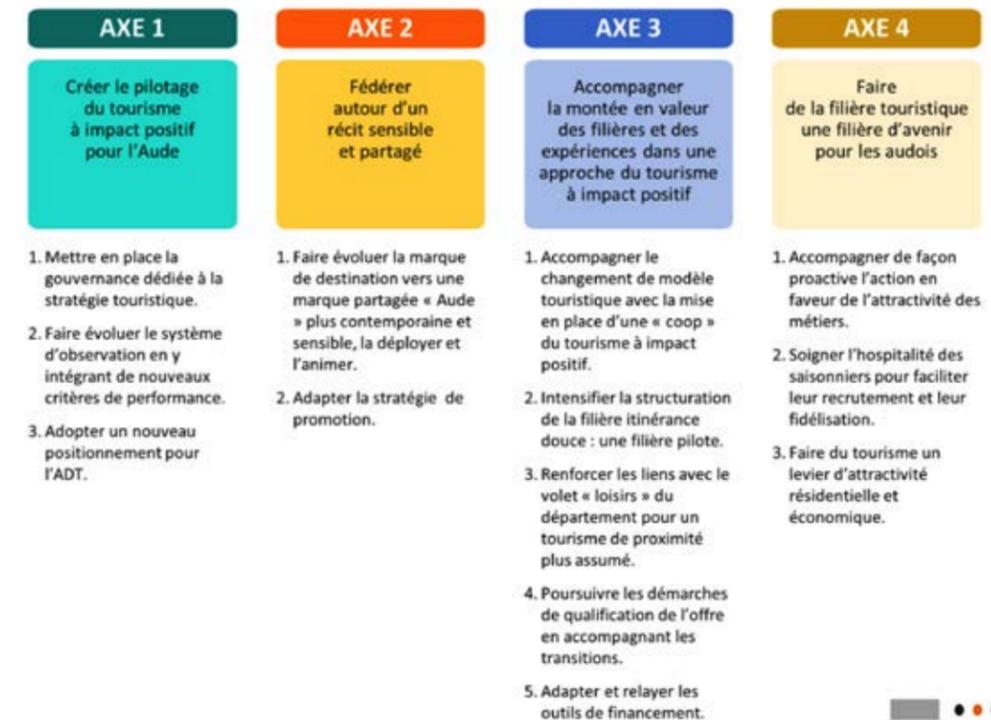
- **100 acteurs mobilisés** en focus groups, en entretiens ou en ateliers de travail

- **65 participants** au World Café

- **2 RENCONTRES** avec le Cese

## 4 AXES ET 13 CHANTIERS POUR AGIR :

- axe 1 : créer le pilotage du tourisme à impact positif pour l'Aude
- axe 2 : fédérer autour d'un récit sensible et partagé
- axe 3 : accompagner la montée en valeur des filières et des expériences dans une approche du tourisme à impact positif
- axe 4 : faire de la filière touristique une filière d'avenir pour les Audois



## 2. ELABORATION DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX SECTEURS AGRICOLES ET HALIEUTIQUES

### DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

L'agriculture et la pêche audoises font face à de nombreux défis tels que l'adaptation au changement climatique des pratiques et des cultures, la hausse des coûts d'exploitation et des intrants, le déficit de la ressource en eau, le renouvellement des générations, la déprise agricole, etc.

Le Département a donc souhaité **se doter d'une stratégie agricole et pêche** pour venir en aide aux professionnels et les accompagner à **s'adapter aux enjeux climatiques** en cours, tout en conservant une **économie de proximité économiquement viable, non délocalisable** et qui réponde aux besoins des Audois en matière de sécurité alimentaire.

Cette stratégie a été **construite avec l'ensemble des élus concernés** tant du Département que de la chambre d'agriculture. Elle s'est également appuyée sur les **connaissances des diverses organisations professionnelles agricoles et du secteur de la pêche**, partenaires déjà impliqués dans les nombreuses actions déjà portées par le Département de l'Aude.

L'élaboration de la stratégie s'est structurée en 4 phases :

- phase 1 : lancement et travaux préparatoires
- phase 2 : forum des acteurs
- phase 3 : diagnostic, enjeux et élaboration des axes stratégiques
- phase 4 : rédaction et finalisation de la stratégie et de son plan d'actions

Budget consacré à l'accompagnement et l'animation :  
**30 525 €**

### FRÉQUENTATION

- Forum des acteurs :  
près de **100 PERSONNES**
- Restitution aux acteurs :  
environ **80 PERSONNES**

### CALENDRIER

- > 15 mars : réunion technique de lancement
- > Mars : entretiens de cadrage
- > 7 avril : commission *économie de proximité*
- > 15 mai : forum des acteurs
- > 8 juin : comité technique
- > 6 juillet et 13 octobre : commission *économie de proximité*
- > 16 octobre : comité technique
- > 17 octobre : Cese
- > 30 octobre : restitution aux acteurs
- > 7 décembre : commission *économie de proximité*
- > 14 décembre : vote en session

### TRANSVERSALITÉ

- > DDET
  - service environnement
  - service aménagement foncier et mobilité douce
  - service eau
- > Laboratoire départemental d'analyse
- > Cellule appui et ingénierie de la DGATem : défense des forêts contre l'incendie
- > Dasi
  - service lutte contre la précarité financière
  - service logement et habitat
  - service insertion
- > Cellule mission conseil en gestion, organisation et évaluation

### MOMENTS CLEFS



#### • Le forum des acteurs du 15 mai 2023

Le Département a organisé un forum des acteurs le 15 mai 2023 qui s'est tenu à Carcassonne et a rassemblé plus de 80 participants : élus, agriculteurs et pêcheurs, agents, administrations et collectivités territoriales ainsi que les acteurs de la société civile et des territoires.

Une animation inspirée de la méthode *design fiction* alimentée par des travaux prospectifs (chambre d'agriculture Occitanie, Ademe, Inrae) mettant les participants dans le contexte de deux scénarii prédéfinis et les faisant réagir sur les enjeux de l'agriculture et de la pêche à l'horizon 2050.

#### • La restitution aux acteurs le 30 octobre 2023

Le conseil départemental de l'Aude a présenté son projet de stratégie de soutien à l'agriculture et à la pêche à l'horizon 2030 lors du second forum des acteurs qui s'est tenu le 30 octobre 2023 à Carcassonne.

Ce second forum a aussi été l'occasion d'animer une table ronde sur les mécanismes macroéconomiques et réglementaires au regard des enjeux du changement climatique et les réponses à déployer en faveur d'une agriculture et d'une pêche durable et résiliente. Ces échanges et interventions ont pu mettre en perspective les objectifs de la stratégie départementale, notamment grâce aux trois intervenants présents :

- Laurent Torregrosa, professeur et directeur de l'Institut des hautes études de la vigne et du vin
- Bertrand Wendling, directeur général SCM des pêcheurs de Sète (organisation de producteurs Sathoan)
- Éric Andrieu, ex-député européen et rapporteur principal du volet organisation commune des marchés de la politique agricole commune 2023-2027

### PARTENARIATS

- > **Institutionnels** : Membres du Cese, Région Occitanie, DDTM, Draaf, DDETSPP, Ademe, CCI Aude, chambre de métiers, ADT de l'Aude
- > **Professionnels agriculture** : Inrae Pech Rouge, chambre d'agriculture de l'Aude, Biocivam 11, Maison Paysanne, Safer, fédération des Cumas, fédération des vignerons indépendants, Coop de France Occitanie, Adear 11, Terre de Liens, fédération régionale des Civam, groupement de défense sanitaire (GDS), groupement de défense sanitaire apicole (GDSA), Graines de Paysan, Fedon 11, Nature et Progrès, Grain d'Art, Ecocitoyenneté, Accueil Paysan, Adem Pays Cathare, SCIC Graines équitables
- > **Professionnels pêche** : prud'homme de Gruissan, prud'homme de Port La Nouvelle - Bages, prud'homme de Leucate, comité régional de pêche maritime et élevages marins, comité interdépartemental pêche et élevages marins, Ceparlmar, comité régional de la conchyliculture de la Méditerranée, association Gruissanaise de pêche et conchyliculture
- > **Intercommunalités / Collectivités** : Carcassonne Agglo, Agglo du Grand Narbonne, CDC Piège Lauragais Malepère, Cdc Castelnaudary Lauragais Audois, CDC Corbières Salanque Méditerranée, CDC de la Montagne Noire, CDC des Pyrénées Audoises, CDC du Limouxin, CDC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois, CDC Lauragais Revel Sorezois, PNR de la Narbonnaise, PNR Corbières Fenouillèdes, PETR Haute Vallée de l'Aude, PETR Lauragais
- > **Autres** : lycée Charlemagne, lycée La Raque, Coopérative transition écologique, agence de l'eau Adour Garonne, agence de l'Eau Rhone Méditerranée Corse, RéSeau 11, Smmar

## 3. DISTRIBUTION DE PANIERS SOLIDAIRES (TEST)

### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

L'opération a débuté le 20 décembre 2023 dans deux maisons départementales des solidarités à Carcassonne Ouest et Lézignan-Corbières.

Pour cette première au Département, **40 paniers composés de légumes et de fruits** ont été proposés à des familles en difficulté suivies par les équipes de la direction des solidarités humaines.

Les bénéficiaires sont avant tout les familles avec enfants, intéressées et volontaires, pour **participer à un programme d'éducation à l'alimentation**.

"En France, plus de 2 millions de personnes font appel à une aide alimentaire pour se nourrir. Nous avons souhaité, au Département de l'Aude, travailler sur cette précarité alimentaire. A terme, nous voulons, en lien avec les équipes des MDS, proposer des ateliers de cuisine, une vraie éducation à l'alimentation." Chloé Danillon, vice-présidente du conseil départemental de l'Aude déléguée à l'enfance et à l'action sociale.

Sarah et Emilie de l'équipe de *Tout'Ô pré*, association de distribution de paniers paysans, ont livré les 20 premiers paniers à la MDS de Carcassonne Ouest et 20 autres à la MDS de Lézignan-Corbières. Ces paniers, d'une valeur de **15 €**, étaient composés de carottes, choux, pommes de terre, poireaux, persil, salade et pommes. Des produits bio pour l'essentiel provenant de productions locales.

Emilie de *Tout'Ô pré* s'est dit "fière de participer à cette initiative du Département. Cela nous a parlé car l'action solidaire est dans l'ADN de notre association née lors du confinement". L'association propose sur son site chaque semaine, plus de 400 produits d'agriculteurs locaux.

L'objectif du Département est maintenant de pérenniser l'opération dès l'an prochain, en l'étendant aux 10 maisons du Département, à raison de trois rendez-vous par an.

Pour Vincent Ciretti, chef de la MDS de Carcassonne Ouest, des animations pourront être imaginées pour accompagner ces familles. "Nous travaillons pour nos 3 centres sociaux déjà sur des ateliers cuisine avec la Maison de la famille. Ce sera à chaque équipe des MDS d'imaginer cet accompagnement."

### CALENDRIER

> 20 décembre 2023 : opération test

### TRANSVERSALITÉ

> Toutes les maisons départementales des solidarités

**400 PANIERS REPAS**

**400 PRODUITS DES AGRICULTEURS LOCAUX**  
sur le site *Tout'Ô Pré*



### PARTENARIATS

> Association *Tout'Ô pré*

> RÉFÉRENT(S) : Bastien BENET

## 4. DISPOSITIF DE CUMUL DE L'ALLOCATION RSA AVEC DES REVENUS D'ACTIVITÉ

### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Département conduit des actions visant à faciliter l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires RSA.

Dès 2020, **le dispositif départemental de cumul du RSA a été mis en place pour redynamiser l'emploi et inciter les personnes à accéder à un emploi dans des secteurs dits en tension : agriculture, hébergement touristique, restauration, BTP et services à la personne.**

### Comment ?

Il consiste à neutraliser des revenus d'activités : le RSA est calculé sans tenir compte des salaires (dans la limite de 300 heures maximum). Ce procédé est accessible aux bénéficiaires du RSA résidants dans le département de l'Aude et ayant des droits ouverts et versables.



> RÉFÉRENT(S) : Ingrid Efrard

### TRANSVERSALITÉ

**Service insertion :**

- > référents RSA
- > coordonnateurs des espaces insertion

### MOMENTS CLEFS

- Conventonnement avec la Caf
- Campagne de communication sous forme de flyers et d'affiches

**336 BÉNÉFICIAIRES**

**64 126 HEURES TRAVILLÉES**

**643 942 € DE POUVOIR D'ACHAT**

Agriculture : **129 BÉNÉFICIAIRES**

Service à la personne : **101 BÉNÉFICIAIRES**

BTP : **29 BÉNÉFICIAIRES**

### PARTENARIATS

- > Caf
- > MSA

# 5. CLAUSE SOCIALE ÉLARGISSEMENT DE L'A61

## DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

L'élargissement de l'autoroute A61 est un projet d'envergure mené dans le prolongement du plan national de relance autoroutier et confié par l'Etat à Vinci Autoroutes.

Suivant sa logique de responsabilité sociétale des entreprises, Vinci autoroutes a souhaité s'appuyer sur l'ingénierie existante afin d'intégrer la clause sociale d'insertion dans ses marchés. Sur le département audois, une convention de partenariat a été signée entre l'État, le Département et Vinci autoroutes le 12 décembre 2018, afin de fixer les modalités de mise en œuvre de l'insertion professionnelle dans les travaux visés sur l'A61. Le conseil départemental est ainsi positionné comme organisme d'accompagnement social du maître d'ouvrage ASF et des entreprises titulaires des marchés de travaux autoroutiers sur le territoire.

Le chantier entrepris entre Lézignan-Corbières et Narbonne se découpe donc en deux tronçons comme suit :

- Le TOACHE Ouest (élargissement) est un groupement d'entreprises composé d'Eurovia grands travaux (mandataire), Razel bec, Buesa, GTM et Cognac TP qui sont cotraitants. D'autres entreprises peuvent également intervenir en sous-traitance
- Le TOACHE Est (élargissement) est un groupement d'entreprises dont Valerian était le mandataire. À partir de septembre 2019, le chantier a été stoppé à la suite d'un désaccord entre le maître d'ouvrage et le groupement mandataire. Eurovia grands travaux a repris le chantier à compter de décembre 2020 et achevé les travaux en août 2023

	Lot	Mandataires	%inclusion	%MO INDEX BTP	Heures prévues
A61 — Echangeur de Lézignan-Corbières / Aires de Bizanet - TOACHE Ouest élargissement à 2 x 3voies: terrassement, ouvrage d'art, assainissement, chaussées, équipement	01-Elargissement	EUROVIA GRANDS TRAVAUX	5%	24%	15 200
	02-Déboisement	HOLTZINGER	2%	55%	45
	03-Aménagements paysagers	LES JARDINS DE PROVENCE	10%	40%	385
	04-Clotures définitives	MC EVOLUTION	5%	40%	280
	05-Signalisation de police	SIGNATURE MEDITERRANEE	7%	40%	50
	06-Signalisation verticale directionnelle	SIGNATURE MEDITERRANEE	5%	40%	140
	07-PMV / PMT existants	GROUPEMENT AXIMUM	5%	40%	560
A61 — Aires de Bizanet / Bifurcation A61/A9 - TOACHE Est élargissement à 2 x 3voies: terrassement, ouvrage d'art, assainissement, chaussées, équipement	01-Elargissement	VALERIAN	7%	24%	19 000
	02-Déboisement	HOLTZINGER	2%	55%	50
	03-Ecopont	RAZEL BEC	10%	55%	6 050
	04-Aménagements paysagers	LES JARDINS DE PROVENCE	10%	40%	280
	05-Clotures définitives	MC EVOLUTION	5%	40%	350
	06-Signalisation de police	SIGNATURE MEDITERRANEE	7%	40%	50
	07-Signalisation verticale directionnelle	SIGNATURE MEDITERRANEE	5%	40%	175
	08-PMV / PMT existants	GROUPEMENT AXIMUM	5%	40%	315

> RÉFÉRENT(S) : Mireille Griffe, Caroline Sablayrolles et Sophie Calderara

## CALENDRIER

- > De janvier à avril 2018 : travail d'intégration de la clause sociale dans les marchés privés de Vinci Autoroutes
- > Janvier 2019 : démarrage des travaux A61
- > Novembre 2019 : arrêt du chantier portant sur la moitié du tronçon de travaux concerné
- > Décembre 2020 : reprise de l'activité par Eurovia grands travaux
- > Juillet 2023 : Fin des travaux d'extension de l'A61

## TRANSVERSALITÉ

- > La direction des transports et des mobilités

## MOMENTS CLEFS

3 comités de pilotage :

- 22 octobre 2019
- 09 février 2021
- 15 novembre 2023

## PARTENARIATS

Action en partenariat avec l'ensemble des partenaires :

- > Entreprises impliquées
- > État qui délègue la gestion et l'entretien de l'autoroute A61
- > Vinci autoroute qui est le délégataire
- > Structures d'insertion : IBTP, GEIQ BTP et l'ensemble des structures accompagnantes



**101 PARTICIPANTS** positionnés

Près de **87 000 HEURES** de travail (50 ETP)

**860 HEURES** de travail par candidats en moyenne, soit plus de **5 mois et demi** de travail pour chaque candidat en moyenne (basé sur un temps plein, 35 h/semaine)

**UNE ACTION QUI VISE LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ OU PRIORITAIRES SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI :**

**25% DE BÉNÉFICIAIRES** de minimas sociaux (RSA)

**34% DE JEUNES** sans diplôme/sans expérience ou en garantie jeunes mission locale

**23% DE DEMANDEURS D'EMPLOI** de longue durée (+12 mois d'inscription Pôle emploi)

**Plus de 35% DE RÉSIDENTS** des QPV des villes de Narbonne et Lézignan-Corbières

## 6. ANIMATION DES POLITIQUES D'INSERTION ET DU RÉSEAU D'ACTEURS

### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Appui technique à la mission d'accompagnement à l'insertion** : organisation de réunions avec les professionnels de l'accompagnement afin de favoriser l'interconnaissance des dispositifs et une culture commune en matière d'accompagnement à l'insertion, formation des nouveaux professionnels de l'accompagnement, validation des changements de référents des allocataires du RSA
- **Animation du réseau des acteurs de l'insertion et diffusion/information de l'offre d'insertion sur leur territoire** : organisation de réunions dites partenariales qui visent à favoriser l'information et la diffusion de l'offre d'insertion sur les territoires en direction des professionnels de l'accompagnement. Objectifs, offrir une meilleure mobilisation de cette offre, développer des pratiques de travail en réseau et donc améliorer la qualité des parcours
- **Animation des différentes instances de la gouvernance partagée des politiques d'insertion et d'accès à l'emploi** : depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, le Département s'est engagé dans le pilotage d'une gouvernance partagée des politiques d'insertion et d'accès à l'emploi. A ce titre, de par leur expertise, les coordonnatrices d'insertion sont en charge d'animer diverses instances de cette gouvernance. Ainsi, dans une optique d'amélioration des parcours et de l'appui aux professionnels de l'accompagnement, elles sont en charge de l'animation des comités locaux de suivis des parcours à l'échelle des arrondissements. Par ailleurs, cette gouvernance partagée a souhaité mettre l'usager au cœur de cette démarche. Pour ce faire, des groupes usagers ont été mis en œuvre sur chaque territoire afin de faire participer les usagers aux politiques publiques qui les concernent. Ils sont animés par les coordonnatrices qui ont pour mission de recueillir les besoins exprimés ainsi que les propositions qui en émanent



- **Conduite des travaux de bilan des besoins, de l'offre d'accompagnement et de l'analyse des parcours d'accès à l'emploi, dans le cadre de la gouvernance partagée des politiques d'insertion et d'emploi**
- **Participation aux projets dans le domaine de l'insertion et de l'accès à l'emploi** : de par ses missions très transversales le pôle participe en tant que contributeur à la réalisation de nombreux projets portés par d'autres institutions (IAE, intercommunalité, pôle emploi, etc.)



### TRANSVERSALITÉ

- > L'ensemble des services de la DGASH et plus particulièrement la Dast et l'ensemble des services de la Dasi (le SAAPI notamment)

### MOMENTS CLEFS

- **Participation aux événements rapprochement offre-demande** :
  - job dating, markheton de l'emploi
  - forums de l'IAE
  - forums filière en tension
  - réunions partenariales thématiques : IAE, mobilité, handicap
  - forums SAP
- **Organisation, animation dans le cadre de la gouvernance partagée des politiques de l'insertion et de l'emploi** :
  - mise en place des groupes usagers (une fois par mois) et des comités locaux de suivi des parcours
  - participation aux commissions thématiques (parcours et EIF)

### PARTENARIATS

- > Les coordonnatrices travaillent quotidiennement avec de nombreuses structures partenaires : sur Narbonne et Carcassonne plus d'une **soixantaine de structures** partenariales (opérateurs du PDI et opérateurs en charge de la référence RSA). Sur Limoux, Lézignan-Corbières et Castelnaudary, plus d'une **quarantaine de structures** partenariales (opérateurs du PDI et opérateurs en charge de la référence)

## 7. GARANTIE D'ACTIVITÉ DÉPARTEMENTALE

### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

La garantie d'activité départementale (GAD) s'inscrit dans les enjeux du programme départemental d'insertion (PDI) et dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (Calpae). Elle permet aux allocataires du RSA de **bénéficier d'un accompagnement socioprofessionnel renforcé pour l'accès à un emploi durable**.

En 2024, la GAD sera un dispositif phare centré sur les secteurs d'activité à fort potentiel de recrutement dans l'Aude : bâtiment travaux public, agriculture, hôtellerie restauration tourisme et service d'aide à la personne.

**Six actions GAD** sont actuellement déployées sur tout le territoire : narbonnais, lézignanais, carcassonnais, limouxin, lauragais et minervois.

L'objectif en 2024 est de déployer la GAD sur de nouvelles filières en tension.

En 2023, un financement à hauteur de

**250 000 €**

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023,

**155 PERSONNES**

ont intégré une GAD et **74 d'entre elles ont accédé** à un emploi de transition, durable ou à une formation qualifiante

### CALENDRIER

> Année 2023 et poursuite en 2024 avec l'enjeu de répondre aux besoins des employeurs du territoire en matière de recrutement dans les secteurs en tension.

### TRANSVERSALITÉ

> L'activation du cumul RSA (service accès à l'allocation et au parcours d'insertion)

### MOMENTS CLEFS



• En septembre, il a été lancé le recueil d'initiatives pour enrichir l'offre d'insertion et renforcer la GAD en direction des filières en tension

### PARTENARIATS

> Les partenaires de l'économie sociale et solidaire, les opérateurs d'insertion pour la référence RSA et l'offre d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle

> Les dialogues annuels de gestion avec les porteurs de la GAD et avec l'ensemble des opérateurs de l'insertion dont les EPCI et l'État



# 8

## ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES

### DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Département définit et met en œuvre la **politique d'action sociale et médico-sociale** sur son territoire dans plusieurs domaines d'intervention et dispositifs en faveur des familles en difficulté qui mobilisent les fonds suivants : le fonds unique logement (Ful), le fonds d'aide aux jeunes (Faj), le fonds d'action sociale territoriale (Fast), le fonds d'aide à la formation (Faf), l'aide personnalisée au retour à l'emploi (Apre) ainsi que des allocations et aides financières au titre de l'aide sociale à l'enfance (Ase). Ces aides sont codifiées dans le cadre d'un **règlement départemental** dont les principes et modalités applicables actuels sont en vigueur depuis 2013.

Compte tenu de l'évolution du contexte économique et social et des besoins notamment en matière de mobilités ou en lien avec le logement, il était nécessaire d'établir et de partager avec les acteurs concernés (directions métiers du Département et leurs services, partenaires), le bilan de la mobilisation des aides et l'évolution des besoins (projet de révision).

Le projet de révision se décline en plusieurs phases :

- **PHASE 1** : réunion de groupes de travail chargés de définir les modalités de mise en œuvre opérationnelle du règlement au regard de chacun des dispositifs et proposer des modalités de suivi, d'ajustement et d'évaluation
- **PHASE 2** : préconisations et adaptations du règlement  
Les travaux des groupes de travail sont restitués lors du comité technique. Les adaptations du règlement à retenir sont alors présentées au comité de pilotage pour validation finale
- **PHASE 3** : rédaction du règlement
- **PHASE 4** : création de supports tels qu'un guide des bonnes pratiques, des fiches process/logigrammes et mémento

Après l'adoption du règlement et son affichage, la diffusion sera réalisée en 2024 par mail aux membres du comité de pilotage et du comité technique, à l'ensemble des organismes tiers et partenaires, ainsi qu'au travers de publications sur le site internet du Département.

> RÉFÉRENT(S) : **Évelyne Macchion**

### CALENDRIER

- > Groupes de travail et ateliers thématiques entre mai 2023 et décembre 2023
- > Vote par l'assemblée départementale 1<sup>er</sup> trimestre 2024 : présentation de l'adaptation du règlement en commission permanente
- > Validation par le comité responsable du PDALHPD 1<sup>er</sup> trimestre 2024

### TRANSVERSALITÉ

- > Direction de l'action sociale territoriale
- > Cellule appui et ingénierie - conseillère technique en travail social
- > Direction enfance famille
- > Direction de l'autonomie

### MOMENTS CLEFS

- Comité de pilotage le 23/05/2023
- Comité technique le 25/05/2023
- Comité technique le 07/09/2023
- Comité de pilotage le 30/11/2023
- Comité technique prévisionnel en janvier 2024
- Comité de pilotage prévisionnel au 1<sup>er</sup> trimestre 2024

## 13 GROUPES de travail et 6 ATELIERS thématiques

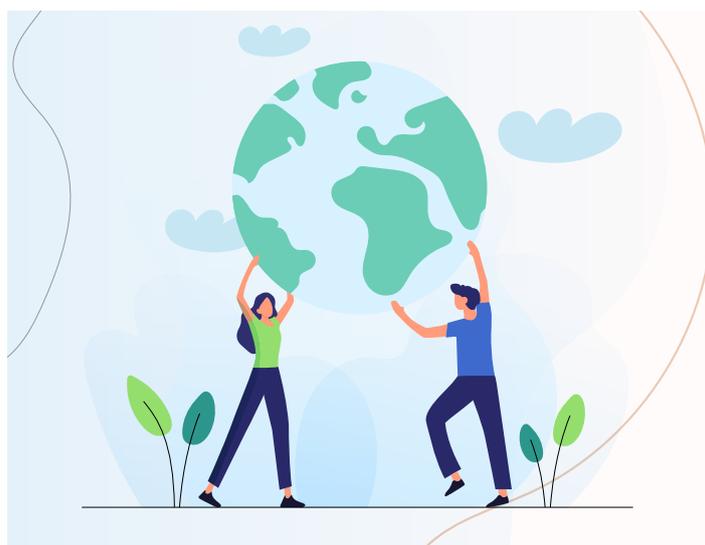
Les aides financières mobilisées dans le cadre des dispositifs Ful, Faj, Fast, Apre et Faf représentent un budget total de

**3 566 900 € EN 2023**

### PARTENARIATS

- > Missions locales
- > Pôle emploi
- > Bailleurs sociaux/régie de quartiers
- > Adil
- > DDETSPP
- > MSA/Caf

# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



Département de l'Aude  
Allée Raymond Courrière  
11855 Carcassonne cedex 9  
[www.aude.fr](http://www.aude.fr)



La France met en œuvre les  
**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

